



ACTES DU COLLOQUE

DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

ORGANISÉ LE 15 MARS 2019 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**A L'INITIATIVE DE MME SAMANTHA CAZEBONNE,
DÉPUTÉE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE**

- Programme	p. 2
- Le colloque en chiffres	p. 4
- Quelle suite donner à ce premier colloque ?	p. 4
- Résumé des interventions	P. 3 à p. 37
- Annexes et notes complémentaires	p.38 à p. 84
- Remerciements	P. 85

www.samantha-cazebonne.com/colloque



À l'initiative de Mme Samantha CAZEBONNE, députée des Français établis hors de France

Pour faire suite au rapport "L'enseignement français à l'étranger : une ambition réaffirmée dans un nouveau contexte international" remis au Premier ministre Edouard PHILIPPE et aux ministres Jean-Yves LE DRIAN, Jean-Michel BLANQUER et Jean-Baptiste LEMOYNE, ce colloque sur l'enseignement français à l'étranger propose de réunir parties prenantes et experts de l'EFE.

Plus d'une trentaine d'experts interviendront autour de quatre grandes thématiques : la coopération éducative, le développement du réseau, la gouvernance et la qualité. Ce colloque donnera la parole aux différents ministres et ministères concernés (MEN et MEAE), aux élus, associations de parents d'élèves, syndicats, opérateurs public et privés, anciens élèves, chefs d'établissements, partenaires, missions diplomatiques.

Ouverture du colloque à 14h par M. Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et intervention de M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale

14H15-15H30 : QUALITÉ

Comment mieux reconnaître, garantir et promouvoir la qualité pédagogique de nos établissements dans un contexte toujours plus concurrentiel ?
Quels outils pour reconnaître et valoriser les parcours enseignants ?

Thèmes abordés : formation initiale et continue, certification, ESPEI, valorisation des parcours enseignants adaptabilité des missions, mobilité, démarche qualité

15H45-17H00 : COOPÉRATION ÉDUCATIVE

Comment inscrire l'enseignement français à l'étranger dans une logique de coopération valorisable auprès des États qui l'accueillent ? Comment étendre le périmètre de l'EFE et répondre au réel enjeu d'accès au plus grand nombre à la culture et à la langue françaises ainsi qu' à la demande des familles françaises hors EFE ?

Thèmes abordés : francophonie, missions diplomatiques, Label FrancEducation, FLAM, partenariat avec les systèmes éducatifs locaux, filières et certifications bi-diplômantes, post-bac

17H30-18H45 : GOUVERNANCE

Comment mieux impliquer les parents et permettre une meilleure articulation et place de l'ensemble des parties prenantes dans la gouvernance ?
Quelle place donner aux anciens élèves et aux élus ?

Thèmes abordés : familles, anciens élèves, élus, instances

19H00-20H15 : DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Comment adapter l'EFE aux différentes réalités locales et ouvrir les frontières de nos lycées français ? Quels liens nouer et développer avec les appuis locaux (autorités administratives, partenaires économiques...) ? Comment faire évoluer l'homologation de nos établissements ?

Thèmes abordés : adaptation aux contextes locaux, partenariats, homologation



Ce colloque sera retransmis en direct via un Facebook live

+ d'infos : www.samantha-cazebonne.com/colloque



180 participants étaient réunis à l'Assemblée nationale, le 15 mars 2019, à l'initiative de Mme Samantha CAZEBONNE, députée de la 5ème circonscription des Français établis hors de France, suite à la remise de son rapport sur le développement de l'enseignement français à l'étranger (EFE).

40 experts et expertes de l'EFE représentant l'ensemble des parties prenantes du réseau sont intervenus autour de quatre grandes thématiques : la qualité, la coopération éducative, la gouvernance et le développement du réseau.

Une vingtaine de pays étaient représentés parmi lesquels l'Allemagne, le Brésil, la Chine, l'Espagne, les États-Unis, le Liban, Madagascar, le Maroc, le Mexique, le Portugal, Singapour, la Suisse, la Tunisie, etc.



Ce colloque a été retransmis via un Facebook Live sur la page de la députée. Les vidéos sont consultables à ces adresses :

Tables rondes sur la qualité et la coopération éducative :

<https://www.facebook.com/samantha.cazebonne.LaREM/videos/424433228319804>

Tables rondes sur la gouvernance et le développement du réseau :

<https://www.facebook.com/samantha.cazebonne.LaREM/videos/424680631628397/>

<https://www.facebook.com/samantha.cazebonne.LaREM/videos/424695411626919/>





Parce que ce 1^{er} colloque n'est qu'une étape, nous organiserons, dès les annonces du Président, de nouveaux temps d'échanges et de concertations au sein de l'Assemblée nationale. Soutenir et favoriser les conditions d'un développement de l'EFE structuré et de qualité est l'affaire de tous ses acteurs, parents d'élèves, personnels, élèves et anciens élèves, organismes et administrations, élus...

Pour cette raison, nous ouvrirons les portes de l'Assemblée nationale tout au long de cette législature et nous proposerons, autour des sept zones géographiques identifiées, de comprendre pour chacune d'elle les enjeux du développement, les contraintes, les attentes et les défis à relever. L'objectif est d'aider à trouver la meilleure articulation pour que l'ensemble des acteurs s'engagent avec volontarisme à créer les conditions d'un développement qui structure sans opposer.

Ce sont donc sept colloques qui seront organisés selon les zones ci-dessous classées par ordre alphabétique : *(Un ordre stratégique sera établi en concertation avec les services de la Direction générale de la mondialisation du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et les décisions d'orientation définies par le Président de la République)*

- Afrique subsaharienne et Océan Indien,
- Amérique du Nord,
- Amérique latine,
- Asie et Pacifique,
- Europe,
- Maghreb, Proche-Orient,
- Moyen-Orient

Lors de ces sept colloques, sera approfondie, en plus des enjeux généraux de développement, une des thématiques suivantes abordées dans le rapport remis au Premier ministre :

1. La place des parents dans un contexte qui évolue ; entre coopération fructueuse et ingérence contre-productive ? quelles attentes, quel cadre, quels engagements et quels bénéfices ?
2. Quelle garantie la France doit-elle offrir aux familles ? Entre soutien financier et soutien organisationnel, où se situe le bon équilibre ?
3. Les anciens élèves, un soutien d’avenir. Qui sont-ils ? Quelle place à occuper ? Comment se structurer et quel soutien à attendre ou espérer ?
4. Statuts des personnels. Une adaptation est-elle souhaitable ? Avis, enjeux, et résistances.
5. La coopération éducative, entre outil d’influence et offre éducative française et francophone plus accessible à la communauté française.
6. Quelle qualité, quelle démarche et quelle évaluation pour notre modèle qui doit, plus que jamais, convaincre pour s’imposer ?
7. Quelle singularité française, quelle différence, quels atouts viennent chercher les familles internationales et françaises dans nos écoles ? Qu’attendent-elles demain ? Quelle formation de l’élève souhaite une famille qui confiera son enfant demain dans nos écoles ?

Nous vous inviterons, dès le mois de juin, à participer au choix de la thématique qui fera l’objet d’un temps plus long pour chaque colloque. Vous pourrez également participer en direct, par le biais d’une diffusion via un Facebook live, ou en déposant des contributions dont il sera fait lecture lors du colloque.

Chacun pourra donc s’impliquer et faire entendre, par ses interventions et contributions, son message afin de permettre un développement concerté du réseau EFE dans sa dimension actuelle ou élargie.



Valerie Beylier

Bonjour Madame la Députée depuis Hong Kong. Merci pour cet événement très intéressant à un moment où le Lycée de Hong Kong réfléchit sur son avenir et son mode d’association avec l’AEFE.

3 j J’aime Répondre



1



Raph Espe

Mes salutations à tous depuis le Liban où nous menons justement une formation à destination des recrutés locaux en vue de l’obtention du DU EEFE.

3 j J’aime Répondre



1



Nouilhan Lucien

Bonsoir depuis l’île de la Réunion merci pour ton direct

3 j J’aime Répondre



1



Marie-José Caron

C’est formidable de pouvoir suivre le colloque en direct!!

3 j J’aime Répondre



1

Discours d'ouverture de Mme Samantha CAZEBONNE, députée des Français établis hors de France



*“Monsieur le ministre,
Mesdames, Messieurs les parlementaires et élus
consulaires,
Madame la rectrice, Monsieur le recteur
Mesdames les directrices, Messieurs les
directeurs des organismes ou administrations,
Mesdames, Messieurs les présidents
d’associations,
Mesdames, Messieurs les experts de
l’enseignement français à l’étranger
Chers amis,*

C’est un honneur de tous vous accueillir à ce colloque. Au-delà des participants, que nous avons dû limiter à 180, et des intervenants de qualité, ce sont des milliers de familles, de personnels, d’élèves et d’anciens élèves qui attendent de connaître comment, en tenant compte de leurs contributions et de leurs problématiques parfois très locales, nous allons collectivement trouver la voie la plus fédératrice et, je l’espère, consensuelle pour donner à ce réseau les conditions d’un développement structuré et qualitatif, tout en répondant aux objectifs de mixité sociale, d’inclusion, de coûts contenus et accessibles, d’offre diversifiée... L’enjeu est notamment de permettre aux élèves français à l’étranger d’avoir accès à un enseignement français, ou au moins en français ou du français lorsque les conditions ne permettent pas d’y avoir directement accès. Il se pose également en termes de rayonnement de la France et de la francophonie dans un monde éducatif international de plus en plus concurrentiel, avec un modèle anglo saxon qui structure de plus en plus la demande des familles et s’organise dans une logique de marché. Ceci doit donc nous amener, aujourd’hui plus que jamais, à bien redéfinir collectivement les grandes orientations de l’EFE, élargie à la coopération éducative, sa stratégie et les moyens que nous devons lui consacrer. Sans cela, il nous reviendra d’assumer, individuellement et collectivement, la responsabilité de ne pas avoir anticipé, préparé et accompagné notre modèle face aux enjeux du 21^{ème} siècle.

Avant de vous laisser la parole, Monsieur le Ministre, et à vous, Mesdames et Messieurs, je tenais à vous rappeler que ce rapport, remis au Premier ministre, aux Ministres Jean-Michel Blanquer (qui interviendra en vidéo dans quelques instants), Jean-Yves Le Drian et vous-même, s’appuient sur les remarques, les attentes et les propositions d’alternatives entendues durant les six mois de ma mission.

Les recommandations de mon rapport, qui ne sont probablement pas pour tous l’alpha et l’oméga du sujet, auront au moins, je l’espère, le mérite d’ouvrir le débat, de soutenir la réflexion collective, et d’obtenir le soutien actif de tous ceux qui pourront s’y retrouver. En effet, certaines d’entre de ces recommandations ne tiennent qu’à la volonté de les mettre en œuvre et non à des moyens publics qui y seraient alloués ; d’autres n’ont pas vocation à être mises en œuvre à court terme mais plutôt d’amener à repenser une organisation sur le le plus long terme. Car un des enjeux essentiels se trouve probablement dans l’impérieuse nécessité de partager une vision, une stratégie et les moyens de sa mise en œuvre, à moyen et long terme.

Je ne doute pas que les échanges, même en opposition, se feront ici dans un climat respectueux, bien loin des propos calomnieux et caricaturaux parfois véhiculés sur les réseaux sociaux dans le lâche confort de l'anonymat.

Je vous remercie encore M. le Ministre pour votre soutien de la première heure, pour votre engagement pour le réseau d'enseignement français à l'étranger et la coopération éducative."

M. Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères



Le secrétaire d'Etat Jean-Baptiste LEMOYNE a rappelé dans un premier temps qu'un travail important sous l'égide du MEN et du MEAE avait été engagé dans le cadre de la réforme, d'une part par les travaux de l'Inspection Générale puis par le rapport de la députée CAZEBONNE. Deux journées de travail (fin avril, début mai 2019) avec les acteurs de l'EFE ont été annoncées pour que le Président de la République annonce d'ici la fin de l'été une réforme qui réponde aux différents enjeux. Jean-Baptiste LEMOYNE a partagé ensuite les premières réflexions autour de l'homologation et rappelé l'attachement du

MEAE à son principe : *"L'EFE doit rester un enseignement d'excellence"*. La question de la consolidation du réseau tel qu'il existe aujourd'hui ainsi que les frais d'écologie pour les familles et la modération de ces derniers ont été développées, comme celle des ressources humaines, et la volonté d'instaurer notamment plus de fluidité entre le réseau et les académies par exemple et en valorisant les personnels à leur retour. Le ministre a également évoqué le rôle de l'Agence dans le développement du réseau et terminé en affirmant que *"nous mesurons au quotidien (ce que représente le réseau) dans nos échanges avec nos homologues, combien de chefs d'Etat ou de gouvernement, de ministres, d'artistes, de responsables associatifs et culturels dans le monde entier sont passés par le réseau"*.

M. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



“L’ouverture internationale de notre école est un sujet essentiel, fondamental, central. C’est pourquoi la réunion d’aujourd’hui est si importante”.

Le ministre Jean-Michel BLANQUER a réaffirmé tout le potentiel de notre réseau et l’ambition, comme l’avait également exprimé le Président de la République, que *“la France a vocation à devenir une grande puissance éducative”*.

Les services de l’AEFE, de la Mlf, de MEAE et du MEN travaillent déjà sur la procédure d’homologation qui doit rester *“au service de la qualité et du développement”*. La DGRH du Men est mobilisée pour permettre à davantage de personnels de l’enseignement de vivre une expérience à l’international et de revenir dans de meilleures conditions (valorisation des compétences, formations initiale et continue). Le ministre a rappelé l’importance de la coopération éducative en soulignant sa dimension très importante pour l’EFE et a terminé son discours en affirmant que *“ce réseau fait notre fierté”*.

Lien vers le discours du ministre :

<https://www.facebook.com/samantha.cazebonne.LaREM/videos/430992620997198/>



Samantha Cazebonne @scaze... · 2j
"La France a vocation à devenir une grande puissance éducative"
@jmblanquer @EducationFrance
#ColloqueEFE



Francois Normant 🇫🇷🌐🌐🌐 @f... · 2j
Lors du colloque sur le développement de l'enseignement français à l'étranger, le secrétaire d'état @JBLemoyne annonce deux journées de concertation fin avril / début mai. La #FAPEE scène félicite et répondra présente à l'invitation.
#AEFE #MLF



Première table ronde sur le thème de la qualité

Qualité. Terme mis en avant par l'ensemble des parties prenantes de l'enseignement français à l'étranger. Pour décrire l'existant et rappeler une exigence : le développement, oui, mais un développement de qualité.

Dès lors, comment garantir voire augmenter la qualité de l'EFE dans toutes ses dimensions, et, dans un contexte de concurrence accrue avec d'autres écoles internationales, comment assurer la reconnaissance et la visibilité de cette qualité et, enfin, comment valoriser les compétences développées à l'étranger par les enseignants pour nourrir la qualité de dispositifs plurilingues en France ?



M. Gilles PECOUT, Recteur de l'Académie de Paris

M. le recteur a rappelé que ce qui faisait la spécificité de notre modèle éducatif français était “la cohérence et l'entièreté de la chaîne éducative” (système qui commence dès la maternelle jusqu'aux études supérieures) ; les formations et compétences disciplinaires ; l'approche globale socio-pédagogique : “*L'éducation c'est la réussite de tous*”. Selon le recteur, l'EFE c'est l'adhésion à un système de valeurs, de contenus. Il faut différencier la notoriété de la qualité et refuser le nationalisme pédagogique. “*Nos établissements français à l'étranger ne relèvent de la qualité que s'ils sont bien insérés dans le tissu du pays qui les accueille*”.

Mme Virginie GOHIN, Responsable de la Mission Formation, Parcours professionnels et Mobilité internationale du MEN

Mme GOHIN a présenté trois des axes de travail du MEN : l'adaptation de la formation initiale, un nouveau référentiel de formation, la valorisation de la dimension internationale de la formation initiale et continue (création notamment d'un certificat Enseignement français à l'étranger).

Dans le cadre de la reconnaissance de la plus-value du parcours professionnel des enseignants ayant connu une expérience à l’international sont évoqués une politique de vivier en amont, la réflexion autour de la valorisation des compétences, un travail sur l’objectivation des compétences acquises en mobilité, le travail sur des “profils”.

Mme GOHIN a cité à titre d’exemples la création d’un DU en centre de formation à l’étranger comme celui de l’AFLEC au Liban ou l’expérimentation de la possibilité de passer une certification de formateurs (CAFFA) en mobilité - Académie de Nancy et AEFÉ.

Pour résumer : une logique d’internationalisation des parcours, d’ouverture et de mobilité et de valorisation des compétences.

Voir note page 38

M. Fabrice ROUSSEAU, Chef du service pédagogique de l’AEFE

M. ROUSSEAU a présenté les modalités de mises en œuvre du contrôle qualité au sein des établissements AEFÉ. Le contrôle sur pièces s’effectue notamment grâce aux textes de gouvernance, règlement intérieur, projet d’établissement et documents de suivi des différents dispositifs pédagogiques et numériques dont le site Internet.

Le contrôle sur place est basé sur un dispositif d’accompagnement, de conseil et de suivi des équipes titulaires et non titulaires. *“On peut contrôler sur pièces mais c’est sur place que l’on fait évoluer les choses”*. La place de la langue française et de nos disciplines françaises sont des questions déterminantes. Enfin, le contrôle qualité sur le terrain amène la question du pilotage de ce dernier et nécessite d’avoir un travail commun avec l’ensemble de la communauté éducative de l’établissement.

Voir note page 41

M. Sébastien JAKUBOWSKI, Directeur de l’ESPE de Lille

“Améliorer la qualité de l’EFE c’est aussi le faire via la formation du personnel et en particulier les enseignants” tel était l’axe directeur des propos de M. JAKUBOWSKI. Le changement de paradigme opéré à travers la transformation des ESPE en Inspé (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l’éducation) implique une réforme de la formation des enseignants et les futurs instituts sont appelés à jouer “un rôle central et pivot” de la formation tant initiale que continue des enseignants tout comme ils sont appelés à promouvoir l’adaptation aux contextes nationales, territoriaux et internationaux, à s’adapter au développement de nouvelles pédagogies et compétences. M. JAKUBOWSKI a rappelé que *“la logique de professionnalisation dont sont porteuses les ESPE concourt également à diversifier le prisme de l’insertion professionnelle des diplômés en tenant compte des nouveaux débouchés professionnels et variés offerts par les établissements scolaires de l’EFE”*. A ce titre il a cité quelques actions qui mettent en relation d’ores et déjà les ESPE et l’AEFE, actions qui mériteraient d’être structurées et coordonnées :

- l'ESPE Lille Nord de France propose par exemple un parcours international grâce au Master MEEF 1er degré, une formation destinée aux cadres et chef d'établissement à travers le parcours du Master Pilotage des organisations scolaires éducatives en France et à l'international (conventionné avec l'AEFE).
- l'ESPE de Clermont Ferrand propose un DU Enseigner en établissement français à l'étranger
- l'ESPE de Toulouse propose un parcours MEEF Enseigner à l'étranger

D'autres ESPE comme Bordeaux, Versailles, Aix-Marseille sont également impliqués et propose plusieurs formations qui pourraient servir l'EFE.

A Lille, un travail a également été amorcé avec l'AEFE pour offrir un parcours spécifique de formation destiné aux recrutés locaux.

M. JAKUBOWSKI a présenté trois niveaux sur lesquels les ESPE pourraient agir avec l'ensemble des partenaires du réseau EFE : une certification pour les fonctionnaires souhaitant à terme enseigner à l'étranger, une certification de parcours pour les étudiants en préparation du concours qui envisagent d'enseigner plus tard à l'étranger et une mention spécifique du Master MEEF : enseigner dans un établissement français à l'étranger ou à l'international à destination des recrutés locaux. Enfin, le directeur de l'ESPE de Lille a précisé que l'ajustement des formations devra s'opérer avec un référentiel de formation avec une coordination nationale portée par le réseau national des ESPE en lien avec l'AEFE.

Voir note page 43



The image shows two tweets side-by-side. The left tweet is from Sébastien Jakubowski (@SebJak...) and mentions a colloquium #EFE at the Assembly of France with several participants. The right tweet is from R-ÉSPÉ (@ReseauEspe) and reports on an intervention by M. Jakubowski at the colloquium, discussing the role and training offer of ESPEs and the implementation of new devices. Both tweets include a photo of a man speaking at a podium during the event.

Sébastien Jakubowski @SebJak... · 2j
Colloque #EFE à @AssembléeNat avec @scazebonne @JBLemoyne @jmblanquer @aefeinfo mais aussi @ReseauEspe @ESPE_LNF. Améliorer la qualité de l'enseignement français à l'étranger par la formation des enseignants. #diplomatie_educative Faire rayonner la France 🇫🇷 !

R-ÉSPÉ @ReseauEspe · 2j
Intervention de @SebJakubowski dans le cadre du colloque #EFE organisé par @scazebonne à @AssembléeNat pour échanger autour de la #formation #initiale et #continue, la #mobilite ou encore la #valorisation des parcours enseignants

International ÉSPÉ LNF @RI_ESPE...
Intervention du directeur de l'#ESPE_LNF, M. Jakubowski, sur le rôle et l'offre de formation des Espe et de celle de l'#ESPE_LNF. Nouveaux dispositifs à mettre en place. #diplomatie_educative @ReseauEspe @SebJakubowski



Mme Séverine PLATEK, EEMCP2

Témoignage de 9 ans d’enseignement français à l’étranger sous plusieurs statuts : résident, contrat local, EEMCP2.

Mme PLATEK rappelle le rôle du professeur EEMCP2 dans le cadre de la formation des collègues enseignants titulaires ou non de l’Éducation nationale avec ou sans formation dans la matière qu’ils enseignent. Mme PLATEK explique que les EEMCP2 sont les garants de la promotion des valeurs et des textes officiels de l’Éducation nationale. Dans les formations à l’externe sur zone, les stagiaires viennent de tous les pays. Les stages sont donc fondamentaux dans une zone aussi vaste qu’est la zone Amérique latine nord. Ces stages permettent de nouer le lien et la notion de réseau. *“La rencontre physique et concrète des acteurs est fondamentale pour lutter contre l’isolement de certains collègues”*. Les formations à l’interne sont disciplinaires, pluridisciplinaires, de tutorat, préparation aux concours etc. Enfin, Mme PLATEK rappelle que les projets du réseau (comme Ambassadeurs en herbe) permettent de créer du lien.

Voir note page 45

Mme Alexandra BERBAIN, Co-secrétaire du secteur Hors de France, SNUipp FSU

Mme BERBAIN a rappelé que *“les enseignants sont attachés et œuvrent au quotidien pour faire reconnaître la qualité des enseignements”* et que la formation des enseignants est la garante de la réussite de tous les élèves. Pour Mme BERBAIN les points forts du réseau sont la continuité de l’enseignement dans tout le réseau, l’accès à des filières d’excellence post bac en France, la qualité au quotidien mise en place par les titulaires de l’Éducation nationale. Elle a rappelé les difficultés et l’impact sur l’opérateur public qu’est l’AEFE des refus de détachement : *“Les établissements à*

l’étranger doivent avoir des enseignants titulaires détachés avec des droits qu’il faut reconnaître et des statuts qu’il faut préserver”.

Voir note page 47

M. Djamel SOUIAH, Secrétaire académique, SE-UNSA

M. SOUIAH a exprimé l’inquiétude de son syndicat sur la “privatisation” du réseau et appelé au maintien de la colonne vertébrale du réseau qu’est l’opérateur public AEFE dont les EGD sont les garants. Il a appelé à un pôle dédié à l’accompagnement du développement du réseau et a rappelé que les moyens qui y sont alloués devront être à la hauteur des enjeux. Quant à la valorisation des compétences des enseignants comme gage de qualité, M. SOUIAH a évoqué la mise en place d’une VAE et l’accès à certaines fonctions (formateurs notamment) au retour en France. *“Le retour en France est trop souvent perçu par les enseignants comme un retour en arrière”.*

Voir note page 48

Mme Juliette SALABERT, Responsable du département de la langue française, CIEP

Mme SALABERT a rappelé les missions du département de langue française du CIEP et présenté deux initiatives qui pourraient être développées au sein du réseau de l’EFE. En premier lieu le dispositif d’évaluation des compétences professionnelles des enseignants de français sur la base d’une autoévaluation et dans le cadre d’une démarche d’amélioration personnelle continue puis une expérience “démarche qualité” dans les établissements scolaires en cours dans l’académie de Versailles. Deux initiatives sur lesquelles le CIEP est prêt à travailler avec les opérateurs du réseau.

Voir note page 51

M. Pierre-Jean FAVE, Inspecteur académique conseiller technique, académie de Dijon

M. FAVE a rappelé que l’EFE était engagé dans la démarche inclusive et a présenté l’outil Qualinclus, nouvel outil développé par la DGESCO et construit sur la démarche QualEduc. Ce nouvel outil basé sur l’autoévaluation favorise l’inclusion sociale, scolaire et citoyenne. La stratégie adoptée passe par une sensibilisation sur la notion d’inclusion, sur un travail de diagnostic, de formation et d’accompagnement.

Voir note page 52



Fave Pierre-Jean @FavePj · 2j
Merci à Mme la députée @scazebonne pour son invitation à participer au colloque sur l'ens français à l'étranger. Promotion de l'outil Qualinclus sur l'état de l'inclusion des él à besoins particuliers ds les étabs scol. La diversité comme une chance, non plus comme une charge.



Luca Agostino @luca_prof · 3j
En ce moment au #colloqueEFE avec @SevSev2p1. La place de l'enseignement français a l'étranger et ses perspectives d'évolution. Une belle réflexion pour le futur de nos élèves. @scazebonne.



Deuxième table ronde sur le thème de la coopération éducative

Alors que la coopération éducative revêt des enjeux cruciaux, tels que l'accessibilité du plus grand nombre d'élèves, étrangers et français établis à l'étranger, à un enseignement renforcé du français et en français, ce qui sert à la fois l'exigence de justice sociale et notre diplomatie d'influence qui ne peut et ne doit pas s'appuyer uniquement sur les élites locales, dans quelle mesure l'EFE élargit-il son périmètre et peut continuer à le faire pour répondre à ces enjeux ?



M. Frédéric PETIT, Député des Français établis hors de France

M. le député PETIT, rapporteur permanent à l'Assemblée nationale du programme 185 du Projet de loi de finances, a basé son intervention sur trois thèmes : le réseau, le pilotage et les ressources humaines. *“En 20 ans, l'AEFE a construit un réseau, il faut maintenant se mettre à disposition de ce réseau”*. Pour le député PETIT, le problème que rencontre aujourd'hui l'EFE est d'abord et prioritairement une question de pilotage. Il faut arriver à adapter et avoir des stratégies géopolitiques qui correspondent à ce que nous faisons en fonction des pays. M. PETIT a également rappelé l'importance de la structuration des opérateurs dans leur globalité (AEFE, Mif, CIEP, CNED, Alliance et Institut), la révision du statut des enseignants qu'il nomme “4ème statut” pour les enseignants à l'international, la gestion des “profils” et l'utilisation du budget et notamment celui du programme 151 correspondant aux bourses scolaires qu'il faut mieux utiliser avec des dispositifs complémentaires comme par exemple la gratuité dans certains cas de l'accès aux ressources du CNED.

Mme Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Nancy-Metz (résumé de l'intervention, complété à posteriori par Mme la rectrice)

La coopération éducative, qui comprend l'ensemble des actions qui renforcent les échanges entre les systèmes scolaires de pays différents, se déploie à différents niveaux (accords internationaux, partenariats d'académie à académie, appariements) et fait intervenir divers acteurs (Etats, ambassades, ministères, CIEP, académies, établissements).

Pour Mme la rectrice la question de la coopération éducative est déterminante et essentielle en termes d'évolution, d'adaptabilité et de complémentarité au sein de l'EFE, à l'heure où les 125.000 enfants français scolarisés dans les établissements homologués EFE ne représentent qu'un quart des mineurs inscrits au registre des Français établis hors de France.

Mme ROBINE a évoqué trois enjeux importants : le décroisement de l'enseignement, le besoin de simplification des procédures et une ouverture plus grande vers l'enseignement supérieur et le post-bac.

En ce qui concerne le décroisement de l'enseignement (enseignement français, enseignements en français et enseignement du français), Mme la rectrice a évoqué plusieurs pistes à développer et en particulier l'articulation avec les filières bilingues et trilingues des établissements du pays de résidence au profit des élèves français qui ne peuvent avoir accès à un établissement français. Ce modèle, qui passe sans doute par des mutualisations, des parcours et des mixages de publics, pourrait permettre des assouplissements notables et une adaptation au contexte local.

Mme ROBINE a rappelé dans un deuxième temps que l'EFE a absolument besoin d'une simplification des procédures : reconnaissance des établissements et assouplissement du statut des enseignants en particulier (pour faciliter les allers-retours, au-delà de ce que le détachement permet aujourd'hui), toujours avec l'objectif de qualité et transmission de la culture et des valeurs de l'école française. Enfin, Mme la rectrice estime que l'enseignement français doit s'ouvrir davantage vers l'enseignement supérieur, pour permettre aux élèves de suivre des parcours variés dans l'enseignement supérieur en France, avec l'ambition que la formation de qualité reçue dans le réseau constitue un "passeport pour le monde".

En termes de moyens et d'actions concrètes, Mme ROBINE a notamment évoqué le développement des Label FrancEducation dans le cadre de la coopération avec les pays de résidence et travail accru d'accompagnement, de formation continue, d'outils pédagogiques et d'échanges d'enseignants. A titre d'illustration, quelques actions allant dans ce sens: des conventions tripartites (établissement local à filière francophone, établissement EFE, établissement français) dans le but de mener des projets pédagogiques communs et de favoriser les échanges scolaires numériques (avec eTwinning par ex.) ; favoriser les échanges d'enseignants sur des courtes (job-shadowing) et moyennes durées (mission d'enseignement de type « Jules Verne »), mutualiser la formation continue des enseignants (M@gistère).

Par ailleurs, il faut que les enseignants qui reviennent du réseau EFE puissent valoriser leur expérience à titre individuel (VAE, évolution de carrière) et à titre collectif : une académie doit capitaliser sur les compétences acquises par ces personnels, en leur confiant des missions (Espé, formation continue, chargé de mission DAREIC, ingénierie de projet...)

Pour terminer, Mme la rectrice a souligné qu'aujourd'hui les académies françaises n'étaient pas assez impliquées. Le travail de coopération entre académie, ambassade (SCAC), établissements français, association de professeurs de français doit être développé et inscrit explicitement dans la lettre de mission des acteurs (personnels des ambassades, DAREIC, etc.), afin que les projets dépassent les seules initiatives individuelles, toujours variables et fragiles. Le développement de ces coopérations passe par un repositionnement des DAREIC comme interlocuteurs privilégiés des ambassades et des instituts français.

M. Hervé TILLY, Chef de service, délégué aux relations européennes et internationales et à la coopération, MEN

M. TILLY a introduit ses propos en rappelant que la coopération internationale au sein de son ministère (MEN) était centrale. Aujourd'hui le MEN développe cette coopération entre autres en s'inspirant des bonnes pratiques identifiées à l'étranger (enseignement des langues en particulier) et en développant les expérimentations avec les pays étrangers et le réseau de l'EFE. Comme l'a rappelé le ministre dans son discours d'ouverture, la France a vocation à devenir une puissance éducative. *"L'EFE est un atout fantastique pour la projection de notre système éducatif à l'étranger"*.

En ce qui concerne l'actualité du MEN, M. TILLY a évoqué le développement des bacs internationaux et des sections internationales. L'action du ministère s'inscrit dans trois grandes ambitions : européennes, coopération avec l'Afrique et francophonie. Le chef de service a souligné que la modernisation de la procédure d'homologation n'était pas simple mais que de nombreuses possibilités avaient cependant été repérées pour assouplir tout en respectant la qualité aux élèves et aux familles. Le MEN travaille aujourd'hui sur un outil d'autoévaluation basé sur le modèle Qualéduc pour anticiper l'homologation, sur la formation des enseignants, sur l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information pour permettre le déploiement de l'INE et sur une meilleure mise à disposition des ressources et un meilleur fonctionnement.

M. Jean-Paul REBAUD, Conseiller de Coopération et d'Actions culturelles, Ambassade de France au Mexique

M. REBAUD a inauguré son propos en rappelant que le domaine de coopération était essentiel et stratégique sur tous les continents même si nous n'avons pas tous la même conception ou définition de la coopération éducative au sein de l'EFE. Il a ensuite illustré son propos en citant trois initiatives représentatives :

- Les lycées d'excellence au Congo ou à Kaboul créés à la demande des gouvernements étrangers qui pourraient se développer en particulier en Afrique.
- Un programme de coopération universitaire dans le domaine de la didactique des mathématiques au Brésil.
- La création d'une classe prépa scientifique au lycée franco-mexicain en partenariat avec des grandes écoles d'ingénieurs françaises et mexicaines et cofinancée par le gouvernement mexicain.

Le CoCAC a rappelé que les Labels FrancEducation et les filières bilingues étaient également une solution pour permettre l’accès à l’enseignement français et atteindre les objectifs de l’ambition présidentielle.

Voir note page 54

M. Pierre-François MOURIER, Directeur, CIEP

Le directeur du CIEP a introduit son propos en rappelant que les établissements scolaires français étaient absolument “centraux” et “précieux” au sein de notre dispositif de coopération et plus largement de notre diplomatie d’influence dans le monde : c’est pourquoi il est légitime que la France investisse fortement dans ce réseau unique au monde qu’est l’enseignement français à l’étranger. Les coopérations entre le CIEP et l’AEFE sont évidentes, elles sont centrales, et elles devront se développer davantage encore dans les années à venir. Le ministre de l’Éducation nationale a d’ailleurs souhaité que le CIEP devienne l’opérateur-pivot de son ministère à l’international, l’« ensemblier » de l’ensemble de l’action de coopération éducative dans le monde. L’objectif, c’est bien de créer une “équipe de France de l’éducation”.

M. Mourier a insisté sur le fait que les institutions devaient donc collaborer ensemble plus et mieux (CIEP/AEFE, CIEP/CNED, CIEP/Réseau CANOPE, CIEP/ESPE et réseau des ESPE, CIEP / IH2EF, etc.), pour une influence concertée et rendre encore plus performant notre système éducatif. Cette “équipe de France” devra également être interministérielle : c’est pourquoi le CIEP a conclu un accord de consortium avec l’Institut Français, opérateur du MEAE, ministère dont le réseau des instituts français est unique au monde. Elle devra également inclure les opérateurs internationaux et multilatéraux, comme par exemple l’AUF : ainsi le CIEP a-t-il été l’un des premiers signataires de la plateforme APPRENDRE, à laquelle il participe activement. Le directeur du CIEP a annoncé pour terminer que le CIEP deviendrait en juillet prochain, lors de la réunion ministérielle du G7 consacrée à l’Education, sous la présidence du Ministre Jean-Michel Blanquer, “France Education international”. Lors de cette réunion essentielle, qui aura lieu dans ses locaux à Sèvres, le changement de nom du CIEP rendra visible la réalité de ses missions et de son action : celles d’un opérateur français au service de l’éducation dans le monde.



Mme Fatima LE COUR GRANDMAISON, Chargée de programmes LabelFrancEducation, FLAM et certifications, AEFE

Mme LE COUR GRANDMAISON a présenté le réseau des établissements LabelFrancEducation : 285 établissements dont la grande majorité sont publics implantés dans 53 pays entre 110.000 et 155.000 élèves en 2018. Un réseau dont la croissance est exponentielle et géré par l'AEFE sous la tutelle du MEAE. Un établissement labellisé reçoit une certification, garante de la qualité du français qui y est enseigné, basé sur plusieurs critères rigoureux dont : un enseignement renforcé de la langue française, un enseignement adossé à une discipline non linguistique, une formation initiale et continue des enseignants, la passation de certification pour les élèves, un environnement francophone au sein de l'établissement. Les labels ont plusieurs missions : une mission de qualité à

travers la certification, une mission d’accompagnement avec la mise à disposition de services, de formations et de ressources pédagogiques, une mission d’appui à la communication pour les établissements labellisés et pour qu’ils se reconnaissent et soient reconnus comme un réseau.

Voir note page 56

Mme Marine HAVEL, Présidente, Fédération FLAM-USA

Mme HAVEL a présenté le dispositif FLAM (Français Langue Maternelle) et notamment la Fédération FLAM-USA qui vise à soutenir des associations proposant à des enfants français, dans un contexte extrascolaire, des activités d’enseignement, des activités culturelles, des camps d’été etc. permettant de conserver la pratique du français et le contact avec les cultures française et francophones par des enseignants formés et certifiés. *“C’est plus qu’une langue que l’on veut partager, c’est une culture, c’est un point de vue, c’est une identité qu’on essaye de conforter pour ces élèves français”.*

Les cours vont de la maternelle jusqu’au Lycée avec désormais un soutien pour les élèves désireux de poursuivre les études post bac en France. La Fédération compte 2500 élèves dont 75% d’élèves français, 177 enseignants, 69 assistants coordonnés par 12 coordinatrices pédagogiques.

Mme HAVEL a poursuivi son intervention en précisant les besoins importants en termes de communication, de coordination avec tous les acteurs de l’EFE, d’accompagnement pour créer des passerelles notamment et de plateformes d’autoformation en ligne. Enfin, la reconnaissance du dispositif FLAM devrait passer par la création d’un label pour reconnaître et protéger “la marque FLAM”.

Voir note page 58

Mme Olivia LEMARCHAND, Directrice générale adjointe, Réseau-Canopé

Mme LEMARCHAND a tout d’abord rappelé que l’opérateur Réseau-Canopé était un éditeur de ressources version papier de plus en plus en version numériques et un offreur de services pour les enseignants principalement sous forme d’accompagnement dans leur formation. Comme exemple de services offert, Mme LEMARCHAND a cité le réseau social Viaéduc pour lequel l’un des projets est la convergence avec le réseau social de l’Institut français afin de permettre des échanges entre les enseignants situés à l’international et les enseignants en France. Canopé édite des ressources disciplinaires mais également des “éducation à”. Si l’opérateur accompagne de plus en plus la nécessité du développement du français à l’étranger selon Mme LEMARCHAND c’est parce qu’il y a la possibilité de mettre à disposition un certain nombre de ressources, des collaborations avec le label FrancEducation ou les associations FLAM sont déjà en cours. L’opérateur facilite donc la pratique du français avec des contenus adaptés à des usages en classe tout en n’étant pas comme l’a rappelé la directrice générale un producteur de contenus FLE.

La collaboration et coopération entre EFE et le réseau-Canopé est également intéressante dans l’élaboration de contenus pour enrichir la production utilisable pour les enseignants de France avec les pratiques de l’étranger. Mme LEMARCHAND a conclu son propos en indiquant qu’il n’y avait pas

à ce jour de politique de production structurée et dédiée à l'international mais que des projets étaient en cours de réalisation.

Mme Ghania BEN GHARBIA, Proviseur, Lycée français Jean Monnet de Bruxelles et M. Dominique DUTHEL, Proviseur, Lycée français de Barcelone

Mme BEN GHARBIA a développé son propos autour du rôle pour le chef d'établissement dans la possibilité de développer des formations autres que purement générales au sein des établissements de l'EFE. Proviseur à Bruxelles, zone dans laquelle les offres de formation sont riches, Mme BEN GHARBIA a notamment évoqué le fait de devoir se démarquer en variété et en qualité d'offre et dans la possibilité d'explorer d'autres champs que ceux qui le sont actuellement dont par exemple l'accueil d'élèves qui possèdent d'autres formes d'intelligence, d'autres aspirations et pouvoir répondre et entendre les préoccupations et projections des familles pour l'avenir de ces jeunes. Cela pourrait notamment se faire en proposant une offre de formation alternative à la formation générale classique comme cela se fait en France.

M. DUTHEL, proviseur à Barcelone, a souligné le potentiel que représentaient les réseaux d'élèves, d'anciens élèves et de parents notamment pour les postes diplomatiques à l'étranger. Il a par la suite évoqué des exemples de coopération comme le Bachibac en Espagne. Un dispositif qui permet une présence française là où il n'y en pas et constitue un réel levier, un véritable travail de coopération qui vient en appui au poste diplomatique et répond à un vrai besoin sur le territoire espagnol.

M. DUTHEL a également cité des exemples de coopération avec la France avec l'accueil notamment d'élèves en bac pro cuisine. Les élèves français effectuent un séjour de trois mois en Espagne et les espagnols trois mois en France, en parallèle et afin de pouvoir faire reconnaître ce séjour ils bénéficient également de cours généraux au sein du lycée français qui devient pôle de formation.

Voir note page 62

M. Isidoro PISONERO DEL AMO, Conseiller technique, Office pour l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne en France

M. PISONERO DEL AMO a présenté le dispositif ALCE, dispositif de coopération bilatérale entre la France et l'Espagne. En France, plus de 3M d'élèves choisissent l'espagnol comme langue vivante dans le secondaire. Les ALCE (Agrupaciones de Lengua y Cultura Españolas) contribuent au maintien de la langue et la culture pour les ressortissants d'origine espagnole. Les ALCE présentes dans 12 pays à travers le monde dispensent des enseignements complémentaires à l'enseignement que les élèves reçoivent dans les écoles où ils sont scolarisés. Le programme est conforme au CECR et permet une certification. En France, on compte 73 classes, 2508 élèves, 15 professeurs fonctionnaires détachés par le ministère d'Education espagnol et 7 professeurs recrutés en France.

Voir note page 64

Troisième table ronde sur le thème de la gouvernance

La question de la gouvernance au sein de l'EFE se pose à deux niveaux : celui de l'établissement d'une part, où les pratiques diffèrent selon les statuts mais aussi la culture d'établissement, et au niveau des services centraux d'autre part.

En quoi un nouveau modèle de gouvernance partagée pourrait-il contribuer à favoriser la rencontre entre l'histoire et la culture de l'école publique française et le caractère privé ou semi privés de ses établissements à l'étranger ?



M. Jean-Hervé FRASLIN, Conseiller consulaire élu à l'AFE

M. FRASLIN a initié son propos par une réflexion inspirée de son expérience dans le privé : il est possible de faire mieux dans ce réseau avec moins d'argent, car il s'agit avant tout d'une question d'organisation et de gestion. Un des principaux problèmes étant notamment que les principaux intéressés par le réseau ne sont pas les principaux décideurs. Ayant notamment été président d'une association gestionnaire d'un établissement conventionné, il a pu constater l'absence de tout contrôle sur un proviseur dont il devait pourtant assumer juridiquement les conséquences des décisions. Le premier point à améliorer pour M. FRASLIN se situe donc dans la reconnaissance de la responsabilité des parents dans les établissements conventionnés.

Devenu conseiller consulaire élu à l'AFE, il a ensuite été très surpris par le fonctionnement du CA de l'AEFE où il siégeait en tant que représentant de l'AFE : composé de 28 membres (14 fonctionnaires et 14 "spectateurs") le CA de l'AEFE adopte des budgets ou un cadre d'orientation d'objectif et de moyens sans possibilités réelles de les amender. Parmi les propositions d'amélioration envisagées par M. FRASLIN : permettre aux parents et élus consulaires de jouer un rôle beaucoup plus important dans ce qu'il considère non pas comme un "service public" mais un "bien commun" à propos duquel doivent pouvoir s'entendre les différentes parties prenantes dont une partie s'est pourtant vu confisquer la gestion par l'administration et les représentants du personnel. Mettre fin à la

confiscation de cette gestion aurait pour vertu de rouvrir le jeu dans des établissements qui appartiennent pourtant aux parents.

Enfin, pour l’ élu consulaire, la transmission des valeurs de la République, ce n’est pas seulement transmettre la liberté, l’égalité, la fraternité et la laïcité, c’est également mettre en pratique la démocratie, la subsidiarité etc. en matière de gestion de ce “bien commun”. C’est notamment vrai pour le recrutement du personnel dans les établissements en gestion parentale qui pourrait être optimisé en associant le conseil de gestion (non pas le rendre décideur en dernier ressort) à la nomination des proviseurs par l’AEFE, ce qui aurait d’ailleurs pour mérite de responsabiliser les parents participant au processus.

Mme Virginie ROYER, Vice-présidente, EGD et APE non gestionnaires de la FAPEE

Mme ROYER a rappelé en préambule que les parents qui ont fait le choix de l’EFE ont des attentes élevées qu’il convient de prendre comme une chance et une opportunité, car ils sont à l’opposé d’une attitude de consommateurs passifs. En ce qui concerne les EGD, la vice-présidente de la FAPEE a soulevé la question essentielle de la représentation institutionnelle des parents et de leur implication réelle alors qu’ils financent 80% du réseau. Appelant à mettre fin au fait que le conseil d’établissement ne soit qu’une simple chambre d’enregistrement, Mme ROYER a rappelé trois des pistes d’amélioration proposées par la FAPEE :

- rendre le vote contraignant lorsqu’est abordé le budget ou les projets immobiliers qui impliquent une mobilisation financière importante de la part des parents d’élèves ;
- augmenter le nombre de représentants des parents au sein du collège des “usagers” ;
- mettre en place une commission permanente qui devienne un vrai lieu de concertation et de réflexion stratégique en amont.

En somme, la FAPEE souhaite que les parents soient associés à toutes les décisions prises au sein des établissements du réseau, car il en va du sentiment d’appartenance. Mme ROYER a rappelé que, comme l’illustrent de nombreux cas sur le terrain, s’appuyer sur une association de parents forte ne fragilise pas la direction mais renforce au contraire le cercle vertueux de la confiance mutuelle, avant de conclure que les parents sont des ambassadeurs du réseau et qu’il n’est plus acceptable qu’ils n’aient que deux sièges au CA de l’AEFE.

Voir note page 67

M. Moulay Driss EL ALAOUI, Administrateur national chargé de l’enseignement français à l’étranger FCPE

M. EL ALAOUI a appuyé les propos de son homologue de la FAPEE en plaidant pour une augmentation du nombre de places réservées aux représentants des parents d’élèves afin de renforcer la représentativité des instances dirigeantes du réseau d’EFE. L’objectif est, en somme, d’associer les parents à toutes les étapes de la vie d’un établissement afin qu’ils en partagent les responsabilités.

Le représentant de la FCPE s’est également dit très attaché à l’homogénéité du réseau d’un point de vue pédagogique, faisant la promotion du trépied sur lequel repose le réseau (AEFE, enseignants et parents) et a d’ailleurs regretté que très peu d’intervenants n’évoquent le rôle des parents depuis le début du colloque. **[Enregistrement vidéo live coupé]**

Voir note page 68

M. Laurent SIGNOLES, Secrétaire général de l’AEFE

[Enregistrement vidéo live coupé] M. SIGNOLES a insisté sur la très grande diversité du point de vue de la gouvernance des établissements du réseau qui se caractérise par une certaine forme d’auto-organisation. Pour le Secrétaire général de l’AEFE, il serait donc réducteur de présenter les difficultés de gouvernance en distinguant les EGD, d’un côté, des conventionnées et partenaires, de l’autre, car beaucoup de ces derniers ne se caractérisent pas forcément non plus par une forte représentation parentale. Par conséquent, le développement du réseau, notamment à la faveur de nouveaux acteurs non parentaux, pourrait très bien contribuer à accroître l’hétérogénéité des modes de gouvernance.

M. SIGNOLES a ensuite évoqué trois paramètres à prendre en compte dans les évolutions souhaitées de la gouvernance du réseau :

- la clarification, voire la simplification, des schémas de gouvernance au sein du réseau, ne serait-ce que parce que le “vivier” des bénévoles volontaires susceptibles d’être disponibles afin d’y assumer des responsabilités n’est pas extensible à volonté ;
- la prise en compte des droits locaux car le réseau s’appuie majoritairement sur des établissements de droit privé étranger. Il ne faut donc pas s’attendre à une solution unilatérale (sauf pour la gouvernance de l’AEFE) ;
- garder à l’esprit le rôle spécifique de l’État français dans l’existence même du réseau et son développement : le réseau d’établissements est un des rouages de la diplomatie française. Faire évoluer sa gouvernance passera certes par la conciliation des intérêts des différentes parties prenantes, mais ne pourra faire abstraction des intérêts de l’État dans sa stratégie d’influence.

Voir note page 70

M. Patrick SOLDAT, Secrétaire, SNES Hors de France

M. SOLDAT a inauguré son propos en rappelant que son organisation syndicale s’opposerait fermement à certains points proposés pour l’avenir de l’enseignement français à l’étranger (comme elle s’oppose aux réformes actuelles du MEN), avant de lancer un appel à l’écoute et à la prise en compte des sensibilités de chacun, à l’heure où les crispations sont grandes en raison du fait que les crédits de l’État ont baissé et les frais d’écologie augmenté ces dernières années. Pour le Secrétaire du SNES, cette situation nuit à la capacité de dialogue des différents acteurs et à l’adoption d’une vision d’ensemble qui ait du sens (et que ne facilitent pas les différences de perception du réseau selon les acteurs : public versus privé).

M. SOLDAT a également appelé à la vigilance face au risque de développement de deux visions différentes du même réseau, selon qu’on se trouve en France ou à l’étranger, et à ne pas faire du réseau qu’un tremplin pour l’Éducation nationale en France (à travers la rotation des personnels). Pour M. SOLDAT, ce qui a permis la création du réseau c’est justement le contraire : la présence à l’étranger. M. SOLDAT a poursuivi son propos en insistant sur l’importance de la coopération éducative qui figure effectivement dans les missions de l’AEFE mais qui a malheureusement été négligée et qui nécessite des intervenants durables (à l’opposé du turn-over désormais imposé aux résidents).

Enfin, le Secrétaire du SNES, a appelé à la prudence face au risque “d’enlever trop d’État français” dans le réseau, car il n’est pas dans l’intérêt même des établissements partenaires que s’effondre le système public sur lequel s’appuie le fonctionnement du réseau, y compris pour les partenaires qui en dépendent. Enlever le garde-fou que représente l’État risquerait de renforcer la concurrence endogène et de conduire à l’inverse de ce qui est recherché.



Moreau Jean-Xavier @JeanXavie... · 2j ✓

#colloqueEFE pour avoir une bonne gouvernance, il faut définir une stratégie, un cap éducatif et travailler en étroite concertation avec l’ensemble des acteurs de l’éducation : les personnels, les parents, les élèves, l’autorité académique, les élus, les partenaires @scazebonne



Jean-Hervé Fraslin a partagé une vidéo en direct. ⋮

vendredi, à 15:20 · 🌐

Comment développer l’enseignement français à l’étranger ?

C’est la question à laquelle doit apporter un début de réponse le colloque d’aujourd’hui organisée par la députée Samantha Cazebonne, auteur d’un remarquable rapport sur ce sujet.

Je participerai à la table ronde sur la gouvernance pour y porter le point de vue des élus locaux des Français de l’étranger que sont les conseillers consulaires : notre mandat électif public local fait de nous les représentants légitimes de l’intérêt général des communautés françaises à l’étranger, aux côtés des parents d’élèves, principaux contributeurs financiers de nos écoles.

Ces parents, français ou étrangers, expriment des attentes fortes que nous devons relayer et soutenir pour garantir à la fois la qualité et l’accessibilité (proximité, coût).



M. Michel BAUM, Délégué du Comité stratégique, Association des anciens élèves des lycées français du monde (ALFM)

M. BAUM a exprimé le souhait des associations d'anciens élèves de pouvoir être accueillies dans les conseils d'administration de lycées français, insistant également sur les avantages à intégrer l'ALFM et ses membres en termes de communication pour l'ensemble du réseau. Par ailleurs, pour peu que les établissements aient recours à l'avenir à des financements privés, M. BAUM s'est dit convaincu que la gouvernance des établissements s'adapterait nécessairement aux besoins d'information économique des acteurs concernés et que, de ce point de vue, les anciens élèves étaient un important vivier d'administrateurs potentiels dans les écosystèmes locaux.

Voir note page 71

M. Sébastien RICOULT, Président, Comité de gestion du Lycée français de Zurich et Mme Corinne PETIT, Vice-présidente, APE gestionnaires de la FAPEE

M. RICOULT et Mme PETIT ont présenté deux exemples concrets de modèles de gouvernance partagée dans des établissements conventionnés en gestion parentale : le lycée français de Zurich et le lycée français de Singapour.

A Zurich, M. RICOULT a posé comme préalable absolu au succès d'un modèle de gouvernance partagée et des grands projets menés le fait que tous les acteurs impliqués partagent clairement une même vision, à la fois respectueuse des intérêts et des responsabilités de chacun : pas d'immixtion des parents dans la pédagogie, et pas d'ingérence de l'équipe pédagogique dans le travail du comité de gestion qui est seul responsable juridique. En guise d'exemple de réussite du modèle, M. RICOULT a évoqué le projet d'extension immobilière destiné à faire face à une croissance de 50% des élèves et qui a impliqué toutes les parties prenantes mais où chacun a respecté le rôle de chacun. Concernant l'aspect financier du projet, le président du comité de gestion a tenu à souligner le rôle déterminant

de l’ANEFE dont l’intervention a permis de débloquer les crédits. Pour conclure, M. RICOUT a évoqué le rôle clé du DAF qui est le maillon essentiel entre l’équipe de direction et le comité de gestion, tout en soulignant le problème que pose l’autorité absolue du chef d’établissement sur ce dernier.

Concernant Singapour, Mme PETIT a insisté sur la séparation stricte entre la direction pédagogique, qui est déchargée de toutes les fonctions “support”, et la direction exécutive qui les assume sous l’autorité directe de l’organisme gestionnaire (pénalement responsable à Singapour en cas d’erreurs). Cette gouvernance partagée est incarnée par un comité de direction, co-présidé par le chef d’établissement et le directeur exécutif, qui alimente la réflexion et le travail du conseil d’établissement et de l’organisme gestionnaire. Mme PETIT a conclu son propos en estimant que ce modèle de gouvernance permettait de répondre efficacement à la commande des familles et de se projeter sur le long terme, tout en demeurant l’école internationale de Singapour la moins chère.

Voir note page 72

M. Jean-Xavier MOREAU, Directeur général de l’Ecole Internationale Bilingue de Paris et Mme Yvonne LALONDE, Présidente du board, American School of Paris

M. MOREAU et Mme LALONDE ont présenté deux exemples de gouvernance d’établissements internationaux privés établis en France.

M. MOREAU a commencé par rappeler que les trois grandes caractéristiques de son établissement, dans un monde en pleine mutation où les établissements scolaires doivent former aujourd’hui des enfants à des métiers qui n’existent pas encore :

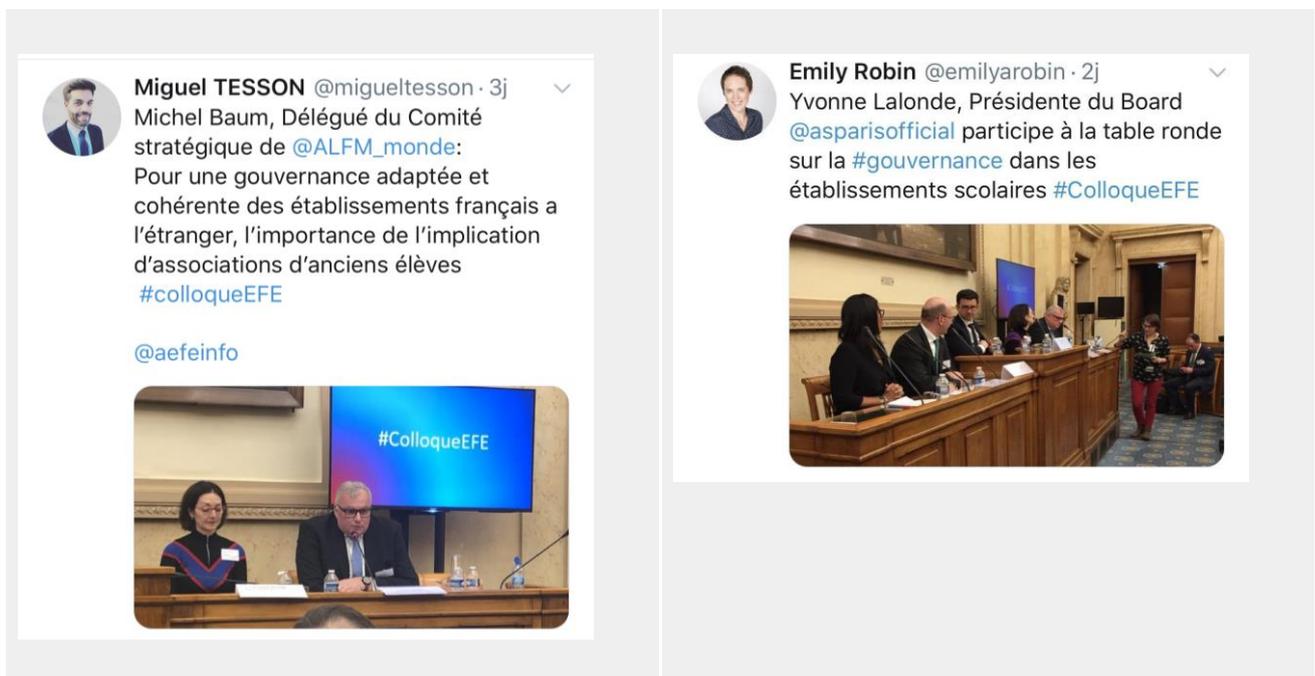
- le plurilinguisme : à l’EIB de Paris l’apprentissage d’une seconde langue vivante (espagnol ou chinois) est obligatoire dès le primaire ;
- le développement de l’esprit critique et de l’esprit de synthèse, face au flot gigantesque d’information et de “fake news” qui caractérisent la société de communication dans laquelle nous vivons ;
- l’immersion numérique d’un enseignement qui vise à préparer les enfants à la maîtrise basique des compétences essentielles pour demain (codage, robotique etc.)

En somme, la pédagogie de l’EIB de Paris vise à apprendre à utiliser et à mobiliser ses différentes formes d’intelligence, à développer l’autonomie et la responsabilité des élèves, le goût du risque et l’expérience de l’échec. En ce qui concerne la gouvernance, M. MOREAU a insisté sur l’importance de savoir mobiliser l’ensemble des parties prenantes, dans la concertation, mais aussi de faire en sorte que chacun soit à sa place. En guise d’autocritique, M. MOREAU a conclu son propos en reconnaissant que son établissement devait sans doute mieux communiquer sur ce qu’il faisait.

Mme Yvonne LALONDE, Présidente du board, American School of Paris

Mme LALONDE a initié son propos par les deux mots-clés de l'American School of Paris : "excellence" et "family oriented", la pédagogie américaine de l'établissement (école privée hors contrat sans subvention) étant basée sur la parole des élèves et l'orientation internationale. Le programme académique de l'ASP est crédité par plusieurs organismes internationaux. Son conseil d'administration, association loi 1901, est constitué de membres bénévoles élus pour 3 ans renouvelables, au sein duquel siègent les parents d'élèves, les anciens élèves mais aussi des "membres de la communauté" depuis 30 ans (mémoire de l'école). La gouvernance est auditée et homologuée par 2 organismes américains. Les deux objectifs de cette gouvernance sont : garantir la santé financière de l'établissement sur le long terme et recruter le directeur de l'école qui a tout pouvoir en matière de ressources humaines mais est régulièrement évalué. L'essentiel de l'investissement est consacré à la qualité du corps enseignant (élément-clé), à la technologie et à l'immobilier.

Voir note page 74



Quatrième table ronde sur le thème du développement du réseau

Le président de la République l’a exprimé avec force, le développement de ce réseau doit jouer un rôle central pour la promotion de la francophonie et du plurilinguisme, doit être au cœur de notre diplomatie d’influence qui répond à et se nourrit d’une approche multilatérale propre à répondre aux enjeux du XXI^e siècle.

Un développement dont la qualité doit être garantie par une homologation, délivrée par le Ministère de l’éducation nationale, qui comme l’a rappelé le ministre Jean-Michel Blanquer, travaille activement sur le sujet mais également un développement qui doit être concerté, encadré en synergie avec les établissements existants de l’EFE, qui permette à l’ensemble du réseau, dans toutes ses dimensions, de gagner en force face à d’autres modèles internationaux d’éducation.



M. Michel REVERCHON-BILLOT, Directeur général, CNED.

M. REVERCHON-BILLOT a rappelé l’accompagnement par le CNED de 70.000 élèves dits “empêchés” pour diverses raisons (en situation de handicap, en itinérance, sportifs de haut niveau, artistes etc.) mais également de 170.000 adultes en reprise d’études. Le CNED est aujourd’hui présent à l’international auprès de 30.000 élèves dont 14.000 scolaires, et très intéressé par le double enjeu de développement du réseau d’EFE et de la francophonie. M. REVERCHON-BILLOT a illustré son propos par un zoom sur trois situations particulières qui illustrent de nouveaux paradigmes d’apprentissage dans lesquels le CNED est engagé avec pour seul objectif : la réussite des élèves !

Ainsi, à Izmir (Turquie), l’action du CNED permet à une dizaine d’élèves “isolés” de bénéficier d’une véritable plus-value sous la forme d’accompagnateurs, trois fois par semaine, dans les locaux de l’Institut français, et une fois par trimestre, d’une immersion au lycée français d’Ankara, pour leur permettre notamment de socialiser et de se préparer aux examens. A Tripoli (Libye) cet appui prend la forme d’accompagnateurs pédagogiques formés par le CNED et de l’accueil des élèves en immersion dans des établissements AEFE en Tunisie. En Côte d’Ivoire, enfin, ce sont des conventions tripartites avec 6 établissements, la Mission laïque française et le soutien du Lycée international Jean

Mermoz d'Abidjan, qui permettent d'hybrider la formation et le parcours des accompagnateurs pédagogiques.

Ces exemples fournis par M. REVERCHON-BILLOT invitent à penser d'autres formes de scolarisation autour d'une hybridation des contenus, des lieux, et des accompagnateurs qui permette notamment d'articuler des élèves « isolés » à un établissement AEFE et à un tiers lieu. Autre intérêt du CNED pour le développement de l'EFE : permettre une forme de continuité pédagogique. En effet, le CNED a été sollicité pour proposer dans des établissements classiques en France des spécialités non disponibles dans l'établissement, des BTS, ou encore pallier les absences d'enseignants de courte durée.

Voir note page 76

M. André FERRAND, Sénateur honoraire, Président, Association nationale des écoles françaises de l'étranger ANEFE

M. André FERRAND a divisé en deux parties son plaidoyer pour un développement du réseau qui rejoigne les ambitions exposées par le Président de la République : à Paris, et sur le terrain.

A Paris, le sénateur honoraire appelle d'abord à s'assurer qu'au plus haut sommet de l'État (ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Éducation nationale, mais aussi à Bercy) soit partagée la conviction de l'importance de l'enjeu et de la nécessité de se mobiliser en conséquence. M. FERRAND a ensuite appelé à créer et à développer un véritable "esprit d'entreprise" : l'AEFE doit pouvoir se comporter comme une grande "multinationale" qui définit et fait appliquer les règles du jeu (souples et adaptables, mais avec des limites claires et précises) à destination de son réseau de "filiales" dans le monde, avec pour objectif la promotion de notre langue et de notre culture sans contrevenir à nos valeurs. Toutes les initiatives qui entrent dans ce schéma devraient alors être encouragées et soutenues par l'AEFE, gardienne des règles communes, faisant appliquer et maintenir l'esprit de réseau qui fait la force du dispositif français. Le Président de l'ANEFE a également appelé de ses vœux le recensement et la sollicitation de tous les acteurs économiques concernés par le développement du réseau et susceptibles de le financer : syndicats patronaux, CFCI, CCEF, grandes entreprises, anciens élèves... en n'oubliant pas les notaires dont les clients sont de plus en plus en recherche de belles causes pour leurs dons et legs.

Sur le terrain, M. FERRAND a appelé à un engagement personnel beaucoup plus important de l'ambassadeur (ou du consul général, le cas échéant) dans le développement d'une véritable politique de partenariat avec tous les acteurs de la communauté française concernés, et l'obtention des soutiens nécessaires des personnalités locales francophiles influentes et de l'État hôte. Il a achevé son propos en souhaitant que toutes les missions diplomatiques proposent pour tous les pays du monde un "plan École" réaliste, volontariste et contraignant, au sein d'une véritable approche de gestion de projet.

M. Rimah HAMMOUD, Vice-président, AFLEC

M. HAMMOUD a condensé son intervention en insistant sur les points forts de l’AFLEC qui gère six établissements français partenaires de l’AEFE au Liban et aux Émirats Arabes Unis. Ces points forts constituent un triangle dont les sommets sont : la formation, le contrôle qualité (accompagnement et soutien), et un modèle économique et juridique original qui a permis leur développement dans un contexte très particulier, de concurrence anglo-saxonne notamment (48% des enfants Français à Dubaï sont scolarisés dans un établissement anglo-saxon, par exemple) ce qui a conduit l’AFLEC à augmenter le volume de cours dispensé en anglais. Le “produit” proposé par l’AFLEC, et qui fait sa réputation, est donc un produit hybride, public privé, qui ne peut fonctionner toutefois que grâce à un apport suffisant en enseignants titulaires de l’Éducation nationale, à l’appui de l’ESPE de Clermont-Ferrand et à la bonne coopération entre l’AEFE, la MLF et les postes diplomatiques.

Le Vice-Président de l’AFLEC a conclu son propos en insistant très fortement sur le rôle central de l’homologation comme garantie de la qualité, et en appelant à tirer profit des points forts du modèle éducatif français et des opportunités offertes par les dernières réformes de l’Éducation nationale.

M. Jamil MALEYRAN, Proviseur, Lycée français de Tananarive

M. Maleyran s’est exprimé comme nouvel employé d’un groupe égyptien dont l’objet est de créer et de développer des établissements d’enseignement privés internationaux (anglophones et francophones). En Égypte, la majorité des classes moyennes et supérieures égyptiennes confient l’éducation de leurs enfants au secteur privé : 2000 écoles privées dont 400 écoles internationales dont 12 françaises relativement récentes. Le chiffre d’affaires total de ces écoles internationales est de 700 millions de dollars (le plus gros chiffre d’affaires d’Afrique) pour des frais écolages moyens de 4000 dollars par élèves (frais comparativement moyens). L’enseignement privé en Égypte est un marché solvable qui se caractérise par des demandes particulières : enseignement linguistique, débouchés internationaux, mais aussi éléments d’attractivité de l’enseignement français. En effet, longtemps considéré comme élitiste et inaccessible, l’enseignement français en Égypte s’ouvre et devient une alternative pour des familles, à tel point qu’il influence le contenu de certains établissements anglo-saxons qui s’ouvrent aux éléments caractéristiques de l’enseignement français (langue française, bien sûr, mais aussi enseignement technologique etc.) et recrutent des enseignants français.

M. Maleyran a conclu son propos en rappelant les 3 principaux enjeux du développement de l’enseignement à l’international : la qualité de l’enseignement (donc accent mis sur les ressources humaines, la formation continue et l’enrichissement mutuel d’enseignants issus de systèmes différents), l’ouverture aux évolutions, et la rentabilité.

M. François NORMANT, Président de la FAPEE

M. NORMANT a rappelé que les parents sont à l’initiative de la création de très nombreux établissements à but non lucratifs en gestion parentale, mais qu’il était aujourd’hui beaucoup plus difficile de créer un établissement ex-nihilo, notamment en raison des moyens nécessaires et des exigences supérieures (existence d’une concurrence plus forte). Le président de la FAPEE estime néanmoins qu’il est essentiel de favoriser la création de nouveaux établissements en gestion parentale, avec l’appui de l’AEFE, sans oublier non plus le développement des établissements existants qui se heurte aujourd’hui à la problématique de la garantie de l’État français en matière immobilière et à l’incertitude financière générée par la possibilité pour l’AEFE de décider unilatéralement d’augmenter les remontées financières des établissements en gestion parentale et de réduire les détachements d’enseignants titulaires.

Si le président de la FAPEE estime que le développement de l’enseignement se fera nécessairement par des initiatives privées, et qu’il ne peut que se réjouir qu’ouvre un établissement français là où il n’y en a pas aujourd’hui, il a cependant exprimé un certain nombre de réserves ou identifié un certain nombre de risques lorsque s’ouvrirait un établissement français là où existe déjà un établissement homologué (y compris lorsque la demande est supérieure à l’offre). Parmi ces risques : un mouvement d’élèves de l’ancien vers le nouvel établissement, avec un risque financier important sur des équilibres précaires, un épuisement du vivier d’enseignants, un risque de concurrence déloyale de la part d’un établissement flambant neuf, un dumping, des règles du jeu différentes en raison d’une différence des statuts d’établissement, une pression des investisseurs pour une approche plus souple de certains critères d’homologation...

M. NORMANT a conclu son propos en évoquant des pistes de solutions visant à limiter les risques identifiés : la mise en place d’un “plan école” dans chaque pays, le rajout d’un critère d’opportunité de création d’établissement dans les critères d’homologation, l’accompagnement à la professionnalisation des comités de gestion grâce à l’élaboration d’un plan stratégique de développement, l’accompagnement des chefs d’établissements dans l’élaboration de leurs projets d’établissements, l’accompagnement des personnels dans une démarche qualité structurée, l’adaptation de l’offre pédagogique aux réalités locales, permettant notamment une communication plus efficace.

M. Claude OULHEN, Adjoint au service appui et développement des établissements, AEFE

M. OULHEN a présenté son service, dernier né des services de l’AEFE (en 2019) et destiné à accompagner au plus près les porteurs de projets qui souhaitent ouvrir et homologuer des établissements français à l’étranger. M. OULHEN a rappelé que l’homologation d’un établissement ne peut être accordée désormais qu’à condition que les porteurs de projets fassent l’objet d’un accompagnement du porteur de projet par un opérateur (AEFE ou MLF). Le service d’appui et développement des établissements de l’AEFE sera désormais le point d’entrée de tous les porteurs de projets qui nécessitent toutefois un avis positif préalable du poste diplomatique qui s’assure notamment de la réalité des besoins locaux. L’accompagnement apporté par l’AEFE se fera au plus près des porteurs de projets, non seulement de la part des services centraux mais également de ses services déconcentrés (inspecteurs, EEMCP2 etc.) jusqu’au dépôt du dossier d’homologation. M.

OULHEN a conclu son propos en affirmant que cette mission d'appui et de développement a vocation à devenir une des missions principales de l'AEFE.

Voir note page 77





M. Thierry GRECO, Proviseur, Lycée franco-mexicain de Mexico

M. GRECO, proviseur du lycée franco-mexicain de Mexico, a souhaité présenter les éléments incontournables, propres à un établissement conventionné, bicéphale par définition, lorsqu'il s'agit de garantir son développement (avec la caractéristique supplémentaire du lycée franco-mexicain qui offre un enseignement technologique).

Parmi ces enjeux (qui deviennent des difficultés s'ils ne sont pas bien évalués et maîtrisés) :

La viabilité immédiate de l'établissement, lieu de rencontre d'un besoin éducatif (des élèves, une ou des communautés), d'une volonté « politique » (association ou groupement de parents, institution, ...) et d'un contexte local positif de développement.

Le vivier d'enseignants, titulaires mais aussi de recrutés locaux qui constituent une part importante des ressources humaines des conventionnés et qui nécessitent donc de consacrer des moyens appropriés à leur sélection, formation et suivi.

L'établissement de statuts concertés, formalisés et anticipant les évolutions possibles, qui visent à installer l'établissement dans la durée, en franchissant des seuils de fonctionnement indispensables pour pouvoir se projeter à moyen et long termes,

L'installation d'un établissement sur le modèle français mais qui prend totalement en compte le contexte juridique et politique local (statut des établissements, politique d'éducation, droit du travail, ...),

La vigilance absolue vis-à-vis des risques de conflits d'intérêts (particuliers ou de groupes) à tous les niveaux de la gouvernance des établissements, qui appelle une définition claire des rôles et statuts de chacun des acteurs et de toutes les instances et procédures institutionnelles.

L'intérêt politique et éducatif d'un dispositif doit aussi répondre à un impératif essentiel de faisabilité (voir de rentabilité). Pour exemple, si le dispositif de formation technologique fonctionne si bien au lycée franco-mexicain c'est parce qu'il est né il y a cinquante ans d'une volonté politique très forte et

partagée entre la France et le Mexique, qui en assume une part importante du financement, et qu'il évolue en accord avec les partenaires locaux du secteur industriel.

M. GRECO a conclu son propos en insistant sur l'importance du soutien et du travail en synergie avec le poste diplomatique, dès la première étape d'un projet de d'établissement français à l'étranger.

Mme Pascale CANOVA, Secrétaire nationale, SGEN-CFDT Etranger

Mme CANOVA a souhaité insister sur les sujets chers au SGEN-CFDT afin de pouvoir faire face collectivement au développement du réseau avec intelligence. La Secrétaire nationale du syndicat a reconnu que le monde avait changé et que le développement ne pouvait se faire aujourd'hui sans investisseurs extérieurs. La question qui se pose alors est : comment insérer une culture publique dans des dispositifs privés ? Quelles compétences sont nécessaires ? Quels sont les points de vigilance ?

Mme CANOVA a rappelé que les compétences sont à l'AEFE qui doit donc être renforcée dans ses missions et ses moyens. Outre la concurrence endogène déjà évoquée, les points de vigilance sont : comment rendre compatible au sein du réseau le socle historique des valeurs de la République avec des valeurs marchandes ? Comment concilier les droits des travailleurs et ceux du fonctionnaire en détachement : droit de formation, droit de grève, droit de représentation syndicale etc. ? Pour Mme CANOVA, les réponses se trouvent notamment dans l'homologation et le renforcement de ses critères sociaux.

Concernant les statuts des fonctionnaires, la position du SGEN-CFDT est de revendiquer un statut unique des détachés qui permette de financer la mobilité des agents et d'attribuer des primes fonctionnelles (plus d'équité, notamment en matière de rémunérations). Mais la Secrétaire nationale a tenu à préciser que son syndicat refuserait toute précarisation éventuelle que pourrait engendrer la généralisation du détachement direct des fonctionnaires. Elle a conclu son propos en insistant sur le nécessaire maintien d'un nombre significatif d'agents de l'État au regard du nombre d'élèves.

Voir note page 78

Mme Ana Clara SANTOS, Présidente du Centre de Formation de l'APEF

Mme SANTOS a dressé un paysage linguistique du Portugal où le plurilinguisme perd du terrain dans l'enseignement secondaire, mais où le Français est toujours la deuxième langue la plus enseignée au Portugal et connaît même aujourd'hui un regain d'intérêt, et où la coopération éducative avec la France au moyen de différents dispositifs est toujours très dynamique.

Mme SANTOS a invité la salle à s'interroger sur la question de la représentation des langues et cultures, leur statut international et leur poids économique et social, dans le développement d'une politique linguistique, particulièrement évidente concernant le lien entre mondialisation et apprentissage de l'anglais dès le primaire. Quelle place pour l'enseignement précoce du français au Portugal ? Si une expérience récente en Algarve s'est soldée par un échec, Mme SANTOS a néanmoins conduit une enquête pour essayer de comprendre pourquoi l'apprentissage du français était à

nouveau en croissance au Portugal : si les raisons sont nombreuses (tourisme, opportunités économiques...) la dimension de langue d’avenir dont jouit le français est très importante. En conclusion, Mme SANTOS a confirmé qu’il existait aujourd’hui un moment propice au développement du français qu’il convenait d’exploiter, d’autant plus qu’un certain nombre d’acteurs au Portugal étaient prêts à travailler en réseau avec les acteurs de l’EFE.

Voir note page 80

M. Jean-François LE ROCH, Président, Scolae Mundi

M. Roch a commencé son propos en soulignant la contradiction apparente de la double injonction à laquelle fait face l’EFE : doubler ses effectifs mais sanctuariser son budget, conduisant le président de Scolae Mundi à citer Antoine de Saint-Exupéry “ pour ce qui est de l’avenir, il ne s’agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible”. La plus grande difficulté, selon M. Roch, c’est que pour une école comme pour un avion, le plus important est le décollage. Or ce décollage est fortement conditionné par le processus d’homologation, qui ne peut aboutir dans le meilleur des cas que trois ans après la création. Par conséquent, M. Roch estime que la création d’une nouvelle école est quasiment impossible et que, si quelques succès permettront sans doute d’accroître les effectifs, ils seront marginaux et largement insuffisants pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le Président de la République.

La solution, selon le président de Scolae Mundi, passera par la création de petites écoles, ce que l’AEFE ne sait précisément pas faire, et ne peut pas faire. En conclusion, M. Roch en a appelé au développement du modèle de la franchise : seul modèle qui permet à un “business” de faire face à une demande de développement massif sans budget supplémentaire, et qui a largement fait ses preuves. Dans un tel modèle, le franchiseur AEFE serait propriétaire de la marque et du “core business” et imposerait un cahier des charges aux franchisés : conditions d’emplois, rémunérations minimales, critères de qualité etc.

Voir note page 82

M. Jonathan DERAÏ, Directeur général, Odyssey Education

Pour M. DERAÏ, l’enseignement français est un repère mondial qu’il convient de consolider et la valeur du baccalauréat un vrai passeport pour le monde. Partageant l’ambition présidentielle, le directeur général d’Odyssey Education a invité les participants à partager l’esprit de conquête qui est celui des anglo-saxons qui ont réussi à développer ces dix dernières années un nombre phénoménal d’établissements anglophones dans le monde. Or la France possède un très fort potentiel de développement grâce à sa langue, sa culture, ses valeurs. M. DERAÏ a donc appelé à rompre avec un état d’esprit craintif et malthusien, et à avoir une vision globale des choses et notamment des chiffres qui relativisent fortement les risques de concurrence endogène, à partir du moment où les règles du jeu sont claires et assumées par tous les acteurs de l’EFE qui doivent apprendre à jouer collectif (cf. “Equipe France”) sur le marché de l’éducation internationale. Pour le directeur général d’Odyssey Education, ceci n’est pas incompatible avec les valeurs de service public.



Miguel TESSON @miguelteesson · 3j
Fin du [#colloqueEFE](#) par @scazebonne
« il va falloir maintenant nous coordonner et travailler ensemble pour permettre le développement et maintenir l'attractivité des #efe# »



Rana CHALLAH @RanaCHALLAH · 3j
Fière d'avoir participé aux auditions et au colloque de [#EFE](#). Une très belle initiative et de très belles perspectives pour le rayonnement de la France à l'étranger. Merci à vous Madame @scazebonne

Samantha Cazebonne @scazeb...

Ouverture du [#ColloqueEFE](#) en présence du ministre @JBLemoyne
180 personnes présentes, 40 intervenants autour de l'enseignement français à l'étranger.



NEGRIER Isabelle @NegrierIsabe... · 3j
Beaucoup d'idées à l'Assemblée nationale pour réformer l'enseignement français à l'étranger sur l'initiative de @scazebonne avec @JBLemoyne et les participants de 5 continents ! 🇪🇺 🌍
Enjeux : l'école pour tous, Développer une culture européenne et internationale !



Stanislas Guerini et 7 autres



Maria Paz USACH FAVE @FaveU... · 3j
Colloque développement de l'enseignement à l'étranger à [#AssembléeNationale](#) Des nombreux intervenants sur la qualité, la mobilité, la valeur de l'inclusion dans l'enseignement français... Une rencontre de qualité. Grand merci à @scazebonne pour ce travail d'exception . @aefeinfo



Vous et 9 autres

ANNEXES

Les intervenants ont bien voulu nous transmettre le texte de leurs interventions respectives afin de compléter les résumés en première partie de ce bilan.

Table ronde qualité

Virginie GOHIN, Responsable de la Mission Formation, Parcours professionnels et Mobilité internationale du MEN

COLLOQUE Le développement de l'enseignement français à l'étranger

Assemblée nationale

Table ronde : La qualité de l'EFE

Virginie Gohin
Inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale
Chef de la Mission Formation, Parcours professionnels et Mobilité internationale
Direction générale des ressources humaines
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse



INTRODUCTION : CONTEXTE DE LA REFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

Projet de Loi pour L'Ecole de la confiance initié par le ministre de l'éducation nationale, J-M Blanquer :

- Adaptation de la Formation initiale**
 - Logique d'homogénéisation de la formation : les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) deviennent Instituts nationaux supérieur du professorat (INSP)
 - Nouveau référentiel de Formation, adossé au référentiel Métiers
- Préprofessionnalisation des étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement**
 - Sur trois ans, à partir de l'année de L2 : une entrée progressive, accompagnée et rémunérée dans le métier de professeur
- Valorisation de la dimension internationale :**
 - Logique d'ouverture des parcours de formation à l'international : une mobilité qui s'intègre dans le parcours et est valorisée
 - Renforcement de la présence de l'enseignement français à l'étranger et participation à la formation des talents dans le monde, grâce aux lycées français et aux universités – discours du président E Macron à l'Académie française le 20 mars 2018



FAVORISER LES CONDITIONS DE LA QUALITÉ PÉDAGOGIQUE

- Révision de l'Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

Objectifs principaux :

- favoriser le continuum de formation (formation initiale – formation continue)
- progressivité de l'accès aux métiers
- appui sur la recherche

- Nouveauté: une dimension internationale pour la formation**

- Un nouveau certificat Enseignement du français à l'étranger**

article 8 : « La formation peut donner lieu à la délivrance d'un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger, pour les étudiants comme pour les fonctionnaires-stagiaires. Ce certificat s'appuie notamment sur la maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères ainsi que sur la connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales. »

=> Lancement d'un **groupe de travail** avec le MENJ, le MESRI, les ESPE



PROMOUVOIR LA QUALITÉ AU SEIN DE L'EFE

A compter de la rentrée 2019 :

- un **parcours professionnel** qui intègre la mobilité pour davantage de personnels du ministère
- ouverture à la mobilité** pour un plus grand nombre d'enseignants
- Un **vadémécum** en projet

■ *Note de service de septembre 2013 Établissements d'enseignement français à l'étranger - Recrutements et détachements - rentrée scolaire 2019-2020*

Nouveauté : Durée du détachement

Afin de favoriser la mobilité des personnels enseignants du premier et du second degré, des personnels d'éducation et des psyEN, les agents nouvellement détachés à l'étranger ne pourront être maintenus dans cette position de détachement au-delà de **six années scolaires consécutives**.

Par dérogation, cette durée pourra être portée à neuf années scolaires consécutives lorsque des circonstances exceptionnelles le justifieront



FAIRE RECONNAÎTRE LA PLUS-VALUE D'UN PARCOURS PROFESSIONNEL À L'ÉTRANGER LORS DU RETOUR ?

Les enjeux RH :

- Une politique de vivier en amont des départs mais aussi en aval
- Travail sur l'objectivation des compétences acquises en mobilité
- Réflexion à conduire sur la valorisation des compétences
- Travail sur des « profils »

Etat des lieux en cours :

= faire un état des lieux des actions menées par les académies et les ESPE pour engager les étudiants, les stagiaires et les titulaires dans des mobilités (échanges, stages ...) pouvant déboucher sur une filière internationale en formation

Exemples :

- création de DU dédiés, qui deviendraient des Masters : par exemple, au Liban, partenariat entre l'AFLEC, l'académie de Clermont, l'université et l'ESPE
- expérimentation à Nancy-Metz de la possibilité de passer une certification de formateurs (CAFFA) en mobilité: partenariat entre l'académie, l'université, l'ESPE, l'AEFE-



CONCLUSION

- Une logique d’internationalisation des parcours de formation
- Une logique d’ouverture des parcours de formation à la mobilité
- Une logique de valorisation des compétences
- Un chantier actif

❖ Merci de votre attention



M. Fabrice ROUSSEAU, Chef du service pédagogique de l’AEFE

Quels critères pour évaluer et reconnaître la qualité pédagogique, éducative et la démarche qualité dans un contexte scolaire ?

Pas plus qu’en France, la démarche qualité dans l’enseignement français à l’étranger ne peut être réduite à un simple contrôle de conformité. Tout l’enjeu de l’enseignement français à l’étranger tient à la contextualisation de notre modèle éducatif, afin de nous adapter aux pays où nous sommes présents, d’en respecter les législations et réglementations, les coutumes, voire les représentations, mais aussi de répondre au mieux aux attentes de toutes les familles susceptibles de scolariser leurs enfants dans des établissements homologués, que ces familles soient françaises ou non.

La qualité s’évalue sur pièces mais aussi sur place, et ces deux démarches sont aussi complémentaires qu’indissociables. Sur pièce, et donc possiblement à distance, l’étude des textes de gouvernance, des outils pédagogiques, des outils de communication numérique, permet de largement se renseigner sur la qualité de l’offre d’enseignement et d’éducation de l’établissement. Sur place, dans l’établissement comme dans les classes, par l’observation des pratiques pédagogiques, éducatives et extracurriculaires, en accordant une attention toute particulière à la place de la langue française, à la qualité de l’enseignement des langues vivantes et à l’enseignement des disciplines spécifiquement « françaises », dont l’approche didactique est propre à notre histoire éducative : la philosophie, les sciences économiques et sociales, l’éducation physique et sportive, mais aussi l’histoire, la géographie ou l’éducation morale et civique.

La qualité éducative et pédagogique ne se réduit en aucun cas à vérifier si ces disciplines sont enseignées « comme en France », mais bien plus si leur contextualisation, leur adaptation à un public donné dans un environnement donné, en préservent pleinement le sens. Les résultats obtenus aux examens par les élèves ne suffisent donc pas à déterminer la qualité : c’est d’ailleurs le sens de la procédure d’homologation, qui,

intégrant tous ces attendus, est devenue un horizon pertinent du pilotage des chefs d'établissements français à l'étranger, tout comme un processus de renforcement qualitatif. En s'attachant également à la place de la formation continue pour les équipes enseignantes et d'éducation, l'homologation responsabilise les établissements en les incitant à intégrer, dans leur fonctionnement quotidien, une démarche qualité.

Comment l'AEFE et son corps d'inspection organisent-ils leur action pour valider, reconnaître et améliorer la qualité ?

C'est en visitant les établissements pour rencontrer les enseignants, mais aussi les équipes de direction et d'éducation, les familles, les élèves, que les inspecteurs de l'AEFE approchent concrètement et quotidiennement la qualité des établissements. Loin d'être des visites de contrôles, leurs missions visent désormais l'accompagnement, le conseil et la formation des enseignants, qu'ils soient ou non titulaires de l'éducation nationale. L'inspection en classe par l'observation de séquences d'une heure n'est plus la pratique essentielle des inspecteurs, qui abordent la qualité de l'action éducative et pédagogique d'un établissement dans sa globalité, par des missions conjointes interdisciplinaires et interdegrés, par des observations et des temps d'échanges qui leur permettent d'évaluer avec justesse les pratiques à l'œuvre dans l'établissement. C'est ainsi qu'ils peuvent, ensuite, formuler des recommandations, des préconisations, des orientations mises en œuvre par les enseignants, sous l'autorité des chefs d'établissements, avec l'appui de proximité des conseillers pédagogiques et des enseignants formateurs.

Le second levier mobilisé par les corps d'inspection de l'AEFE tient à la promotion des outils de pilotage pédagogique : projets d'établissements, conseils pédagogiques, formations et développement professionnel des personnels, sont autant d'outils indispensables à tout établissement. Ils doivent pleinement exister et mobiliser l'ensemble des membres de la communauté éducative, car la qualité éducative qu'ils permettent d'obtenir requiert une mobilisation de l'ensemble des personnes concernées : enseignants, parents, agents, dirigeants et administrateurs doivent tous, sous la direction du chef d'établissement, être impliqués dans la confection et l'animation de ces outils qui caractérisent la gouvernance des établissements scolaires français.

La formation est ainsi un élément essentiel pour assurer la qualité dans les établissements français à l'étranger, et si l'AEFE en fait une priorité, notamment par le dispositif de la mutualisation et des enseignants formateurs, EMFE et EEMCP2, la mobilisation accrue des ESPE sera indispensable pour garantir le perfectionnement qualitatif d'un réseau qui ne cesse de se développer.

Enfin, la qualité c'est aussi, et surtout, ce qui permet à tous les élèves qui nous sont confiés de réussir leurs études supérieures ; par le développement d'actions pédagogiques structurées et partenariales, l'AEFE s'emploie à valoriser et à diffuser des pratiques innovantes, quand elles portent un réel gain qualitatif pour les élèves, dans leur construction personnelle, citoyenne, étudiante et professionnelle : ce qui peut être valorisé doit être prioritairement déterminé par la satisfaction des attentes de l'enseignement supérieur. C'est notre boussole.

M. Sébastien JAKUBOWSKI, Directeur de l'ESPE de Lille

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Recteurs,
Mesdames et Messieurs les Directeurs,
Cher.e.s Collègues,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens en préalable à adresser mes remerciements à Madame la Députée Samantha Cazebonne pour son invitation à venir contribuer à ce très beau colloque en y intervenant et adresser mes remerciements à Madame Brigitte Marin, Présidente du Réseau national des ESPE, qui m'a missionné pour m'exprimer devant vous aujourd'hui.

Je m'exprime toutefois aujourd'hui en tant que Directeur de l'ESPE Lille Nord de France. Ma parole ne saurait engager le Réseau national des ESPE.

Vous me posez les questions suivantes : quel est le rôle des ESPE dans le maintien ou le développement de la qualité dans la formation initiale et continue ? Quid de la création d'un MEEF EI ? Quelle certification supplémentaire ? Faut-il un DU pour les recrutés locaux ? Quel référentiel de compétences spécifique à l'EI ? Convient-il de mettre en œuvre des formations hybrides ?

Ces questions mériteraient des développements beaucoup plus conséquents que le temps qui m'est imparti aujourd'hui. L'axe de mon intervention portera sur le fait qu'améliorer la qualité de l'enseignement français à l'étranger, c'est aussi, à mon sens, le faire via la formation du personnel et en particulier des enseignants.

Depuis leur création en 2013, les ESPE ont engagé un travail en profondeur pour proposer une formation universitaire professionnalisante des enseignants. La transformation des IUFM en ESPE est en soi un véritable changement de paradigme. Aujourd'hui, les ESPE sont des écoles universitaires de formation des enseignants du 1^{er}, du 2nd degré, des CPE et des cadres éducatifs en lien avec les universités et les académies. Elles maîtrisent le champ de formation par le Master MEEF (métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation).

Avec la loi « Pour une Ecole de la confiance » prochainement en discussion au Sénat après une adoption en première lecture à l'Assemblée Nationale, nous allons vivre un autre changement de paradigme au travers de la création des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Education (INSPE) couplée à une réforme de la formation initiale des enseignants et à une modification de la place du concours de recrutement pour 2022 en fin de Master 2. Les INSPE ont un rôle central et pivot à jouer dans la formation initiale et continue des enseignants qui intègre l'adaptation aux contextes territoriaux et au développement des nouvelles pédagogies et du numérique comme de l'international.

La logique de professionnalisation concourt aussi à diversifier le prisme de l'insertion professionnelle des diplômés en tenant en compte des débouchés professionnels et nombreux offerts par les établissements français de l'étranger. Aujourd'hui, les ESPE travaillent déjà avec ces établissements mais, comme souligné dans le rapport de Madame la Députée, l'offre n'est pas structurée et coordonnée. Des ESPE, comme l'ESPE Lille Nord de France, sont sur ce sujet un peu plus motrices que d'autres. Par exemple, l'ESPE LNF est, sur cette thématique, armée par un chargé de mission et un service relations internationales et s'efforce de promouvoir le développement de formations comme un parcours international en Master MEEF 2 1^{er} degré (pour les non lauréats de concours), un parcours de formation des cadres et chefs d'établissement POSEFI (Pilotage des organisations scolaires et éducatives en France ou à l'international)[1] ou encore un DU visant à former les enseignants recrutés locaux d'un lycée français (Mexico)[2]. D'autres ESPE présentent également une offre reprise et parfaitement bien identifiée dans le rapport. J'en reprends ici quelques éléments de façon non exhaustive : un DU enseigner en établissement à l'étranger (Clermont-Ferrand), un parcours de Master MEEF

enseigner à l'étranger (Toulouse), un parcours formation de formateurs à l'étranger (Bordeaux), etc. Par ailleurs, les ESPE de Créteil, Versailles ou encore d'Aix-Marseille sont membres du réseau international francophone des établissements de formation des formateurs.

Les besoins et demandes tant des étudiants que des employeurs (AEFE ou établissements français de l'étranger) sont nombreux et invitent à prendre de la hauteur afin de dissocier les publics et d'envisager la combinaison entre plusieurs offres de formation. Pour répondre à ces besoins et demandes fortes, l'hybridation peut ainsi sembler requise. Cette hybridation des dispositifs de formation est à combiner en fonction des attentes, des parcours et des trajectoires. Elle est à mettre en regard avec la certification à l'enseignement français à l'étranger prévue dans la réforme en cours de la formation initiale des enseignants et reprécisée par le Ministère lors de l'intervention précédente.

A mon sens, le certificat pourrait être dissocié en trois entrées possibles :

1/ Il pourrait exister une certification / un parcours pour les enseignants fonctionnaires souhaitant exercer à l'étranger à terme. Nous sommes là plutôt dans une optique de formation tout au long de la vie.

2/ Il pourrait exister une certification / un parcours pour les étudiants en préparation de concours et/ ou des enseignants fonctionnaires stagiaires envisageant d'exercer plus tard à l'étranger. Le Ministre de l'Education nationale a insisté à plusieurs reprises sur son souhait de voir les enseignants connaître des mobilités à l'étranger dans le cadre de leur parcours de formation.

3/ Il pourrait exister une mention spécifique du master MEEF Enseigner dans un établissement français à l'étranger à destination des recrutés locaux en établissements à l'étranger. Certes, un DU peut apporter un appoint de formation mais un parcours de master MEFF est de nature à consolider le processus de formation.

De notre côté, à l'ESPE LNF, nous avons amorcé un travail avec l'AEFE visant à proposer ce type de parcours spécifique de formation des enseignants recrutés locaux. C'est l'ambition que nous portons à l'ESPE LNF : un parcours voire une mention spécifique selon les attentes (1^{er}, 2nd degré) et les flux d'enseignants recrutés par les établissements français d'une ou plusieurs zones géographiques.

Dans tous les cas, à l'instar de la formation initiale, un référentiel de formation EFI est nécessaire. Une coordination nationale portée par le R-ESPE, éventuellement avec une ESPE cheffe de file, en lien avec l'AEFE pourrait ainsi y concourir. Cette option semble de nature à permettre une meilleure coordination et homogénéisation de la formation et une meilleure capitalisation des expertises en ESPE qu'une ESPE internationale. Mais ce point reste bien entendu à discuter.

La logique de mastérisation dans le cadre d'un parcours dédié et spécifique semble correspondre aux besoins et aux attentes des lycées français pour accompagner leur montée en puissance dans ce registre. Un tel parcours pourrait, comme indiqué précédemment, se dérouler de façon conjointe à plusieurs ESPE compte-tenu de la demande forte sur cet enjeu. Il permettrait de mieux former les enseignants recrutés locaux, de leur donner aussi les certifications universitaires leur permettant de mieux valoriser leurs compétences et expériences dans le cadre d'un retour en France pour y exercer des fonctions de formateur ou d'enseignant. En partie à distance avec une équipe dédiée de formateurs ESPE et formateurs AEFE, il pourrait ainsi embrasser tous les enjeux et perspectives de formation. L'alternance intégrative devrait permettre aussi de consolider la mise en œuvre des compétences professionnelles sur le terrain. La logique d'adaptation aux contextes des territoires est décisive mais elle s'appuie aussi sur les compétences disciplinaires et didactiques des enseignants ; étayées par la recherche.

Les attentes sont, comme vous le savez toutes et tous, extrêmement puissantes. Soyez convaincus que les directeurs d'ESPE sont comme moi convaincus de la nécessité de participer à ce mouvement. Je fais, en tant que directeur d'ESPE, de la diplomatie éducative sur mon territoire et en France. J'en fais à l'étranger au travers

de programmes de formation en prise directe avec des gouvernements qui viennent parfois rechercher notre expertise (ce fut le cas par exemple du programme de formation des enseignants et cadres éducatifs auxquels les ESPE d'Aix-Marseille, Montpellier, Toulouse et Lille ont participé suite à une demande du gouvernement du Paraguay). Il serait tout de même dommageable de ne pas en faire avec le système français de l'étranger d'autant que cela nous donne aussi un point d'appui pour renforcer notre expertise auprès des autorités locales éducatives et donc de renforcer l'influence formative et de recherche de la France.

Les enjeux de diplomatie sont centraux. Les ESPE I sont une réponse mais les ESPE organisées en réseau peuvent répondre de façon coordonnée et structurée aux besoins en mutualisant leurs approches et leurs moyens. C'est un enjeu considérable pour la France, le réseau des établissements français à l'étranger dans une perspective de concurrence du modèle français par des groupes privés étrangers. Là aussi, le pragmatisme est, je pense, de rigueur pour travailler avec tous les acteurs qui défendent la France et les initiatives du développement du français à l'étranger. Comme cela a été indiqué précédemment, la complémentarité de tous les acteurs publics et privés est de mise pour défendre et promouvoir le français à l'étranger conformément à la stratégie énoncée par le Président de la République. L'ESPE LNF s'y emploie par exemple actuellement en Tunisie. A l'instar de l'enseignement supérieur, l'Education, de par l'économie des connaissances et l'intelligence économique qu'elle emporte, est devenue la clé de voûte de la stratégie de l'Etat aujourd'hui, pour son devenir et son rayonnement demain.

Je vous remercie pour votre attention.

[1] Ce parcours de Master MEEF mention Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) vise à renforcer les compétences managériales et de pilotage des chefs d'établissement et directeurs d'école souhaitant s'orienter à terme vers des fonctions de direction à l'étranger. Il bénéficie d'une convention avec l'AEFE et est mis en œuvre avec le soutien appuyé du rectorat de l'académie de Lille. Toutes les informations utiles à cette adresse : <http://www.espe-lnf.fr/spip.php?article336>

[2] Projet en cours de structuration.

Séverine PLATEK, EEMCP2

Présentation :

Expérience de l'AEFE : quatre pays : Equateur, Indonésie, Mexique, Liban. Trois types de contrat : contrat local, résident, EEMCP2.

La qualité apportée par les personnels titulaires de l'éducation nationale française :

Le recrutement de personnels titulaires de l'éducation nationale est la garantie d'une fidélité et d'une loyauté aux textes officiels, aux programmes et au respect des attentes des examens, même à des milliers de kilomètres de la France.

Le maintien d'un certain pourcentage de titulaires garantit à l'EFE, aux établissements, aux parents, la possibilité d'un enseignement français sans interruption pour les élèves partout dans le monde. Pour les parents c'est une qualité fondamentale s'ils sont amenés à se déplacer régulièrement d'un pays à l'autre. Le maintien de personnels dans les établissements est fondamental pour maintenir une « mémoire » de l'enseignement propre à chaque établissement. Une trop forte rotation ferait perdre cette mémoire et nécessite une grosse adaptation et un gros dynamisme des équipes enseignantes.

La qualité apportée par la formation de qualité dans le réseau EFE

La formation des personnels non titulaires, assurée par les EEMCP2 et EMFE et encadrée par les résidents permet de maintenir la qualité de l'enseignement.

Le profil des enseignants est très divers : titulaires de l'éducation nationale, experts dans le secondaire de leur matière, enseignant non titulaires avec une formation dans la matière, qui ont besoin d'un accompagnement pédagogique et didactique, enseignants non titulaires sans formation dans la matière enseignée ont besoin d'un accompagnement à la fois dans la matière et à la pédagogie et à la didactique.

Un professeur résident répond à l'institution française, un professeur en contrat local répond à son chef d'établissement local. Même si tous ont à cœur l'éducation des élèves, les enseignants titulaires sont les garants, par leur loyauté à l'éducation nationale, du respect des textes officiels et directions données par la France.

A l'étranger, il existe des formations de zone, des stages de formation continue, des missions d'accompagnement, des visites de classe, effectuées par les EEMCP2. Les EEMCP2 et EMFE animent aussi des formations internes dans les établissements, permettant une action directe, continue.

Il paraît fondamental de maintenir ces formations directes, car elles permettent de faire se rencontrer les personnels et de créer **un réseau** riche, vivant et fertile. Ces stages et missions permettent aussi à certains enseignants de lutter contre l'isolement lié au lieu où ils enseignent comme par exemple le lycée français de Las Terrenas en République Dominicaine.

Ce réseau ainsi activé permet des échanges au sein des zones, du travail collaboratif, des projets.

Cette formation hybride, en direct, renforcée par la formation à distance sur des plateformes comme m@gistere, permet l'actualisation continue des compétences des enseignants et la formation des personnels débutant dans le métier. C'est cette formation qui garantit la qualité des enseignements des lycées français du monde qui est tant recherchée par les parents.

La qualité de l'EFE qui vient des projets dynamiques

La qualité de l'EFE vient aussi du **dynamisme du réseau**, lié aux projets mondiaux menés.

Un projet comme Ambassadeurs en Herbe, auquel tous les établissements de l'EFE qui le souhaitent peuvent participer, permet de montrer la force d'un réseau mondial d'enseignement, il met en relation des élèves du monde entier, pour mettre en avant des compétences oratoires de débat qui illustrent l'enseignement « à la française ».

D'autres projets sont très dynamiques : le Modèle des Nations Unies, Les JIJ, « je filme le métier qui me plaît », les concours d'écriture...

Enfin, la politique des langues, commune à tous les établissements de l'EFE appuie une qualité accrue d'enseignement et de pratique des langues.

Alexandra BERBAIN, Co-secrétaire du secteur Hors de France, SNUipp-FSU

Bonjour à tous,

C'est en tant que représentante du SNUipp que j'interviens aujourd'hui et je vous remercie de me donner la parole. Le SNUipp est le premier syndicat des enseignants du premier degré et il fait partie de la FSU, fédération majoritaire au MENJ (Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse) et à l'AEFE (Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger) suite aux élections professionnelles de décembre dernier.

Comment améliorer et faire reconnaître la qualité de l'enseignement dans les établissements français à l'étranger, dans un contexte où la concurrence internationale ne ménage pas ses efforts pour capter les familles en recherche d'écoles internationales ?

Les personnels et notamment les enseignants sont attachés et œuvrent au quotidien pour faire reconnaître la qualité des enseignements qui sont ceux que préconisent de manière institutionnelle l'éducation nationale.

Les enseignants sont, pour nous, les premiers leviers pour une qualité de l'enseignement. La question de leur formation, initiale et continue, est gage de qualité : elle est la garante de la réussite de tous les élèves et je commence ainsi à répondre à l'une des questions posées concernant la reconnaissance ou plutôt la manière de faire reconnaître la qualité de l'enseignement dans les établissements français à l'étranger. Ce que veut le public ce sont des enseignants qualifiés par des concours nationaux reconnus.

Aussi, à nos yeux, la communication basée sur le volet événementiel que les établissements de l'AEFE ont commencé à mettre en place est une erreur. Ce sont les points forts du réseau reconnus par tous les usagers qu'il faut mettre en avant : continuité des enseignements dans tout le réseau, accès aux filières d'excellence dans le système post-bac en France, qualité de la pédagogie mise en place par des titulaires de l'Éducation Nationale.

Il en va de même concernant l'apprentissage des langues étrangères, l'excellence des résultats par la mise en avant de la réussite des anciens élèves, le lien avec les académies partenaires pour la mise en place d'échanges d'élèves et pour la formation des enseignants, la notion de réseau par les possibilités améliorées d'échanges d'élèves durant leur cursus scolaire.

Ainsi il suffirait de rappeler et mettre en avant les différences (comme le réseau, les enseignants titulaires, la pédagogie) avec les autres écoles internationales plutôt que de chercher à faire mieux qu'elles sur le même terrain.

Comment articuler la culture et l'histoire du système scolaire français public avec le contexte d'offre et de demande qui est le sien dans ses établissements à l'étranger ?

L'histoire du système français est sa richesse et c'est aujourd'hui aussi de faire partie d'un réseau. Le réseau de l'enseignement français à l'étranger est un réseau ancien qui s'inscrit dans une histoire qui allie qualité de l'enseignement et reconnaissance internationale.

Aujourd'hui la plupart des enseignants qui y exercent sont des titulaires de l'éducation nationale ou des francophones diplômés. À nos yeux, et je continuerai à répondre ainsi à une des questions qui m'est posée aujourd'hui, faire reconnaître la qualité de l'enseignement dans les établissements français à l'étranger, dans un contexte où la concurrence internationale ne ménage pas ses efforts pour capter les familles en recherche d'écoles internationales, est de soutenir ces enseignants détachés. Or, c'est le premier écueil auquel est confronté le réseau. Les personnels enseignants se voient refuser leur détachement ou leur renouvellement de détachement. C'est une difficulté qui relève des attributions du MENJ, certes, mais qui impacte de plein

fouet l'AEFE et plus généralement l'EFE. Cela se traduit pour le premier degré par des difficultés de recrutement dû à l'attractivité du métier.

Les établissements à l'étranger doivent avoir des enseignants titulaires détachés. C'est là où à nos yeux il y a une preuve de la qualité de l'enseignement à l'étranger.

Comment impliquer les enseignants dans une démarche qualité ? Son évaluation ?

Quant au terme "démarche qualité", il fait référence au monde de l'entreprise afin de satisfaire des clients. Nous refusons d'utiliser ces termes en matière d'éducation. Mme Cazebonne propose d'effectuer des sondages de satisfaction en fin d'année scolaire et de soumettre aux parents l'évaluation de la possibilité pour un enseignant de poursuivre sa mission dans un établissement. Ce ne sont pas les familles qui peuvent juger de la qualité de la pédagogie. Cette évaluation relève de professionnels formés pour cela et qui sont à même de vérifier si le travail effectué est en adéquation avec les textes de l'Éducation Nationale. Cette évaluation pédagogique est en place à l'AEFE : les visites des IEN au premier degré sont même beaucoup plus fréquentes qu'en France. Ceci participe aussi de la continuité du réseau. Cette démarche qualité, si elle était mise en place, provoquerait des adaptations locales en fonction des pays. Les enseignants en poste sont confrontés quotidiennement aux exigences, parfois abusives, des familles. Ils répondent le plus souvent à leurs demandes, car ils sont conscients des efforts financiers qu'elles font. Il suffit de prendre l'exemple du nombre de projets, sorties ou voyages scolaires mis en place par les équipes pédagogiques. Ce dynamisme est reconnu par les usagers.

Comment faire reconnaître les compétences particulières acquises à l'étranger lors du retour en France et nourrir ainsi la qualité de dispositifs spécifiques dans le système scolaire français ?

Quant à la reconnaissance des compétences particulières acquises à l'étranger lors du retour en France, cela est possible pour les personnels de direction. Pour les personnels du premier degré, quelles compétences pourraient être mises en avant ? On ne peut distinguer l'enseignement en France et à l'étranger. Enseigner à l'étranger est le même acte que celui fait par les collègues en France, en zones rurales et urbaines, en REP+ ou non, en maternelle ou en élémentaire, en classe unique, en UP2A. Chaque classe a des spécificités mais l'acte reste le même et se décline selon l'environnement : c'est celui d'enseigner.

On ne peut pas réserver des postes à profils dans l'Éducation nationale pour les enseignants de retour de l'étranger.

Pour conclure, j'aurais aimé avoir un peu plus d'interactions avec l'ensemble de la salle pour que des échanges puissent se faire. Au SNUipp nous sommes disposés à dialoguer avec chacun d'entre vous et à la FSU également. Je vous invite donc à prendre contact avec nous pour continuer le débat.

M. Djamel SOUIAH, Secrétaire académique, SE-UNSA

Comment améliorer et faire reconnaître la qualité de l'enseignement dans les établissements français à l'étranger, dans un contexte où la concurrence internationale ne ménage pas ses efforts pour capter les familles en recherche d'écoles internationales ?

Avant de commencer, je tiens tout de même à rappeler que, même s'il est vrai que notre enseignement dans les établissements français à l'étranger se trouve confronté à une concurrence de plus en plus rude, il reste encore très performant et compétitif (si on peut se permettre d'utiliser ce genre de formule pour l'enseignement). Sa qualité n'est évidemment plus à prouver, il est reconnu pour ce qu'il est et ce qu'il représente.

Alors oui, nous avons tous, bien entendu, le souci d'améliorer encore cet enseignement et de mieux faire reconnaître sa qualité. Il nous faudra continuer à faire ce que nous savons faire et faisons bien. Mais aussi proposer des pistes de réflexion qui nous permettront, à coup sûr, d'y parvenir. Je n'aurai pas le temps de toutes les développer ici, ni la prétention de vous en faire une liste exhaustive. J'insisterai simplement sur deux d'entre elles, qui nous semblent aujourd'hui essentiels pour répondre à ces nouveaux défis.

Première piste, la formation continue des enseignants. Nous n'avons pas à rougir de la comparaison avec le recrutement opéré dans d'autres établissements hors réseau. Nous devons nous appuyer, au travers de la formation continue, sur ces mêmes enseignants, représentant une ressource de grande qualité dans notre réseau. Il est ainsi capital que les savoirs, les pratiques et les postures pédagogiques soient régulièrement mises à jour. Nous devons trouver les moyens de valoriser cette formation continue, de l'intensifier et de la densifier pour la systématiser encore davantage. Je me permets de vous donner quelques exemples de mises en œuvre concrètes : la poursuite des missions des enseignants formateurs dans les établissements hors PFCP (on peut par ailleurs dénoncer la baisse dans le réseau alors que les besoins sont de plus en plus importants), les formations d'initiatives locales en relation avec les académies partenaires ou encore l'accroissement des échanges entre l'ensemble des enseignants du réseau.

En misant sur la formation de nos enseignants, en leur donnant, par ce biais-là, la possibilité d'accéder à un certain nombre de certifications qui leurs sont aujourd'hui refusées, nous pourrions offrir plus de possibilité à notre enseignement d'être toujours plus performant et innovant d'une part, et de répondre, d'autre part, au besoin d'être ouvert à une diversité plus grande de nos élèves.

Sans faire l'inventaire de toutes ces formations et pour n'en citer qu'une, le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive). Et sa mise en place ne représente pas un obstacle insurmontable dans la mesure où l'on peut déjà s'appuyer sur ces mêmes académies partenaires auxquelles je faisais référence à l'instant.

Deuxième piste le renforcement de l'attractivité de la France en matière de suivi post-bac et d'enseignement supérieur. Nous nous devons de mettre en lien la qualité de l'enseignement français à l'étranger avec l'ensemble de la culture de l'excellence de notre école républicaine. La question de la reconnaissance et de la promotion de l'EFE est indissociable de la question de l'attractivité de la France dans son ensemble (sa place, ses valeurs et sa langue).

Il est alors nécessaire de penser des mises en réseau entre établissements français à l'étranger et des établissements d'enseignement supérieur en France afin de créer un effet d'aspiration.

A ce sujet, la récente politique, en réponse à cette concurrence globalisée, de renchérissement des droits de scolarité pour les étudiants étrangers nous semble tout à fait contreproductive. Il est de ce point de vue primordial de proposer des aménagements pour les futurs étudiants issus du réseau de l'EFE.

L'enseignement supérieur dans son ensemble devrait considérer l'EFE comme une chance et inversement l'EFE pourrait se servir de l'enseignement supérieur français comme une véritable ressource et même source d'attractivité. Dès lors, cela nous pousse à réfléchir en termes de parcours de formation pour remettre dans le champ de vision de l'EFE les possibilités offertes vers le supérieur en France.

Comment articuler la culture et l'histoire du système scolaire français public avec le contexte d'offre et de demande qui est le sien dans ses établissements à l'étranger ?

La pire des erreurs consisterait à adapter aveuglément à notre service public des méthodes et des procédures inspirées du secteur privé. On perdrait l'essence même de ce service public sans jamais vraiment parvenir à devenir autre. Il ne faut pas se laisser tenter par un fonctionnement du privé qui laisserait entendre qu'il est meilleur que le public. Notre modèle éducatif n'est pas à vendre au plus offrant. Il n'est pas non plus question

d'en faire un système ou un modèle calqué sur nos concurrents et d'en faire un copier-coller de ces derniers en langue française.

On continue donc d'exporter et de transposer notre service public à l'étranger. Cela fonctionne déjà très bien. Rappelons aussi que notre service public est au service du rayonnement de la France et des Français établis hors de France, et qu'il joue pleinement son rôle de diplomatie d'influence.

Nous devons donc nous appuyer sur l'opérateur public et maintenir cette colonne vertébrale. Les EGD sont les garants de la solidité de cet édifice. Nous devons prendre appui sur ces établissements afin qu'ils restent les portes d'entrée d'excellence et les gardiens d'une diversité dans l'accueil de ses élèves.

Les objectifs fixés à l'horizon 2030 sont des objectifs extrêmement ambitieux. L'institution doit s'en trouver renforcé en marquant notre volonté de nous appuyer sur l'AEFE, opérateur public, pour faire davantage et étendre le réseau.

En s'appuyant sur un pôle dédié à l'accompagnement et au développement du réseau, nous pourrions penser différemment les modalités, en changeant notre positionnement, qui pouvait peut-être paraître jusque-là attentiste, et en suscitant notamment les demandes plutôt qu'en les acceptant.

Il est fondamental de concevoir ces nouvelles offres en termes de complémentarité (besoins en élèves) et en termes pédagogiques (éducation d'excellence, éducation au jugement critique) pour éviter de faire face à une concurrence stérile. Les EGD et même les établissements conventionnés pourraient être impliqués davantage dans la définition de ces établissements. Mais évidemment tout cela devra trouver une traduction opérationnelle d'orientation politique au travers des moyens qui seront alloués à l'opérateur public et qui devront être à la hauteur des enjeux.

Comment impliquer les enseignants dans une démarche qualité ? Son évaluation ?

Je distinguerai deux choses. La première, la démarche qualité ne doit pas se concevoir comme une problématique isolée propre aux enseignants, toute la communauté éducative est concernée et ce sont les établissements en tant que collectif qu'il faut engager sur cette voie-là. La 2ème, les enseignants sont déjà impliqués au quotidien dans cette démarche avec le concours des IEN, des IAIPR, des conseillers pédagogiques ou encore des Personnels de Direction. Nous pouvons évidemment mettre en avant les enseignants tout en leur accordant notre confiance. Et soit dit en passant les réformes incessantes du MEN ne facilitent pas leurs réflexions spécifiques liées à l'EFE.

Comment faire reconnaître les compétences particulières acquises à l'étranger lors du retour en France et nourrir ainsi la qualité de dispositifs spécifiques dans le système scolaire français ?

Pour obtenir cette reconnaissance nous ne pouvons faire l'impasse sur la mise en place presque systématique d'une VAE. Pour la rendre la plus optimale possible, il faut faire apparaître très clairement les missions remplies par les enseignants.

Saisissons donc cette opportunité d'un changement dans la carrière d'un enseignant pour formaliser ces acquis. Et cela est d'autant plus vrai qu'il faudra répondre à un impératif de mobilité renforcée par la nouvelle circulaire. Vous le savez, nous n'y sommes pas opposés par principe, défendant toutes les mobilités, aussi bien géographiques que professionnelles. Le retour en France est trop souvent perçu par les enseignants comme un retour en arrière. A nous de mettre en place les outils pour que cela n'apparaisse pas comme un piège ou tout du moins une impasse.

Avec la mise en place d'une VAE, l'on pourra proposer une aide au retour dans laquelle l'enseignant pourra être mis en situation de partager les compétences acquises, qu'elles soient pédagogiques, linguistiques ou culturelles.

Je l'ai évoqué un peu plus tôt, mais par le biais de la formation continue d'abord puis ensuite par la reconnaissance et la valorisation des acquis d'expérience, il pourrait être proposé l'accès à certaines fonctions (formateurs notamment, animations de stage sur le thème de l'EFE pour les futurs candidats à ce type de mobilité, etc.).

Il ne faut pas perdre de vue, et je terminerai là-dessus pour faire écho à l'ensemble de cette thématique, que les enseignants, comme tous les autres personnels sont des ambassadeurs en puissance de notre réseau. Mettons alors les moyens de valoriser leur parcours.

Mme Juliette SALABERT, Responsable du département de la langue française, CIEP

Une des missions du Département langue française du CIEP est d'améliorer la qualité de l'enseignement du et en français. Nous travaillons prioritairement avec les systèmes éducatifs locaux et régulièrement avec les établissements mentionnés dans le rapport de Samantha Cazebonne comme n'appartenant pas à l'un des 3 statuts du réseau EFE[1] mais « participant également à la diffusion de notre langue, de notre culture et de nos Valeurs » [2]. Il s'agit, par exemple, des filières bilingues labélisées ou non FrancEducation. Nous travaillons aussi avec le réseau culturel des Alliances et Instituts français et sommes finalement au service des postes de la coopération éducative du MEAE ou du MENJ qui nous sollicitent.

Notre expertise se situe notamment dans les domaines du français langue étrangère et de l'enseignement bilingue francophone. Nous nous adressons aux enseignants et personnels d'encadrement par des actions de formations (en pédagogie et pilotage) et des missions d'audit et de conseil avec souvent l'élaboration d'outils contextualisés. Notre activité rejoint de nombreuses problématiques de l'EFE et il semblait pertinent de partager avec vous deux sujets pouvant trouver leur utilité dans le contexte de l'EFE : le premier est un projet que nous avons développé dans l'idée de faire émerger les besoins de formation des enseignants de FLE, le deuxième est lié au travail que nous menons sur la démarche qualité dans les établissements scolaires et les récentes formations proposées en France à des personnels d'encadrement des EPLE.

Dispositif d'évaluation des compétences professionnelles des enseignants de français

Le Département langue française du CIEP a été sollicité plusieurs fois par des postes pour les aider à identifier rapidement les besoins en formation des enseignants de FLE. Nous avons ainsi conçu un premier dispositif pour le Maroc il y a quelques années puis récemment pour le CREFECO avec deux cohortes d'enseignants (l'une moldave[3] et l'autre roumaine[4]). La difficulté dans ce type d'outil est que l'on essaie d'évaluer des compétences professionnelles par un test écrit[5], tout en sachant que la compétence ne peut s'évaluer de façon objective qu'en situation d'exercice professionnel. L'intérêt est donc plutôt sur la visibilité qu'il donne sur les besoins en formation d'une cohorte dont les membres peuvent être assez éloignés géographiquement et qu'il serait difficile d'observer tous. Il est donc important de garder en tête l'objectif premier du dispositif : non pas « évaluer » les enseignants mais bien repérer des besoins en formation. La dernière mouture du dispositif a d'ailleurs tenu à pousser la réflexion des enseignants sur leur métier et les retours ont confirmé que l'outil pouvait accompagner la réflexivité des enseignants, ce qui n'est pas sans intérêt pour la dynamique de formation (association besoins et souhaits de formation). Les données que l'on recueille avec un tel outil sont précieuses et notre idée est de le développer techniquement via le laboratoire numérique éducatif pour en exploiter au mieux les possibilités : cibler d'autres domaines de formation, établir des bilans de compétences, etc.

Démarche qualité en établissement scolaire

Le Département langue française du CIEP travaille sur la démarche qualité dans des milieux éducatifs liés à l'enseignement du et en français : gestion du label qualité FLE en France, participation à l'élaboration du premier Référentiel qualité pour les établissements du réseau culturel à l'étranger, collaboration avec l'Institut français pour mener les audits sur la base des derniers Référentiels, implantation de la démarche qualité dans des établissements scolaires bilingues candidats ou non au label FrancEducation avec élaboration de référentiels contextualisés, suivi qualité du Consortium AEM pour la formation en français des fonctionnaires des institutions européennes à Bruxelles et Luxembourg.

Fort de ces expériences, nous proposons depuis deux ans au PAF des personnels d'encadrement de la DAFPA Versailles, une formation intitulée « Implantation d'une démarche qualité en EPLE ». Il semblait intéressant de voir dans quelle mesure l'approche que nous préconisons à l'étranger pouvait être développée sur notre propre terrain éducatif, à savoir une approche qui valorise l'élaboration et l'appropriation d'outils contextualisés [6] tout en s'appuyant sur les documents déjà à disposition, comme le guide d'auto-évaluation Qualéduc par exemple. Les participants saisissent les fondamentaux en qualité et prennent conscience que la démarche qualité n'est finalement qu'au service du management participatif qu'elle requiert.

A ce jour nous ne travaillons pas directement avec les établissements aux 3 statuts du réseau de l'EFE, comme mentionné précédemment, mais nous constatons que notre approche terrain de la démarche qualité en milieu scolaire et notre expertise de l'enseignement du et en français pourraient tout à fait être mises au service des recommandations 57 et 58 du rapport sur l'EFE, qui visent à encourager et valoriser la démarche qualité dans les établissements de l'EFE. Nous sommes donc à disposition de l'AEFE pour cela, si elle le souhaite.

[1] En gestion directe, conventionnés et partenaires.

[2] P.22 du Rapport 2019 de Samantha Cazebonne sur l'EFE.

[3] Une cinquantaine d'enseignants.

[4] Une centaine d'enseignants.

[5] Questions d'auto-évaluation, questions fermées et ouvertes sur la didactique du FLE, les pratiques de classe et le développement professionnel.

[6] Référentiel qualité en EPLE et outil de diagnostic associé, plan d'actions, etc.

Pierre-Jean FAVE, Inspecteur académique conseiller technique, académie de Dijon

Je commencerai mon propos par une phrase de Charles GARDOU, professeur des universités à l'Université de Lyon 2: "nous sommes faits pour vivre ensemble, ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres. Qu'ils soient architecturaux, sociaux, pédagogiques, les plans inclinés sont universellement profitables".

C'est ainsi, en envisageant l'entité élève comme une somme d'individus différents avec des attentes et des besoins qui leur sont propres, en rendant locaux et savoirs accessibles, que l'on rend service à l'ensemble. Ce qui est facilitant pour les uns, l'est pour les autres. C'est l'enjeu majeur de notre École Française, un enjeu de vivre ensemble dans la diversité, un enjeu de société inclusive. L'École Française s'y est engagée depuis des années passant d'un esprit d'éducation, non plus seulement intégrative, où l'on accueille celui qui est différent pour peu qu'il fasse preuve qu'il peut être avec l'ensemble, à un niveau plus complet, un esprit d'éducation inclusive, doté d'une vision beaucoup plus large et généreuse.

Cela ne va pas sans difficulté. Car l'allongement progressif de la durée de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers peut poser problème aux acteurs dans l'accompagnement au jour le jour des élèves, dans le suivi de leurs parcours, dans la préparation de leur entrée dans une vie active mouvante.

Face à une prise de conscience des familles sur les limites de l'action des acteurs qu'il soient enseignants ou accompagnants, sur la nécessité d'une collaboration commune entre enseignants, accompagnant et famille,

sur l'objectif poursuivi d'autonomie de l'élève, l'action des pédagogues peut être interrogée, voire parfois mal interprétée.

Face à une prise de conscience des enseignants et de l'entité scolaire dans son ensemble regardant la diversité, à une nécessité d'identification des besoins des élèves, à des difficultés à y répondre dans le cadre d'une différenciation pédagogique efficiente, la question d'une éducation inclusive efficiente est posée. Nous sommes à un tournant de notre Ecole, et l'enseignement français à l'étranger est engagé dans ce processus, avec une volonté sans faille.

Une réelle réflexion doit être mise en place de manière à établir une stratégie adaptée mais également partagée. Il paraît nécessaire de sensibiliser conjointement l'ensemble des équipes sur l'intérêt de la démarche inclusive et sur le rôle confié à chacun, comme il paraît nécessaire de lancer ou de relancer suivant le cas, un travail indispensable entre les acteurs (accompagnants, enseignants, personnels d'encadrement, personnels œuvrant quotidiennement auprès des élèves, sur le temps scolaire et péri-scolaire) en développant des actions de formation conjointes. Il s'agit d'un réel mouvement d'acculturation nécessaire.

Vient ensuite un travail de diagnostic de situation avec recensement et analyse des besoins de chacun des acteurs, de son point de vue. Ce travail est un préalable aux actions de formation qui suivent, ceci de façon à adapter l'apport. Ces actions peuvent se décliner en métiers et en inter-métiers, sur les réponses apportées aux difficultés rencontrées par les élèves, sur la nécessité de coopération de co-intervention, dans le respect des fonctions de chacun.

Enfin, cette stratégie ne prendrait pas sens si elle ne se déclinait pas en termes de projets inclusifs mêlant les différents publics au service de tous et de chacun, intégrant des pôles d'accompagnement et d'accessibilité, des outils partagés, des instances de dialogue et de concertation centrées sur la thématique de l'inclusion scolaire, pour en arriver, pourquoi pas, à la formalisation de réseaux d'établissements engagés dans une même démarche inclusive.

La DGESCO a mis en œuvre pour aider les entités scolaires l'outil auto-évaluatif Qualinclus, permettant de juger de l'état inclusif d'un établissement scolaire. Construit selon la même philosophie que la démarche qualéduc, ce guide a été conçu pour accompagner et améliorer la mise en œuvre de cette éducation inclusive. Il se veut être une aide afin de partager un diagnostic, formaliser des objectifs atteignables, expliciter la démarche à suivre afin de les atteindre et mesurer l'efficacité des actions mises en place.

L'outil proposé respecte une méthode relativement simple, basée sur 4 axes : "Plan, Do, Check, Act".

Le premier axe, "Plan", concerne le contexte de l'établissement, la stratégie visée à l'instant t, les objectifs recensés. Le second, "Do", est centré sur la description de ce qui est fait par les acteurs. Le troisième axe, "Check" recense les indicateurs ou les observations permettant de suivre la faisabilité et l'efficacité des actions dans le temps. Le quatrième axe recense les points forts et points faibles les axes de progrès identifiés.

Cette méthode s'organise selon 5 thématiques: l'accueil et la scolarisation, l'adaptation aux besoins éducatifs particuliers des élèves, la formation et l'accompagnement des équipes éducatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap, la sécurisation des parcours de l'élève en situation de handicap, et le travail en partenariat.

Pour exemple, si nous observons la deuxième thématique, c'est-à-dire l'adaptation aux besoins éducatifs particuliers des élèves, la première démarche à construire consistera à planifier c'est-à-dire à prendre en compte le contexte, la stratégie, le sens, les objectifs, concernant cette thématique. Cette démarche sera centrée autour des actions mises en œuvre qu'il s'agisse de la mise en place dans l'établissement du projet personnalisé de scolarisation (PPS), du plan d'accompagnement personnalisé (PAP), du programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ou du projet d'accueil individualisé (PAI). Le premier travail

consistera à observer finement ce qui se fait dans l'établissement au regard des adaptations et des aménagements pédagogiques.

Le second travail consistera à observer la mise en œuvre concernant l'évaluation des besoins : quelle utilisation, par exemple, est faite dans l'établissement, du guide d'évaluation scolaire (GEVA-Sco) ? Quelle évaluation des besoins est conçue par l'équipe pédagogique ? Concernant l'adaptation et la différenciation des enseignements, quels sont par exemple, les aménagements pédagogiques et les adaptations mises en œuvre en classe pour les devoirs à la maison. Quelles sont les actions préconisées ?

Autre type de question pouvant se poser concernant la coordination, l'accompagnement : comment les activités des accompagnants sont-elles organisées en fonction des besoins des élèves et les enseignements ? Cette question prend toute sa place dans les établissements français à l'étranger où les parents ont une place centrale dans le recrutement de ces personnels.

Concernant la phase d'évaluation, des indicateurs doivent être mis en œuvre afin de juger de l'atteinte des objectifs visés. Concernant la thématique de l'adaptation aux besoins éducatifs particuliers des élèves, l'utilisation du guide d'évaluation scolaire pourra être interrogée, comme le recours à des projets pédagogiques inclusifs pluridisciplinaires mise en œuvre incluant des adaptations pédagogiques spécifiques, des aménagements pédagogiques propres.

Enfin viendra par la suite un diagnostic partagé concernant cette thématique, envisageant les points forts et les points faibles constatés, les objectifs à conduire au regard de ce constat, et enfin de nouvelles actions à mettre en œuvre, s'inspirant de l'évaluation menée. Cette auto-évaluation ne prendra sens que si la formulation reste simple, partagée et donc compréhensible, accessible à tous. Il est indispensable que les éléments figurant dans le guide renseigné soient jugés par tous comme en phase avec le contexte décrit, qu'ils se fondent sur des éléments objectifs réalisables, tout en étant ambitieux, en veillant à replacer le sujet dans une organisation systémique centrée sur l'accueil et l'accompagnement de tous et de chacun.

Table ronde Coopération éducative

M. Jean-Paul REBAUD, Conseiller de Coopération et d'Actions culturelles, Ambassade de France au Mexique

Associer notre réseau d'établissements scolaires à l'étranger à la politique de coopération en éducation menée par la France avec de nombreux pays sur différents continents est un objectif récurrent de notre diplomatie d'influence. Cette volonté est nourrie depuis longtemps par le constat que la France, qui a mis en œuvre, principalement avec l'Afrique depuis les indépendances mais également dans d'autres régions du monde depuis les années 90, une politique de coopération éducative active, et qui voit également sa présence scolaire à l'étranger connaître un développement important, n'a pas su organiser de manière systémique une véritable synergie entre ces deux acteurs œuvrant dans le même champ de l'éducation.

Certes, la coopération en éducation, telle qu'elle est négociée et mise en œuvre par les agences multilatérales ou nationales (Unesco, Banque mondiale, Union européenne, AFD, ...) dans les pays en développement et les grands émergents, s'intéresse surtout à des problématiques (construction et modernisation de systèmes éducatifs nationaux, élaboration de programmes scolaires, formation et évaluation des enseignants, ...) qui ne sont pas dans les missions premières de l'EFE. Mais il est vrai aussi que nos établissements à l'étranger sont les vitrines du modèle français sur ces problématiques et qu'il pourrait être pertinent de leur donner ce rôle dans les pays où nous souhaitons valoriser notre expertise pour développer des projets de coopération éducative. Par ailleurs, au sein de l'Union européenne et avec les pays développés, la coopération éducative

relève surtout de partenariats facilités entre systèmes éducatifs proches pour s’intéresser surtout aux échanges d’enseignants, d’élèves et de contenus pédagogiques.

Dans la loi qui crée l’AEFE en 1990, la coopération éducative est bien définie comme un des objectifs de l’établissement public, mais force est de constater que cette mission n’a pas été vraiment remplie de manière systématique, sauf à considérer, comme certains, que la scolarisation d’élèves étrangers en tient lieu. Pourtant, il est possible à partir de quelques expériences réussies de définir les modalités d’une coopération éducative qui serait prise en charge par l’EFE. J’en présente ici trois exemples tirés de mon expérience personnelle et qui me paraissent représentatifs de ce qui pourrait être systématisé.

Le domaine qui est sans doute le plus généralisable est celui de la didactique des disciplines, puisqu’il peut reposer sur la seule présence des enseignants français compétents de notre réseau. Les mathématiques font partie des disciplines faisant le plus souvent l’objet de demandes de coopération, et je me souviens d’un projet qui, au Brésil, au début des années 2000, avait fait appel à des enseignants du lycée Pasteur de São Paulo pour assurer la formation de professeurs de l’enseignement secondaire. Cette formation avait pu être proposée grâce à la présence, en particulier, d’une professeure agrégée résidente connaissant bien le système éducatif local et maîtrisant parfaitement le portugais. D’autres disciplines considérées également comme prioritaires par de nombreux responsables éducatifs étrangers (enseignement en maternelle, lecture, SVT, ...) pourraient ainsi permettre de développer la mission de coopération éducative de l’EFE, sous réserve, bien entendu, que le fonctionnement des établissements n’en soit pas perturbé et que les enseignants sollicités ne le soient pas sur la base du bénévolat.

L’expertise développée par l’EFE concerne justement la gestion et le fonctionnement d’établissements scolaires, et notre réseau en constitue bien souvent la vitrine aux yeux de nombreux interlocuteurs publics et privés. C’est ainsi que les lycées d’excellence Eiffel en Angola, dont nous avons négocié la création en 2009 lorsque j’étais sous-directeur du Français au MAE, illustrent cette capacité bien française de savoir créer et gérer des établissements d’enseignement performants. Comme dans le cas des lycées Esteqlal et Malalaï de Kaboul également, ce sont surtout les systèmes éducatifs des pays en développement et en sortie de crise qui font appel à notre expertise reconnue. Là encore, en liaison avec les sièges de l’Agence et de la Mlf, des établissements et leurs personnels français de direction pourraient être sollicités pour la création de ces établissements étrangers d’excellence.

D’une certaine manière, c’est bien ce même objectif qui nous avait décidé à confier à l’AEFE la gestion du label France Education à partir de 2011, car nous pensions que c’était là un outil concret pour développer justement la mission de coopération éducative de l’EFE. La forte croissance de ce réseau d’établissements étrangers labellisés est bien pilotée par l’Agence, même si on pouvait espérer une meilleure association des établissements homologués à ce développement, ce qui est rarement le cas encore aujourd’hui puisque ce sont surtout les services de coopération des postes diplomatiques qui sont à la manœuvre pour accompagner la création de ces établissements dispensant un enseignement « à la française ». Dans la mesure où le cahier des charges du label oblige à l’enseignement en français de deux disciplines non-linguistiques au moins, il est clair que les établissements du réseau EFE ont pleinement vocation à appuyer les enseignants de ces disciplines dans les établissements labellisés. Là encore, cette action de coopération doit être pleinement intégrée et valorisée au sein des établissements homologués, aussi bien auprès des personnels enseignants et de direction qu’auprès des comités de gestion.

En effet, il faut arriver à convaincre les communautés éducatives de l’EFE que ces actions de coopération ne sont pas une contrainte accessoire, mais qu’elles peuvent être grandement bénéfiques pour les établissements investis dans cette politique. Le premier argument est indéniablement que cette coopération éducative permet à nos établissements de tisser avec les systèmes éducatifs des pays d’accueil des relations de confiance et de reconnaissance réciproques, ce qui est positif en soi, et ce qui peut se révéler fort utile lorsqu’il s’agit de faire respecter la spécificité des programmes scolaires français auprès des autorités éducatives locales, enclines parfois dans certains pays à vouloir remettre en cause les particularités de l’éducation française.

Le second argument est que la création d'établissements labellisés France Education ou d'autres types d'établissements étrangers sur le modèle français peuvent offrir aux communautés françaises n'ayant pas la possibilité de scolariser leurs enfants dans le réseau de l'EFE pour des raisons d'éloignement géographique (on considère que 70% des enfants français de l'étranger en âge scolaire ne sont pas dans le réseau EFE) de trouver ainsi des alternatives leur permettant de donner à ces jeunes Français une « éducation à la française ».

Enfin, pour notre diplomatie d'influence dont l'éducation constitue un des vecteurs essentiels, la coopération éducative de notre réseau EFE qui se développerait autour des modalités évoquées ci-dessus sera la meilleure réponse que nous pourrions apporter aux formidables défis posés à des pays comme la France par l'avènement d'un marché mondial concurrentiel de l'éducation et de la formation, « marché » symbolique et matériel qui ne concerne pas que la mobilité étudiante, mais dont les premières batailles se jouent dès l'école maternelle et l'école primaire.

Fatima LECOUR GRANDMAISON, Chargée de programmes LabelFrancEducation, FLAM et certifications, AEFE

Une marque de qualité pour l'enseignement bilingue francophone

Le **LabelFrancEducation** a atteint aujourd'hui l'âge de raison. En sept années il a connu une belle croissance : plus de 550% de 2012 à 2017 : année où 209 filières de 44 pays obtiennent le **LabelFrancÉducation**. En 2018, l'essor de labellisation est de 60% puisque 285 filières de 53 pays reçoivent cette reconnaissance internationale. Ces établissements scolarisent plus de 110 000 élèves aujourd'hui. **La campagne 2019 en cours offre les mêmes perspectives d'accroissement et confirme la demande de labélisation**. Ces chiffres traduisent le succès de l'enseignement bilingue francophone.

Une distinction de qualité obtenue lors d'une instruction exigeante

Le **LabelFrancEducation** a été créé en 2012 par le MEAE pour distinguer des filières ou établissements qui proposent sur programme local, un enseignement renforcé du français et d'au moins une discipline non linguistique en français. Il confère un sceau de qualité pour l'enseignement du et en français. Il est un outil de valorisation et de promotion des établissements bilingues francophones.

Le LabelFrancÉducation est un gage de qualité obtenu par le respect de critères énoncés dans le décret de 2012. La labellisation est attribuée pour 3 années renouvelables. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères établit, par arrêté, chaque année la liste des établissements bénéficiaires du label. La commission consultative interministérielle se réunit à Paris annuellement statue sur les candidatures en garantissant le respect des six critères exigés pour obtenir le LabelFrancEducation. Ces critères de qualité sont :

Proposer un enseignement renforcé de langue française et de la culture française et un enseignement en français d'au moins une discipline non linguistique selon le programme officiel du pays ;

Attester de la présence d'au moins un enseignant francophone titulaire d'un master ou d'un diplôme équivalent et, si possible, de l'habilitation des correcteurs-examineurs des épreuves du DELF-DALF ;

Justifier des qualifications, diplômes et du niveau en langue française de ses enseignants ;

Disposer d'un plan de formation pédagogique de qualité pour ces enseignants ;

Présenter ses élèves aux certifications de langue française du DELF ou du DALF, ou aux certifications de français professionnel;

Bénéficiaire d’un environnement francophone (ressources éducatives, partenariats scolaires, relations avec des services ou des instituts francophones)

Au service d’un enseignement de et en français de qualité

Le Ministère de l’Europe et des affaires étrangères a confié à l’AEFE une triple mission pour le suivi de ces filières. L’AEFE assume en premier lieu, le pilotage administratif du processus de labellisation. Elle participe aussi au développement d’un **catalogue d’offres préférentielles de ressources et de services** à l’aide de partenaires comme l’Institut français, le CIEP, Réseau Canopé, TV5-Monde ou EducArté en leur donnant accès à des ressources francophones diverses pour l’apprentissage des langues. Cette année un partenariat a été noué avec le Réseau Canope pour permettre l’utilisation de ressources numériques permettant d’enrichir les pratiques de classes des enseignants et motiver les élèves.

L’AEFE assure également un rôle **d’animation et de valorisation** du réseau. C’est ainsi qu’elle encourage des synergies avec les établissements homologués. L’AEFE promue le développement de projets communs avec les établissements français à l’étranger ou la mise en place de partenariats avec les établissements homologués entre les élèves, les enseignants ou les encadrants autour de projets culturels et pédagogiques partagés. Ainsi, la nuit des idées portée par l’institut français est un bel exemple ou la promotion de parcours d’éducation artistique et culturelle comme la promotion de l’année de la science. Elle propose une offre de service comme des formations comme celle de l’habilitation des examinateurs-correcteurs DELF-DALF pour les formateurs des filières labellisées. En juillet 2019, elle organise en lien avec le MEAE et le CIEP une formation spécifiquement conçue pour les établissements labellisés.

Enfin, l’Agence soutient le MEAE pour développer les rencontres lors de forums nationaux et régionaux entre établissements au niveau des administrations, des professeurs et à présent des élèves pour favoriser des projets partagés et construire une culture commune de pratiques et de valeurs.

Avec cette reconnaissance internationale, les établissements **LabelFrancÉducation** intègre un réseau d’excellence francophone résolument ouvert sur un plurilinguisme solide valorisant le dialogue des langues et des cultures.

Marine HAVEL, Présidente de FLAM USA

C'est avec beaucoup d'humilité que je viens aujourd'hui essayer dans ce lieu de vous parler des organisations FLAM des Etats-Unis.

Je remercie chaleureusement Madame la Députée de cette opportunité.



Mais qui sont les FLAM ?

Et comme l'évoquait Monsieur Fabrice Rousseau de l'AEFE, comment sont-elles aujourd'hui devenues un acteur essentiel de l'EFE pour les familles françaises sur le territoire américain ?

Comment ont-elles évolué ?

Quels sont les axes de coopération éducative avec les autres acteurs du réseau EFE dans lequel elles s'intègrent aujourd'hui ?

[Présentation disponible en ligne.](#) Ou goo.gl/hQbwf3



Les organisations FLAM sont extrêmement organisées, répondent à un besoin croissant des communautés francophones locales, et pourraient accomplir plus avec le soutien du réseau.

La Fédération a pour mission d'aider le collectif des FLAM membres qui offrent à environ 2.500 élèves, de 3 à 18 ans, des cours de français abordables dans un cadre extra-scolaire, socialisant.

La Fédération FLAM USA est née en octobre 2017 du regroupement des FLAM étatsuniennes pour favoriser

et servir la cause de la culture et de la langue française, et contribuer à l'essor de la francophonie sur cette partie du continent américain.

Des associations FLAM ont été créées très rapidement dans la plupart des communautés françaises et francophones, à la demande des familles aussi bien résidentes, expatriées que binationales, afin d'apporter à leurs enfants des cours de français et des activités culturelles, sportives, des camps d'été, tout en français.

Les objectifs de ces familles sont simples

1. maintenir la langue maternelle
2. Faciliter un éventuel retour en France, pour y poursuivre leurs études,
3. renforcer l'identité et la culture francophone des enfants FLAM notamment à travers des salons du bilinguisme et des salons des études supérieures, (exemple Philadelphie avec Fabrice Jaumont)



8 ans d'existence en moyenne et déjà....



12 coordinatrices pédagogiques (75% issues de l'Education Nationale ou équivalent francophone),
177 enseignant.e.s et 69 assistant.e.s : la qualité des enseignants formés du réseau FLAM force l'admiration.

Besoins aujourd'hui....



Pour aider les français qui ont le projet à partir à l'étranger et pour ceux qui rentrent :

1. Besoin de reconnaissance des FLAM et de leurs missions au service du public français,
2. Besoin d'une meilleure communication pour une meilleure coopération,
3. Possibilités de synergie des projets et des formations (DELFP et AEFÉ, plateforme CIEP). Information à faire passer dans le réseau EFE
4. Aide à la création de nouvelles FLAM

DELFP

Session le samedi DELFP Prim et Junior

Ouvrir davantage de stages d'Habilitations

Diversification des manuels accessibles en ligne

Création d'examens blancs

delf

Passerelles

Formations AEFÉ existantes : Pôles de formations régionaux

EEMCP2 (Enseignants Expatriés à Mission de Conseil Pédagogique du second degré)

Enseignants résidents, en poste dans la même agglomération.

Création formations FLAM avec CIEP

aeefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Centre international d'études pédagogiques

Diplomatie d'influence, langue et culture nouvelle géographie : Nous participons aussi à l'objectif de doubler le nombre d'élèves accueillis au sein du réseau français d'ici à 2025.

Nous souhaitons participer aux pôles régionaux de formation créés pour former les nouveaux enseignants. Partenariats locaux pour que le français soit davantage et mieux enseigné.

Dispositif d'accompagnement à adapter aux missions des FLAM 2.0 :



- au-delà des 5 ans,
- non dégressif,
- basé sur le nombre d'élèves DELF
- ouvert aux enfants à partir de 3 ans
 - Ouvrir STAFE pour les regroupements
- Pérenniser les subventions aux regroupements pour leurs missions
- Ouvrir les bourses partielles ou totales pour tous les français de l'étranger

Un immense merci à Madame la Députée, ainsi qu'à son équipe pour leur écoute et le fantastique rapport qui a été remis le mois dernier.

Il faut tout un village pour élever les enfants. Soyons ensemble ce village de l'EFE pour les enfants français et francophones du monde.

Ghania BEN GHARBIA, Proviseur du Lycée français de Bruxelles

1/ En quoi la coopération avec le système éducatif local peut-elle être une voie pour à la fois développer l'offre scolaire par les filières professionnelles au sein de l'EFE tout en apportant une réponse à la demande en matière de formation professionnelle des entreprises d'origine française, localisées à l'étranger ?

Proposer dans nos lycées français du réseau de l'AEFE des parcours de nature technique permettrait de répondre à un besoin non (ou insuffisamment) pris en compte à ce jour : le devenir de certains élèves qualifiés de « fragiles », mais intéressés par des champs disciplinaires relevant de filières professionnelles.

L'objectif pourrait être d'offrir à ces élèves une perspective d'études plus courtes et moins théoriques, et/ou une pause dans leurs études avant un possible rebond.

Un parcours post Baccalauréat de cette même veine, au sein même de nos lycées, ne serait pas à exclure.

Les craintes susceptibles de s'exprimer sur cette perspective relativement atypique doivent être devancées d'une communication mettant en exergue la volonté de qualité et d'exigence qui nous caractérise, confirmée par une offre ambitieuse, et des conditions de mise en œuvre en rapport.

NB : En pré comme en post baccalauréat, compte tenu des exigences en matière d'équipements et de matière d'œuvre des formations professionnelles et technologiques, c'est leur volet théorique qui est ici en jeu.

La nature des formations qualifiantes à imaginer découlera de la bonne compréhension des besoins des entreprises françaises implantées dans le pays d'accueil des lycées concernés, offrant ainsi les moyens aux jeunes qui y aspirent une opportunité de débouché professionnel dans leur pays d'adoption ; voire attirer un public local, à mieux cerner.

Pour cela, il convient

- d'enquêter auprès des entreprises françaises de chaque pays ou région sur leurs besoins en matière de formation

- de conventionner avec les organes représentant les entreprises
- d'explorer et bien connaître l'offre formative locale (ex. la structure d'Erquelines, en Belgique), rechercher des complémentarités et construire les parcours correspondants (coopération éducative) ; identifier les compléments théoriques et pratiques nécessaires relevant de notre expertise. Exemples pour la Belgique : la construction de la pensée critique et de l'argumentation avec la philosophie, et l'enseignement des langues étrangères, dont les langues étrangères appliquées, et en langues étrangères.
- d'explorer les dispositions du Droit local à l'égard des obligations des entreprises françaises à l'étranger, en matière de formation des salariés
- d'opérer en amont de l'installation de l'entreprise ou sur le territoire de son développement, en relation avec le Poste diplomatique et ses dispositifs particuliers tels « Business France », « Atout France », les CCI, ...
- de cartographier et faire connaître les compétences de formation offertes par les lycées

Questions : pourquoi la formation professionnelle n'est-elle pas proposée à l'étranger ? Quelle place est envisagée pour lui dans le schéma de l'offre éducative française à l'étranger ? Quel accueil pourrait lui être réservé demain ? Quels aspects de la formation professionnelle sont valorisés par les entreprises en France même ? >> apprentissage / licence professionnelle / alternance / formation « maison » ou formations d'entreprise / modules ponctuels sur portefeuille de formation (ex : x heures de formation en informatique, bureautique, anglais, ...)

2/ Une version du GRETA est-elle déclinable à l'étranger ? Sous quelle forme ?

Pour mémoire, l'acronyme GR.ETA signifie « groupement d'établissements », dédié à la formation professionnelle continue tout au long de la vie, au bénéfice des entreprises et de leurs salariés.

Comme évoqué précédemment, il est souhaitable de connaître l'offre de formation professionnelle continue dans le pays concerné, ses modalités et spécificités, les structures locales portant une mission proche de nos GRETA de France ; d'identifier la plus-value que produiraient les lycées du réseau au regard des besoins des entreprises.

La structure dite « GR.ETA hors les murs » me semble intéressante pour notre réseau, comme entité pouvant être portée par un lycée mutualisateur, par exemple, préférentiellement un EGD en raison de la dimension qualifiante de la formation concernée, dispensée sur place comme dans tout établissement de la zone de mutualisation.

Cette piste de développement pourrait coïncider avec l'implantation envisagée des « pôles régionaux de formation » (PRF) initiale et continue, actuellement en réflexion pour faire face à l'augmentation des personnels de droit local, principalement des professeurs.

Ainsi, la formation professionnelle proposée aux entreprises pourrait-elle relever également des PRF. Chaque lycée s'inscrirait dans un « GR.ETA hors les murs », avec une mention spécifique portée aux lettres de mission des membres de l'équipe de Direction.

3/ Coopération éducative : voir supra

4/ Quel rôle pour le Chef d'établissement dans cette coopération éducative ?

Les missions du chef d'établissement, notamment mutualisateur, pourraient comprendre la liaison avec les chambres de commerce et d'industrie locales et françaises, la mise au point et la supervision d'un plan de formation concerté avec les entreprises du secteur, la conception de conventions d'occupation des locaux aux fins de formation. Ex. : accueil de modules de formation en fin de journée et durant les congés scolaires ;

Isidoro PISONERO DEL AMO, Conseiller technique, Office pour l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne

Présentation des ALCE (Agrupaciones de lengua y cultura españolas, groupements de langue et de culture espagnoles)

En représentation de l'Office pour l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne en France, j'aimerais bien remercier Mme Samantha Cazebonne, députée des Français établis hors de France, de nous avoir invité à participer à cet important colloque qui a pour cible le développement de l'enseignement français à l'étranger. À ce propos, il est encore et toujours convenable de rappeler la belle métaphore du poète latin Quintus Ennius, qui se vantait, il y a 2200 ans, d'avoir trois cœurs puisqu'il pouvait parler trois langues.

En effet, une langue n'est plus, comme avant, une arme ou un mur que nous sépare mais un cœur qui nous fixe le rythme, un miroir-fenêtre magique qui nous permet non seulement de nous regarder nous-mêmes, mais aussi de porter un regard au-delà du miroir. Et ce regard élargit la perception qu'on a des autres : On ne les voit plus comme des « étrangers » mais comme des individus qui nous ressemblent et enrichissent culturellement. L'apprentissage des langues est, donc, un précieux outil pour vivre en paix et pour valoriser les différences culturelles et la coopération dans ce domaine qui est aujourd'hui, plus que jamais, nécessaire.

En ce qui concerne la coopération bilatérale franco-espagnole, les ministres de l'Éducation ont récemment signé une « Déclaration d'intention » sur des projets de coopération exemplaires concernant le Bachibac et les sections internationales dans des établissements scolaires. L'une des missions de l'Office pour l'Éducation est de collaborer pour promouvoir l'enseignement de l'Espagnol en France, la deuxième langue vivante choisie en Secondaire, étudiée par plus de 3 200 000 élèves ; l'Espagne reste la destination préférée de près de 30 000 étudiants Erasmus, dont 6 000 sont français.

L'Office pour l'Éducation gère aussi la gestion de deux établissements scolaires proposant une scolarité dans le système éducatif espagnol, de 13 sections internationales espagnoles en France et d'un programme dénommé ALCE (Agrupaciones de Lengua y Cultura Españolas, Groupements de langue et de culture espagnoles), qui fera l'objet de mon intervention dans ce colloque. Il s'agit d'un dispositif mis en place et pris en charge par le ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle d'Espagne.

Le dispositif ALCE

Le dispositif ALCE existe depuis plus de 40 ans et, même s'il a changé de nom, il a toujours eu pour but de dispenser des enseignements complémentaires de la langue et de la culture espagnoles aux enfants de ressortissants résidant à l'étranger, qui sont aujourd'hui la troisième génération par rapport aux immigrants espagnols des années 1960 et développent lentement, mais sûrement, son cœur français et son cœur espagnol.

Les ALCE sont implantées dans 12 pays : en Allemagne, en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en France, en Irlande, au Luxembourg, au Pays-Bas, au Royaume Uni et en Suisse.

L'enseignement de langue et de culture espagnoles dispensé aux ALCE, établi par arrêté EDU/3122/2010, du 23 novembre (BOE du 3-12-2010), est gratuit. Le programme, conforme au CECRL, définit les connaissances essentielles, les besoins langagiers, les savoirs et les savoir-faire qui doivent être acquis par les élèves en prenant en compte les rythmes de l'apprentissage de chaque élève.

Étape	Niveau du CECRL	Année ALCE	Âge
A	A1	A1.1	7/8
	A2	A2.1	8/9
		A2.2	9/10
B	B1	B1.1	10/11
		B1.2	11/12
	B2	B2.1	12/13
		B2.2	13/14
C	C1	C1.1	14/15
		C1.2	15/16
		C1.3	16/17

Afin de répondre au mieux aux besoins des élèves, l’enseignement est semi-présentiel : une partie de l’enseignement a lieu en salle de classe (1h30 hebdomadaire) et une autre partie en ligne (1h30) par le biais d’une plateforme spécifique (Aula Internacional).

À différents moments de leur cursus en classe ALCE, les élèves peuvent obtenir une certification officielle, sous condition de réussite aux examens écrits et oraux (communs aux ALCE de tous les pays), en trois niveaux du CECRL (B1, B2, C1), la certification de ce dernier niveau étant délivrée par le ministère de l’Éducation et de la Formation Professionnelle.

Conditions requises pour s’inscrire au programme ALCE

Trois conditions sont requises pour s’inscrire au programme ALCE :

- Avoir la nationalité espagnole ou bien que le père ou la mère du candidat soit de nationalité espagnole.
- Être scolarisé dans l’enseignement primaire ou secondaire dans un établissement scolaire du pays de résidence.
- Avoir entre 7 et 17 ans.

Effectifs dans tous les pays (à la rentrée 2017-2018)

GROUPEMENTS	CLASSES	ÉLÈVES	ENSEIGNANTS
14	366	15 574	137*

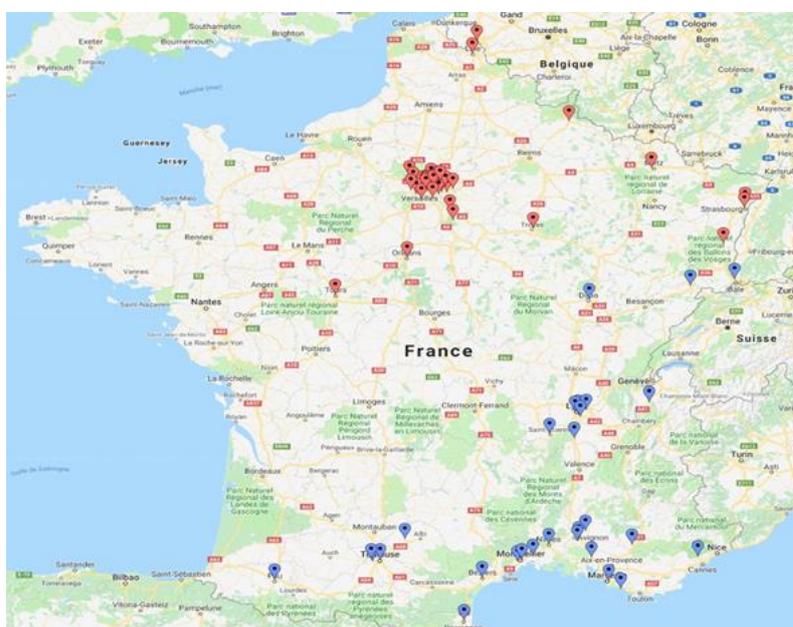
* 100 fonctionnaires détachés par le MEFP, 37 enseignants recrutés sur place.

Effectifs en France (à la rentrée 2018-2019)

GROUPEMENTS	CLASSES	ÉLÈVES	ENSEIGNANTS
LYON	30	802	9*
PARIS	43	1 450	13**
TOTAL	73	2 580	22

* 5 fonctionnaires détachés par le MEFP, 4 enseignants recrutés sur place.

** 10 fonctionnaires détachés par le MEFP, 3 enseignants recrutés sur place.



ALCE Lyon (en bleu) - ALCE Paris (en rouge)

Table ronde gouvernance

Virginie ROYER, vice-présidente de la FAPEE

Quelques mots sur notre fédération.

La Fapée est une fédération au service des associations de parents et des organismes gestionnaires. Nous avons plus de 170 membres dont 75 organismes gestionnaires.

La Fapée a été créée en 1980, elle est reconnue d'utilité publique. Elle représente les familles qui ont choisi l'enseignement français à l'étranger et défend leur rôle, leurs intérêts, leurs attentes et leur représentativité dans les principales instances de l'AEFE et de la MLF ainsi que dans les instances de concertation.

À la Fapée nous croyons au partenariat et à l'engagement des familles dans la scolarité de leurs enfants mais aussi dans leur établissement. Une juste place des parents, la prise en compte de leurs attentes tant au niveau pédagogique, vie scolaire, financier change tout : l'état d'esprit, la confiance, l'appartenance.

Les parents qui ont fait le choix de l'EFE ont des attentes élevées, bousculent parfois l'ordre établi, mais plutôt que de se renfermer ou de se méfier, il faut s'en réjouir car cela démontre un attachement et un intérêt forts, bien plus positifs que l'indifférence ou la désaffection.

Ne pas donner leur place aux parents, ne pas les associer, c'est aussi prendre le risque qu'ils deviennent des clients/consommateurs plaçant les intérêts personnels au-dessus de l'intérêt collectif de la communauté scolaire dans son ensemble.

Si l'on parle de la situation particulière en EGD.

La première chose, est de se poser la question de la **place institutionnelle des parents**. Elle est décrite dans cette fameuse circulaire sur les instances, simple copié-collé de l'EPLF en France alors que les parents financent 80% du réseau. Donner un réel rôle aux parents élus est une étape essentielle dans l'implication des parents, dans les instances mais également au quotidien.

Il faut à tout prix éviter que le CE soit une simple chambre d'enregistrement. Pour cela plusieurs pistes sont proposées par la Fapée, et S. Cazebonne en a d'ailleurs cité certaines dans son rapport. J'en citerai ici 3 qui me semblent essentielles :

- Augmenter le nombre de sièges pour les parents élus, qui aujourd'hui siègent avec les élèves dans le collège des « usagers »
- Rendre le vote contraignant sur le budget et sur les projets immobiliers impliquant une mobilisation financière importante des familles. Aujourd'hui l'avis formulé par un vote sur des sujets aussi sensibles n'est que consultatif...
- Mettre en place une Commission permanente en amont pour discuter du budget et des évolutions des frais de scolarité. Mais en faire également un lieu de concertation et de réflexion sur toutes les questions intéressant la communauté qu'elles soient stratégiques, d'ordre pédagogique ou autre.

Les parents doivent être associés à toutes les étapes de la réflexion. Attention nous ne voulons pas imposer ou prendre le pouvoir mais seulement être associés au devenir de notre établissement.

Pour cela, les textes doivent changer et évoluer.

Ensuite, au niveau des associations de parents.

Il y a une réelle culture d'établissement à développer que la défiance endémique de l'institution empêche. Le sentiment d'appartenance ne peut se développer que dans un climat de confiance quand la direction d'un établissement sait travailler avec son partenaire qu'est l'APE. Prendre acte du fait que l'APE anime tout un réseau de parents délégués, relais et élus, de son rôle fédérateur, de son rôle d'animation au quotidien auprès des familles, bien au-delà des seuls élus. Cela aussi il faut que les textes l'officialisent.

La direction d'un établissement a un rôle fondamental - on appelle cela l'effet chef d'établissement à la Fapée - quand il sait valoriser l'engagement des familles dans l'établissement, promouvoir l'APE et ses actions, soutenir les parents bénévoles qui ajoutent sensiblement, par leurs multiples actions (levées de fond, transport, livres, conférences, centres de ressources EBEP, ou tout simplement par le lien qu'ils créent entre les familles) aux moyens éducatifs.

Tout ce travail, toute cette compétence, toute cette énergie, cette richesse n'existerait pas si on se limitait aux textes administratifs de l'AEFE.

S'appuyer sur une association forte ne fragilise pas la direction, au contraire, cela permet d'avoir des interlocuteurs raisonnables et constructifs au-delà des personnes. C'est un cercle vertueux qui enclenche un climat de confiance permettant une gouvernance apaisée et constructive.

N'oublions pas que les parents sont les premiers ambassadeurs de leur école. Ne pas s'appuyer sur eux, ne pas reconnaître qu'ils sont des acteurs à part entière de la communauté scolaire est une erreur et dans ces temps mouvementés de réforme et de concurrence accrue, cela est d'autant plus dangereux.

Quelques mots, sur la place des parents au niveau de la gouvernance de l'AEFE.

Comme on le sait, il n'y a aujourd'hui que deux sièges pour les fédérations de parents d'élèves sur un conseil d'administration qui compte 28 membres. Ceci n'est plus acceptable. Le pilotage purement administratif a fait son temps. Les parents doivent être reconnus en tant qu'acteurs à part entière et de plein droit. Ils ne cherchent à prendre la place ni des syndicats, ni de la direction mais simplement à avoir la leur.

M. Moulay Driss EL ALAOUI, administrateur national chargé de l'enseignement français à l'étranger, FCPE

Bonjour à vous tous,

Merci à Madame la députée pour cette invitation et pour cette initiative.

Mesdames Messieurs,

Notre temps est compté et pour répondre à vos questions, je vais donc faire court, je ne présenterai donc pas l'histoire de la FCPE depuis 70 ans.

En effet, l'enseignement français à l'étranger fait partie de la FCPE depuis longtemps, bien que la majorité de ses adhérents scolarisent leurs enfants dans les écoles publiques sur le territoire national. Pour autant, la FCPE est présente sur quatre continents, et en particulier dans les Établissements en Gestion Directe.

Les parents d'élèves adhérents à la FCPE ne sont donc des parents gestionnaires d'établissements. Ils prennent toute leur place dans les différentes instances des établissements et participent au quotidien à faire vivre la coéducation et les valeurs de la République.

Si une place optimale aux parents devait être trouvée, nous dirions d'ailleurs que la parole des parents doit compter, c'est-à-dire, qu'ils doivent avoir des voix décisionnaires et pas consultatives. Pareillement, le nombre de sièges attribués aux représentants de parents reste faible, il faudrait donc augmenter ce nombre et renforcer leur représentativité dans les différentes instances.

Concernant la place des parents au niveau centraux, je ferai une distinction entre les services de l'AEFE, notamment le conseil d'administration où nous siégeons, et les instances consultatives de l'éducation nationale en France.

En effet au Conseil d'Administration de l'AEFE, nous pouvons regretter que peu de places soient accordées aux représentants de parents. Cependant, cette instance est décisionnaire, ce qui est important pour nous les parents pour ne plus dire nous les usagers !!

A l'inverse, si la FCPE compte 8 sièges au Conseil Supérieur de l'Education, cette instance demeure consultative, ce qui permet aux parents d'élèves de faire part de leurs demandes, mais ce qui permet aussi à l'Etat de ne pas toujours les écouter et les dernières séances marathoniennes sur la réforme restent la meilleure illustration du fonctionnement de cette haute instance.

A la FCPE, nous prônons la coéducation. Et puisque nous prônons la coéducation, nous demandons également que les parents soient associés à l'ensemble des décisions prises dans l'intérêt des enfants. Cela va, pour l'enseignement français à l'étranger, de la gouvernance au sens large du terme, de la gestion immobilière et aux différentes activités périscolaires.

Cette association étroite de l'ensemble des membres de la communauté éducative permet, le partage des décisions et le partage des responsabilités au sein de tout le réseau de l'EFE.

Enfin, la FCPE attache une importance très particulière à ce que l'enseignement, où qu'il se fasse sur la planète, soit de la même qualité que s'il était dispensé sur le territoire national. Cela passe bien évidemment par les programmes scolaires et par des enseignants titulaires et formés.

A la lecture du rapport, à la FCPE nous réaffirmons notre attachement aux établissements à gestions directe que nous considérons la colonne vertébrale du développement du réseau de l'enseignement français à l'étranger. Ce développement ne doit pas être vu uniquement sous le prisme de marché économique.

A l'ouverture de ce colloque, les déclarations de Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des affaires Étrangères nous réjouissent et nous rassurent que l'opérateur public (AEFE) doit être renforcé, structuré pour mieux accompagner le développement de l'EFE. Nous ajoutons l'AEFE a besoin d'un vrai soutien pour atteindre son contrat d'objectif !

Nous attendons donc les recommandations de ce colloque et le début des concertations, des débats et c'est dans un esprit de co-construction que les parents de la FCPE veulent mettre la main pour avoir une meilleure visibilité sur la stratégie préconisée pour assurer la pérennité et le développement de ce réseau unique au monde, réseau qui fait de la France un modèle éducatif pour son rayonnement dans le monde.

Merci à vous tous.

Laurent SIGNOLES, Secrétaire Général de l'AEFE

Question : Quelle réflexion et quelle évolution possible pour la gouvernance au niveau des établissements et des services centraux ? Quelles limites percevez-vous pour une évolution de cette gouvernance partagée ?

Afin de répondre à ces questions, il est d'abord nécessaire d'effectuer un état des lieux de la gouvernance de l'EFE.

Dans le cadre du pilotage général par la puissance publique, **un cadre général est fixé pour assurer l'association des différents partenaires** (élus, parents, représentants des personnels, élèves) à la prise de décision.

Ainsi, au niveau central (AEFE), le Code de l'Éducation détermine les administrateurs du Conseil d'Administration de l'Agence. Est ainsi assurée la représentation au sein de l'instance majeure des élus, des parents et des personnels. A noter que les élèves (et anciens élèves) ne siègent pas au CA de l'AEFE. De même, les instances de concertation prévues dans les EPLE en France sont également obligatoirement présentes dans tous les établissements homologués du réseau (Conseil d'établissement, conseil d'école, conseil de la vie lycéenne, etc.) permettant la représentation de toutes les composantes de la communauté scolaire au sein de ces instances. Il convient de noter qu'il s'agit d'une transposition permettant par exemple la représentation des comités de gestion dans les conseils d'établissement ainsi qu'aux élus consulaires d'y siéger.

A côté de cette transposition à l'étranger des instances « françaises », le droit local et les statuts particuliers des établissements prévoient d'autres instances.

Ainsi, ces statuts peuvent prévoir l'existence d'assemblée générale, de conseil d'administration, de conseil exécutif, de conseils et comités divers qui visent toujours à associer à la réflexion collective et à la prise de décision les divers partenaires de l'enseignement français à l'étranger.

Cependant, la diversité des modalités de la participation à la gouvernance est diverse et l'imagination du réseau a été féconde. Ainsi, de l'impératif absolu ici d'être parent d'élèves pour siéger dans un conseil, à la simple représentation ailleurs des parents d'élèves via le Président d'une APE non gestionnaire, de la présence d'élus, de personnels, d'anciens élèves et de représentants de l'Etat avec voix délibérative à leur présence physique non prévue tout est possible.

A ce stade, **il convient de préciser que cette représentation des uns et des autres ne dépend pas que du statut des établissements.** Si certes dans les EGD, le rôle des différents partenaires, en particulier des parents est moindre que dans nombre d'établissements conventionnés et partenaires, **distinguer seulement EGD et établissements privés apparaît réducteur.** En effet, tous les établissements privés ne sont pas à gestion parentale (voir en particulier en Amérique du Nord et les projets de développement en cours tendent à mettre en évidence que de nombreux établissements qui pourraient voir le jour à moyen terme ne seront pas à gestion parentale) et, au-delà des parents, les différents partenaires sont associés de manière très variable à la gouvernance des établissements dans les établissements conventionnés et partenaires.

En conclusion, **les modes de gouvernance dans le réseau de l'EFE sont très diversifiés et se caractérisent aussi par une multitude d'instances** et il devient souvent très difficile pour le néophyte de savoir quelle instance fait quoi puisque, à côté de celles existant en France, viennent s'ajouter de multiples instances imposées par le droit local ou les statuts des établissements sans compter les possibles concurrences entre instances.

De ce constat, **il découle qu'une évolution de la gouvernance serait utile pour le réseau de l'EFE.**

De manière synthétique, cette évolution doit prendre en compte 3 éléments :

Le premier est qu'il faut éviter d'ajouter des instances à un schéma déjà très complexe car le schéma de gouvernance a plus besoin de clarification que d'ajouts. En outre, force est de constater que ces instances ne fonctionnent malheureusement, le plus souvent, que sur un nombre restreint de volontaires (et dans les séminaires de gouvernance que pilote l'Agence actuellement, à chaque fois ce point ressort). En particulier, au niveau des parents comme des personnels, ce sont toujours les mêmes acteurs que l'on retrouve et ce n'est ni par goût pour la représentation ou par le pouvoir mais par manque de candidats pour consacrer bénévolement du temps au fonctionnement des établissements.

Le deuxième élément à prendre en considération tient au fonctionnement même du réseau qui s'appuie principalement sur des établissements privés de droit étranger. Ainsi, s'il est possible de légiférer « par le haut » pour les instances centrales (par exemple pour la composition du CA de l'AEFE), ou pour les EGD il serait illusoire de croire qu'une décision unilatérale de la puissance publique puisse faire évoluer la gouvernance des nombreux établissements privés de droit étranger. N'oublions pas que le réseau de l'EFE évolue dans un périmètre extérieur au territoire de la République et que nos établissements ne bénéficient pas du privilège d'extraterritorialité. La seule solution pour faire évoluer, si cela est souhaité, la gouvernance des établissements pourrait éventuellement se trouver dans une évolution du cadre de l'homologation mais il n'est pas certain que le MENJ accepte d'inscrire dans le Code de l'Éducation un schéma de gouvernance distinct pour l'EFE.

Le dernier élément réside dans le rôle spécifique que l'Etat français a voulu confier au réseau de l'enseignement français à l'étranger. Ce réseau participe activement à la diplomatie éducative et plus globalement à la diplomatie d'influence de l'Etat. On pourrait dire qu'il existe tel qu'il est aujourd'hui parce que l'Etat a souhaité qu'il existe un réseau d'enseignement français à l'étranger qui sert sa politique d'influence.

Si nous souhaitons conserver ce levier d'influence, il apparaît donc que l'évolution éventuelle du schéma de gouvernance au niveau central comme local devra donc concilier à la fois la représentativité des différents partenaires et la capacité de l'Etat à conserver un rôle de stratège dans le pilotage global du réseau mais aussi dans la direction des établissements les plus stratégiques pour mener sa politique d'influence.

Si des évolutions doivent être faites dans le schéma de gouvernance, il faudra donc concilier les impératifs de participation des différents acteurs et ceux de l'Etat. C'est dans ce cadre qu'un certain nombre des propositions formulées par le rapport de Madame Cazebonne devrait pouvoir être étudié positivement.

Michel BAUM, Union-ALFM

L'Union-ALFM souscrit aux pistes du rapport et travaille dans ce contexte

- Est l'association des anciens élèves des lycées du monde créé il y a dix ans
- Elle représente la fédération des associations d'anciens élèves des lycées individuels et cherche à promouvoir un réseau mondial : elle s'est donné une mission de services associés au caractère mondial de sa base d'adhérents
- Beaucoup d'adhérents sont aussi des parents d'élèves et sont aussi regroupés dans les associations de parents d'élèves.
- Toutefois en tant qu'ancien élève les acteurs n'ont pas d'autre intérêt (avec cette bannière) à défendre que de maintenir l'excellence des résultats produits par notre système et la construction, avec les pouvoirs publics et les partenaires privés d'une offre d'éducation professionnelle, normée et alternative aux modèles étrangers.

L'Union-ALFM peut contribuer à la communication homogène des paradigmes de l'Enseignement Français à l'Étranger. Elle est ouverte à la coopération avec tous les acteurs, à l'image de la coopération dans la promotion du réseau social ALFM.fr, hébergé par l'AEFE.

Au niveau de la gouvernance on peut dire à ce stade qu'il serait probablement intéressant d'accueillir les associations d'anciens élèves dans les conseils d'administration des lycées car les anciens sont les plus proches de la sortie du lycée dans leur cycle de vie et représentent le vécu immédiat de l'après-lycée et peuvent permettre d'identifier des besoins « avals » immédiats.

Pour l'avenir, si l'évolution des structures passaient par le recours aux ressources financières « privées », la gouvernance des lycées s'adapterait nécessairement aux besoins d'information sur les développements économiques des structures : les anciens élèves, de ce point de vue représentent un vivier important d'administrateurs indépendants potentiels et très proches de l'écosystème.

Corinne PETIT Vice-présidente, APE gestionnaires de la FAPEE et Sébastien RICOUT, Président du Comité de gestion du lycée français de Zürich

Le Lycée Français de Zurich (LFZ) et le Lycée Français de Singapour (LFS) présentent communément leurs établissements conventionnés du réseau à gestion parentale et à but non lucratif. La gouvernance partagée est un point important, qu'elle soit en évolution ou établie.

Lycée Français de Zurich

Le LFZ existe depuis 1955 et est porté juridiquement par une association de droit suisse. Les effectifs ont augmenté de 35% en 5 ans, ce qui porte actuellement le nombre d'élèves à 1'061. Cette croissance répond aux objectifs du Président de la République.

L'établissement offre des filières bilingues pour tout le primaire et des sections internationales en allemand au collège. Le LFZ n'est pas seulement une école, mais également une entreprise générant un chiffre d'affaire annuel d'un peu moins d'EUR 15'000'000.- et employant 160 personnels locaux. La masse salariale annuelle se situe à CHF 8'000'000.-.

Depuis 2016, le LFZ possède de nouveaux locaux d'une surface totale de 14'000 m² et d'une valeur de CHF 42'000'000.-. Afin de poursuivre les objectifs fixés par le Président de la République, le LFZ examine un projet d'extension d'un montant se situant entre CHF 20'000'000 et CHF 25'000'000. Ce bâtiment pourrait accueillir 400 élèves supplémentaires.

Lycée Français de Singapour

Le LFS accueille 2'865 élèves contre 1'300 en 2007. Le parcours classique en primaire propose 2/3 de français et 1/3 d'anglais de la Très Petite Section au CM2. Un parcours à parité horaire est proposé de la Moyenne Section au CM2. Le secondaire offre un parcours classique ainsi qu'une section européenne, internationale britannique et bientôt orientale. Un programme spécifique pour les élèves non francophones est proposé afin de faciliter leur intégration.

Le chiffre d'affaire est d'EUR 43'000'000. L'établissement compte 375 employés pour une masse salariale d'EUR 26'000'000. Le coût du futur projet d'extension s'élèverait à EUR 40'000'000. Tous les ans le LFS doit dégager une capacité d'autofinancement d'EUR 5'000'000 pour investir dans ses infrastructures, rembourser ses emprunts et assurer le renouvellement des baux à échéance, l'Etat Singapourien restant propriétaire des

terrains. Le montant des baux doit provenir exclusivement des fonds propres de l'établissement, sans recours à emprunt selon la réglementation de Singapour. La prochaine échéance sera en 2043.

La gouvernance

La gouvernance est partagée pour les deux établissements entre les parents élus en Assemblée Générale, formant ainsi le Comité de gestion, et l'AEFE, représentée par le Chef d'établissement qui est nommé par cette agence.

Le gage de réussite de la gouvernance partagée est une vision commune permettant le travail commun dans les projets de grande ampleur. Le respect doit se faire tant au niveau des parents que de la pédagogie. Les rôles de chacun doivent être définis précisément :

- Le Chef d'établissement gère le volet pédagogique en toute autonomie, sans intervention des parents.
- Le Comité de gestion, juridiquement responsable de l'établissement, est en charge de la gestion administrative, matérielle et financière, sans ingérence d'autres parties.

Un bon exemple de gouvernance partagée réussie a débuté en 2011 pour le LFZ avec la vision du projet immobilier. L'établissement se situait sur 4 sites qu'il fallait réunir en un. La pédagogie s'est occupée du cahier des charges et a défini les besoins de l'établissement. Le Service immobilier de l'AEFE a conseillé et aidé le LFZ dans ces démarches et permis la réalisation efficace du projet. Le Comité de gestion s'est occupé de la négociation des contrats et du plan financier. Grâce à la garantie de l'ANEFE, le LFZ a pu trouver une banque acceptant de lui accorder un prêt. D'autres projets, tels que le bilinguisme paritaire et le numérique se sont également déroulés dans d'excellentes conditions.

A ce jour, certaines positions dans l'organigramme ne sont pas claires, ce qui provoque quelques problèmes dans la gouvernance. Le poste de Directeur administratif et financier, qui est le relai de l'organisme gestionnaire de l'établissement entre l'AEFE et le Comité de gestion, n'a pas de position clairement définie.

Au LFS, les questions pédagogiques et la vie de l'établissement font partie des premières priorités. Les bénéfices de l'expertise en la matière de la Direction pédagogique sont maximisés en déchargeant celle-ci des fonctions de support qui sont confiées à la Direction exécutive. La gestion opérationnelle, financière et juridique est de la responsabilité de l'organisme gestionnaire et confiée à la Direction exécutive. Ainsi, les pouvoirs de décision sont alignés sur les responsabilités respectives, pour le plus grand bénéfice des élèves (optimisation des ressources pédagogiques), des employés et des familles (gestion efficace sur un modèle d'entreprise, en support de la pédagogie). Les erreurs de gestion sur un établissement comme le LFS pourraient avoir de lourdes conséquences comme un retrait de licence, des amendes pour l'organisme gestionnaire et une répercussion négative sur les frais de scolarité pour les familles.

Pour mettre en pratique cette gouvernance, un Comité de direction a été créé. Il est coprésidé par le Chef d'établissement et le Directeur exécutif. Il est composé de manière paritaire de la Direction pédagogique et de la Direction exécutive. Il traite des sujets pédagogiques, de l'entreprise et des sujets transverses. Ce Comité alimente l'organisme gestionnaire et le Conseil d'établissement par des recommandations sur la stratégie, la tactique, les opérations et exécute, ou fait exécuter, leurs décisions.

Cette gouvernance partagée ainsi que la gestion professionnelle permettent d'assurer le développement du LFS sur le long terme mais surtout de répondre à la commande des familles d'offrir un enseignement plurilingue de qualité en restant l'école internationale la moins chère de Singapour.

Mme Yvonne LALONDE, Présidente du board, American School of Paris

Bonjour Madame la Députée, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes très honorés d'avoir été invités à ce colloque, je souhaite vous présenter Mme Jane Thompson - notre directrice, et quelques membres de notre école qui sont devant moi.

Je me présente également : Yvonne Lalonde, Présidente du Conseil d'Administration de l'American School of Paris (ASP). Bien que mon nom puisse paraître français, vous entendrez par mon accent que je ne le suis pas. En fait, mon profil reflète celui de beaucoup de familles de l'école américaine. Je suis issue d'immigrés italiens au Canada, qui m'ont baptisée Yvonne en hommage à la femme de Charles de Gaulle. L'Éducation avait une place très importante dans ma famille, et c'est une valeur que j'ai souhaité transmettre. Mon mari et moi avons trois enfants qui ont été scolarisés à l'ASP, dont le dernier sera diplômé en juin.

Voici la mission de l'école qui est présente un peu partout sur le campus et dans nos communications. Les mots clés de cette mission sont **Excellence** et **Family Oriented**.

En effet, l'intégration de la famille est un facteur important de réussite de nos élèves.

Un peu de contexte : notre école a été fondée en 1946 afin de servir la communauté internationale de l'après-guerre vivant à Paris, et notamment la communauté américaine. En 1967 l'école s'est installée à Saint Cloud sur un ancien site de l'OTAN. En 2011, nous avons acquis le terrain, et avons lancé un projet de rénovation qui s'est achevé l'an dernier. Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien sans faille de M. le Maire de Saint Cloud, Éric Berdoati.

Aujourd'hui nous comptons plus de huit cents élèves âgés de trois à dix-huit ans, et plus de soixante nationalités (dont 30% d'américains et 15% de français). Notre pédagogie est basée sur un cursus américain qui laisse une large part à la parole de l'élève (**student centered**), néanmoins la vision de l'école reste avant tout internationale. La langue d'enseignement est l'anglais, mais on peut entendre vingt-neuf langues différentes dans les couloirs.

Le fait que l'ASP propose un programme académique, accrédité par plusieurs organismes internationaux, est un facteur de décision important pour les familles qui sont dans un parcours international mobile, ou qui souhaitent pour leurs enfants une éducation « transportable » du jardin d'enfants à la terminale.

Concernant le rôle des parents dans la gouvernance de l'ASP, et la raison de notre venue aujourd'hui, je vais maintenant parler de notre conseil d'administration régi par le statut d'association loi 1901.

Ses membres bénévoles, au nombre de 9 à 18, sont élus pour un mandat de 3 ans renouvelable. Nous sommes actuellement 13, c'est un modèle qui fonctionne bien pour nous car il assure la diversité des cultures et des expériences personnelles et professionnelles nécessaires à la gouvernance de l'école.

Le conseil est composé à la fois de parents d'élèves actuellement dans l'école ou déjà diplômés et d'anciens élèves, dont deux personnes qui sont dans la communauté depuis plus de 30 ans et qui représentent notre mémoire institutionnelle, ce qui est important pour notre école dont la population est très mobile.

Notre gouvernance est auditée et homologuée par deux institutions importantes : Le « Council of International Schools » et La « Middle States Association ». Nous essayons d'être de "bons élèves" et d'avoir des meilleures notes possibles.

La mission du conseil est basée sur deux objectifs :

1. Assurer la santé financière de l'école sur le long terme.

2. Recruter et encadrer le directeur de l'école, qui est chargé du fonctionnement quotidien de l'école, y compris le programme et l'embauche du personnel. Il/elle est évalué(e) sur la base des résultats académiques en fonction des standards internationaux et des objectifs opérationnels et stratégiques fixés chaque année par le conseil d'administration.

En tant qu'école privée, hors contrat, sans subventions d'État, l'équilibre budgétaire de notre institution est fondamental. Nos revenus viennent essentiellement des frais de scolarité, qui sont établis chaque année sur la base de plusieurs paramètres économiques, coûts opérationnels, etc.

Nous investissons beaucoup dans la qualité du corps enseignant, car c'est l'élément clé pour recruter et retenir les meilleurs éducateurs afin de maintenir notre place en tant qu'école internationale de choix. Nous ne laissons pas de côté pour autant l'infrastructure technologique.

Nous avons mené à bien la construction d'un nouveau campus (photo: diapositive), je peux vous assurer que ce sujet a fait l'objet de nombreuses réunions de notre conseil.

La mission de notre conseil, lors de chaque réunion, est de s'informer, débattre, et décider, et ce, indépendamment des intérêts personnels de chacun. Notre fonctionnement interne prévoit la formation des membres nouvellement élus, une évaluation annuelle du groupe ainsi que des séminaires sur la bonne gouvernance.

Nos statuts prévoient l'existence de 4 comités sous l'autorité du conseil d'administration, présidés chacun par un membre du conseil bien versé dans le sujet, et qui présente les travaux de son groupe à chaque réunion.

Voici les quatre comités :

1. Le comité "Nominations et règlement" (**Trustee Committee**). Ce groupe est chargé d'identifier et recruter de nouveaux membres ainsi que de vérifier et mettre à jour les politiques générales de l'école (**policies**)

Afin d'assurer la relève de nos membres, nous recherchons continuellement des parents avec des expertises diverses, que cela soit la finance, la communication, l'immobilier, l'éducation, la technologie, ou la sécurité.

2. Le comité "Finance". Ce groupe élabore le budget de l'école sur cinq ans et au-delà. Il a la responsabilité de proposer au conseil d'administration des changements dans les frais de scolarité à approuver.

3. Le comité "Développement", chargé d'élaborer des stratégies de levée de fonds (**fundraising**) pour financer les projets exceptionnels de l'école. Par exemple, notre nouveau campus a été financé à la fois par nos réserves, un emprunt et la levée de fonds (**capital campaign**). Ce comité est chargé également de maintenir et développer notre réseau d'anciens élèves (10.000 dans le monde entier, 800 sont revenus en juin dernier pour l'inauguration du nouveau campus).

4. Le comité "Installations/Infrastructure", chargé de la gestion immobilière, et qui a pour mission de déterminer les besoins en maintenance et rénovations.

5.

Comme vous le constatez, notre conseil d'administration est très actif et très dédié, jusqu'à la signature des diplômes de nos "**graduates**".

Au nom du conseil d'administration et de notre directrice, j'espère avoir apporté quelques réflexions pertinentes sur la gouvernance de notre école. Ceci n'est qu'un aspect de notre école, il y aurait beaucoup plus à partager. Si vous êtes intéressés, nous serons ravis de vous accueillir sur le campus. Merci.

Table ronde développement

Michel REVERCHON-BILLOT, Directeur général du CNED

Je commencerai par quelques données sur l'activité internationale du CNED, avant d'envisager selon quelles modalités le Centre pourrait contribuer au développement du réseau scolaire à programme français de l'étranger.

1- Le cadre actuel de la scolarité avec le CNED

Le CNED compte plus de 30 000 inscrits à l'international, dont près de la moitié sont des scolaires, c'est-à-dire environ 14 000 inscrits de la Grande section de maternelle à la Terminale.

Parmi ceux-ci 2/3 environ sont des inscrits individuels et 1/3 le sont à travers des conventions passées entre le CNED et un établissement scolaire. Il y a actuellement plus de 120 conventions avec des établissements, la grande majorité de ces établissements appartenant au réseau de l'AEFE ou à celui de la Mission laïque française - MLF -.

Dans les établissements sous convention est mise en place une structure d'accompagnement de la scolarité, avec des répétiteurs que nous appelons « assistants pédagogiques » qui aident les élèves à utiliser les supports du CNED.

Ces assistants pédagogiques, recrutés par les établissements, constituent donc un précieux appui à la scolarité à distance. Nous travaillons à renforcer leur mise en réseau, notamment à travers une plateforme en ligne en création, l'Espace partenariat international, qui doit servir à leur information et à leur formation. Nous souhaitons de cette façon renforcer la qualité et l'efficacité de la scolarité à distance.

2- Nouvelles formes d'hybridation

Depuis quelque temps se développent de nouvelles formes de complémentarité entre la scolarité à distance et un appui local en présentiel, appuyées sur le réseau scolaire (AEFE, MLF) ou culturel (Instituts français, Alliances françaises). Elles peuvent concerner les élèves ou les assistants pédagogiques, ou encore les deux.

Le cas d'Izmir est particulièrement original, Mme Cazebonne l'évoque d'ailleurs dans son rapport sur l'enseignement français à l'étranger. Cette ville de Turquie abrite une base de l'OTAN où un contingent français est en fonction. Les enfants qui sont scolarisés au CNED sont accueillis trois jours par semaine (hors heures complémentaires de soutien scolaire) par l'Institut français d'Izmir, où un appui en présentiel leur est proposé. Ils se rendent par ailleurs plusieurs fois par an, et notamment pour des examens blancs, au lycée de l'AEFE Charles-de-Gaulle d'Ankara. C'est un exemple intéressant de complémentarité entre l'enseignement à distance et le réseau français de l'étranger.

La « Plateforme pédagogique » de Tripoli, en Libye, établissement CNED, bénéficie à la fois pour ses assistants pédagogiques et ses élèves de séjours d'étude et de formation dans les établissements AEFE de Tunisie ; elle est également suivie par la MLF. En Côte d'Ivoire, six établissements conventionnés à la fois avec le CNED et la MLF sont intégrés au plan de formation continue du lycée Mermoz d'Abidjan, géré par la MLF.

Ces dispositifs sont encore expérimentaux, et leurs effets quantitatifs sont variables (une dizaine d'élèves à Izmir, 160 à Tripoli, 450 en Côte d'Ivoire). L'essentiel est que ces projets pilotes permettent de tester une formule mixte distance / présentiel qui apporte de la souplesse aux parcours de formation et peut constituer l'une des modalités du développement du réseau.

Dans une perspective proche, cette hybridation peut par exemple faciliter la création d’établissements à programme français, ayant vocation à l’homologation, qui ne possèderaient pas dans un premier temps toutes les ressources nécessaires en présentiel et feraient appel en complément aux cours du CNED.

3- Le CNED en appui à l’enseignement en présence

Au plan national, l’offre du CNED a connu ces dernières années une évolution notable : alors qu’elle était surtout destinée à remédier à l’impossibilité pour certains élèves d’accéder à l’enseignement en présence, elle a été également orientée vers des services complémentaires à cet enseignement.

C’est ainsi que le CNED, à la demande du MENJ, a développé notamment les dispositifs suivants :

- *English for Schools* et *Deutsch für Schulen*, services en ligne pour appuyer l’apprentissage de l’anglais et de l’allemand à l’école primaire, à destination des enseignants et des élèves ;
- *D’Col*, site de soutien scolaire pour éviter le décrochage ;
- *Jules*, nouvel outil d’aide aux devoirs pour les collégiens, technologiquement innovant. Jules est en effet un personnage virtuel qui dialogue avec les élèves et répond à leurs questions sur les programmes de français et de mathématiques.
- *Remplacement de courte durée* : ce dispositif, actuellement en expérimentation, propose des modules en e-learning de niveau collège et lycée en cas d’absence ponctuelle d’un enseignant.

Qu’il s’agisse donc de soutien scolaire, d’appui à l’enseignement des langues, d’aide au travail individuel..., le CNED possède une gamme d’outils favorisant l’autonomie de l’apprentissage qui pourraient aussi être déployés à l’international, pour le réseau d’enseignement français, selon des modalités encore à étudier.

Il s’agirait d’une autre façon d’accompagner le développement de ce réseau en contribuant à renforcer la qualité de l’enseignement et l’appropriation des savoirs par les élèves.

Claude OULHEN, Adjoint au service appui et développement des établissements AEFE

1 - **AEFE** : Opérateur public de l’EFE : toute école homologuée est dans le champ d’action de l’AEFE. Depuis 2011 avec la signature des accords de partenariat, le réseau de l’AEFE a doublé

2 – Le réseau a évolué au cours des dix dernières années et le champ d’intervention de l’AEFE s’est considérablement étendu. **Avant 2011**, l’AEFE ne connaissait les écoles qu’une fois homologuées : L’obtention de l’homologation leur permettait ainsi d’avoir un accès à la formation, accès au service du réseau

Le réseau actuel : 72 EGD, 155 conventionnés et 269 partenaires, une présence dans 137 pays.

3 – Depuis octobre 2015 l’AEFE a décidé d’accompagner les écoles dès leur création avec le service d’expertise : Pour être présent dans le monde concurrentiel des systèmes éducatifs, pour renforcer notre diplomatie d’influence à la demande de la tutelle.

Deux éléments forts ont fait que l’agence se mette en ordre de marche pour accompagner les nouveaux porteurs de projet :

4- D'une part la volonté exprimée du président de la république de doubler le nombre d'élèves dans le réseau des établissements homologués à horizon 2030 (350 000 à 700 000),

5- D'autre part la note de service du MENJ du 27 juin 2018 demande à ce que tout porteur de projet, avant de déposer sa demande de première homologation, soit accompagné par l'AEFE ou la MLF.

6- Une démarche volontariste en faisant évoluer le service d'expertise vers le SADR : dès le premier janvier 2019, l'AEFE a créé le Service de l'appui et du développement du réseau, afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet.

7 – **le rôle du SADR** : Tous les postes diplomatiques ont été sensibilisés par le MEAE. La procédure mise en place est la suivante :

Dès qu'un porteur de projet se manifeste dans un pays, s'il est soutenu par le poste, le SADR est saisi. C'est l'interlocuteur unique pour l'ensemble du monde. Le SADR prend contact avec le porteur de projet et éventuellement programme une mission sur place pour bien comprendre le projet et définir ensemble le niveau d'accompagnement par l'AEFE.

Ces mesures d'accompagnement peuvent varier en fonction de la complexité et de l'expérience du porteur de projet, certains d'entre eux ayant déjà des écoles.

8 – Une fois les mesures d'accompagnement et les prestations définies ensemble, le SADR coordonne l'ensemble des services de l'AEFE pour accompagner le porteur de projet (services centraux et en poste dans les pays). Service pédagogique, service immobilier, DRH, service communication....

9- Profil des porteurs de projet déjà rencontrés : Groupe désirant investir dans les systèmes éducatifs, parents, initiative privée (enseignants)

Pascale CANOVA, Secrétaire nationale, SGEN-CFDT Etranger

Rappel historique

Tous les établissements sont nés sur la base de réalités diverses : à l'initiative des parents, des ambassades, à l'initiative de certaines congrégations ou groupes religieux ou bien d'associations laïques.

C'est dans ce foisonnement que s'est construit la richesse de ce qu'on appelle aujourd'hui un réseau qui s'est développé essentiellement après la seconde guerre mondiale et n'a cessé de s'organiser, de se structurer, grâce notamment à l'action de l'opérateur public AEFE créé en 1990 et de sa tutelle.

Des compétences pour accueillir de nouveaux acteurs et des points de vigilance

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle phase d'évolution du réseau : pour le Sgen-CFDT, le doublement des établissements annoncé devra faire l'objet d'un pilotage par l'AEFE qui est l'opérateur public dédié. Pour ce faire, il doit voir ses missions préservées, ses établissements historiques confortés et ses moyens abondés pour assurer le suivi du déploiement.

De nouveaux visages d'établissements apparaissent ou apparaîtront dont beaucoup seront probablement financés par des investisseurs, entrepreneurs et dont les visées seront probablement aussi commerciales. L'AEFE, opérateur public, devra accompagner cette réalité afin d'éviter une entrée en conflit possible :

1. de valeurs marchandes avec le socle historique des valeurs du service public et nombre de valeurs républicaines. Sa mission, à travers l'homologation, sera de permettre la convergence des valeurs républicaines avec l'affirmation des valeurs individualistes qui s'inscrivent plus naturellement dans un projet marchand à l'attention des consommateurs.
2. de deux établissements ou plus avec de nouveaux établissements qui viendraient s'implanter à proximité d'un établissement historique avec mise en concurrence directe : cas actuels de Bruxelles et de Bucarest.
3. de droits du travailleur qui seraient incompatibles avec certains droits du fonctionnaire qui y serait en détachement direct donc recruté local : citons en exemple le droit à la participation, le droit à la formation, le droit à la protection, le droit de grève et le droit syndical. Un fonctionnaire détaché direct doit pouvoir être représenté en France par ses élu·e·s dans des instances dédiées au dialogue social : défense du personnel, hygiène, sécurité et conditions de travail tout particulièrement.

Pour le Sgen-CFDT, l'attention sur ces points de vigilance doit être renforcé et la réponse réside essentiellement dans l'attribution ou non de l'homologation et du renforcement de ses critères et des contrôles. Un établissement qui ferait fi d'une cartographie intelligente et qui serait en concurrence ne devrait pas être homologué, un établissement où des signalements de personnels en souffrance seraient effectués ne devrait pas être homologué. En tant que syndicat, nous portons une exigence forte du renforcement du volet social dans les critères d'homologation. De même, une instance dédiée en France pour les détachés directs nous semble indispensable : nous devons bénéficier d'un espace et de moyens pour représenter et défendre ces personnels.

Statuts des fonctionnaires

Les personnels détachés étaient autrefois gérés par le ministère des Affaires étrangères qui apportait aussi des subventions aux établissements. Ces derniers étaient expatriés sur la base du [décret n° 67-290 du 28 mars 1967](#).

L'AEFE a été créée en 1990 notamment pour assurer aux fonctionnaires recrutés locaux une rémunération convenable. Ces agents étaient essentiellement des agents. Ont coexisté 3 catégories de personnels, par ordre décroissant de rémunération (hormis quelques exceptions) :

- les expatrié·e·s
- les résident·e·s
- les recruté·e·s locaux·cales.

Les agents qui exercent dans les établissements dits partenaires sont détachés directs.

Détaché·e·s AEFE

La position du Sgen-CFDT sur les statuts des fonctionnaires détaché·e·s à l'AEFE est très claire : il continue de porter sa revendication d'un seul statut, soit un [statut unique](#) des détaché·e·s qui permettrait de mettre fin à l'hérésie d'une mise en disponibilité de trois mois des « faux-résidents », de financer la mobilité pour toutes et tous et d'attribuer des primes fonctionnelles. Il permettrait ainsi de tendre vers l'équité, de rendre le système des rémunérations et prises en charge plus juste.

Détaché·e·s direct·e·s

Sur le détachement direct dans les établissements dits partenaires, je me suis exprimée : le Sgen-CFDT sera très vigilant sur le projet de réforme qui lui sera soumis et :

- il refusera un retour en masse des recruté·e·s locaux·cales détaché·e·s avec comme seule couverture sur le dos celle de la pension civile.
- Il refusera tout sous-statut qui aurait pour effet d’institutionnaliser la précarité de fonctionnaires exerçant leur métier.

Enfin, le fonctionnaire de l’Éducation nationale n’est pas un sous-fonctionnaire : comme tout fonctionnaire issu d’un autre ministère,

- sa mobilité doit être financée,
- son expérience valorisée au retour,
- et son expatriation rémunérée.

Le maintien d’un pourcentage significatif du nombre d’agents de l’État corrélé au nombre d’élèves nous paraissant indispensable, ce point doit être traité avec une grande attention.

Ana Clara SANTOS, Présidente du Centre de Formation de l’APEF

Je tiens à remercier, tout d’abord, Mme la députée Samantha Cazebonne pour son invitation. C’est un honneur d’être ici aujourd’hui pour parler devant vous, dans ce lieu symbolique, de la situation de l’enseignement du français dans mon pays. Faute de temps, je m’attacherai à dresser un bref bilan de cette situation dans la région de l’Algarve.

En 2001, l’État portugais instaure, du point de vue réglementaire, l’obligation de l’apprentissage de deux langues vivantes étrangères dans l’enseignement public national : une première langue vivante étrangère (LV1) dans l’enseignement « básico », c’est-à-dire en 5^e année de scolarité au début du 2^e cycle de la scolarité obligatoire ; et une deuxième langue vivante étrangère (LV2) en 7^e année au début du 3^e cycle. Cette diversité plurilingue perd du terrain, malheureusement, dans l’enseignement secondaire, puisque l’apprentissage de la LV2 devient facultatif dès la classe de 10^e année.

En termes statistiques, le français continue la 2^e langue étrangère enseignée au Portugal au niveau de l’enseignement « básico » jusqu’à la 9^e année. Nous remercions Carmo Medeiro de la DGESTE (Direção Geral dos Estabelecimentos Escolares-

Direção de Serviços da Região Algarve) de nous avoir fourni le bilan actuel par rapport au nombre d’élèves inscrits dans les trois langues étrangères dans les écoles EB 2/3 de la région :

Discipline	7 ^e année	8 ^e année	9 ^e année	Total
Français	3553	3129	2553	9235
Espagnol	909	948	996	2853
Allemand	132	170	241	543

Le total de 9235 élèves de français, contre 2853 en espagnol, montre bien la croissance de la demande du français dans la région. Cette hausse est significative par rapport aux années précédentes et elle n’est pas cas unique dans le pays. Elle s’étend même jusqu’à l’enseignement supérieur, surtout dans les formations de *Licenciatura* en Langues, Littératures et Cultures, où l’on dépasse les 3 centaines d’inscrits, du niveau A1 au niveau C1, à la Faculté des Lettres de l’université de Porto. Même si le nombre d’inscrits, du niveau A1 au niveau B2, dans cette *Licenciatura* et celle en Langues et Communication à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l’université d’Algarve, est plus réduit et ronde la centaine, la proportion du pourcentage de cette hausse y est plus accentuée (30%).

En termes de coopération éducative, nous n’avons pas peur de l’affirmer : il faudra être plus performants à l’avenir, surtout à un moment où la culture et le tourisme d’origine francophone s’impose sur le paysage portugais, en particulier en Algarve. Selon les données fournies par la DGESTE, sur les 14 postes d’assistants de français placés dans les écoles portugaises, il y en a, cette année, 2 dans la région. Malheureusement, seul l’assistant de français placé dans l’Agrupamento de Escolas Júlio Dantas, à Lagos, poursuit sa mission.

L’implantation du projet EMILE (Enseignement d’une Matière par l’Intégration d’une Langue Étrangère) résulte du protocole de coopération éducative signé entre les deux pays, le 10 avril 2006, et il met en place, depuis l’année scolaire 2006/2007, les Sections Européennes de Langue Française (SELF) en Algarve. Pendant cette année scolaire (2018/2019), sont en fonctionnement trois d’entre elles : une SELF à Quarteira (Agrupamento Escolar Dr.^a Laura Ayres) avec des classes en DNL en maths ; une SELF à Faro (Agrupamento Escolar D. Afonso III) avec une DNL en éducation physique ; et, finalement, une SELF à Bouliqueime (Agrupamento Escolar Eng.^o Duarte Pacheco- Escola Básica Prof. Aníbal Cavaco Silva) avec une DNL en histoire[1].

Par contre, aucun établissement dans la région ou dans le pays n’a adhéré au programme Label FancEducation. Il faudra, à ce titre, développer des efforts pour arriver à trouver les conditions propices à ce que certains établissements portugais puissent bénéficier de ce programme car il constitue, sans doute, un bon levier pour légitimer l’enseignement du français au niveau global.

Je ne peux pas terminer cette intervention sans affleurer ici, faute de temps, la question des politiques linguistiques et celle des représentations des langues et des cultures fortement marquées par le statut international d’une langue et son poids au niveau économique et social. Les conséquences de la « globalisation » de l’anglais sont évidentes. L’instauration de l’obligation de l’apprentissage de l’anglais à l’école primaire est notoire de ce point de vue. S’il est vrai que le décret-loi de 2001 ouvrait la possibilité à l’apprentissage des langues vivantes étrangères dans le premier cycle (école primaire), le décret-loi n° 176/2014 renforce l’obligation de l’enseignement/apprentissage de l’anglais à partir de la 3^e année de scolarité.

Quelle place accorder alors à l’enseignement du français précoce dans ces écoles au Portugal ?

Quelle place pour un véritable plan de formation et des dispositifs d’accompagnement des enseignants à l’école et à l’université ?

Dans les universités et dans le centre de formation continue des professeurs de français de l’APEF, que je dirige en ce moment, nous sommes prêts à travailler avec les interlocuteurs de la dynamisation de la coopération éducative afin de renforcer et de créer des réseaux et des synergies innovantes qui puissent donner une réponse efficace et performante face à la hausse de la demande du français en cours en ce moment au Portugal.

N’ayons pas peur de profiter de la conjoncture favorable actuelle et ayons le courage de travailler avec tous les acteurs dans le terrain (institutions d’enseignement supérieur, établissements scolaires, publics et privés, entreprises, associations de professeurs, associations de parents, centres de formation, structures de médiation culturelle, etc) afin de consolider la présence linguistique et culturelle française et francophone dans ce pays du sud de l’Europe. Presque cinq ans après les *IIèmes Assises du français au Portugal*, réalisées par

l’Association Portugaise d’Études Françaises (APEF), à l’université d’Algarve, nous pouvons constater la reprise du rayonnement de la langue française dans l’enseignement public portugais. Même si nous sommes loin de la suprématie du français et de la culture française connue jadis dans le pays grâce au prestige de la consommation de biens symboliques et culturels venus de Paris, nous sommes bien aujourd’hui devant un nouveau tournant qui met le français à nouveau à l’ordre du jour.

[1] Lors des *11^{èmes} Assises du Français au Portugal*, à l’université d’Algarve, en 2014, Eulália Alexandre, sous-directrice générale à la Direção-Geral de Educação (DGE), a dressé le bilan des SELF au Portugal : 1339 élèves, 57 classes et 30 établissements (11 au Nord, 5 au Centre, 8 à Lisbonne et la vallée du Tage, 3 en Alentejo et 3 en Algarve). Nous n’avons pas eu accès aux chiffres pour l’année scolaire 2018/2019, mais la situation se maintient stable de ce point de vue. Vous pouvez consulter son article « Système éducatif portugais. Enseignement du Français au Portugal » in Ana Clara Santos et al., *Du français en cause aux causes du français*, 2^e série, n^o 8, *Carnets, revue électronique d’études françaises*, 2016 : <https://journals.openedition.org/carnets/1832>.

Jean-François LE ROCH, Président de Scolae Mundi

L’EFE est aujourd’hui face à une double injonction contradictoire, voire paradoxale, doubler son effectif d’élèves d’ici à 2030, sans contribution budgétaire supplémentaire de l’Etat.

Avant d’évoquer les pistes qui permettraient d’atteindre cet objectif ambitieux, je souhaite rappeler cette phrase de Saint Exupéry, écrite sur le mur d’entrée de chacune des écoles du réseau Scolae Mundi : “Pour ce qui est de l’avenir, il ne s’agit pas de le prévoir mais de le rendre possible.” Il s’agit d’une invitation à l’humilité.

En clair, pour pouvoir parler au futur de Gouvernance, de statuts des personnels ou encore d’excellence des enseignements, il faudra d’abord avoir créé des écoles.

En effet, que signifie concrètement l’objectif présidentiel ?

Passer de 350 000 à 700 000 inscrits.

Inscrire 35 000 nouveaux élèves chaque année.

Ces dernières années, les 492 établissements du réseau en ont inscrit, bon an mal an, 10 000 nouveaux, et ce, au prix de classes saturées, de containers transformés en salles de classes dans les cours de récréation et d’innombrables acrobaties immobilières (dont beaucoup sont parfaitement illégales au regard des cadres réglementaires locaux).

En admettant qu’à ressources égales, le réseau existant puisse continuer d’absorber 7000 nouveaux inscrits par an (soit 70 000 élèves), où seront accueillis les 280 000 autres nouveaux inscrits, dont au moins 250 000 seront des ressortissants étrangers ?

Il n’y a qu’une seule réponse : dans de nouvelles écoles.

Et comme l’ont très bien rappelé Madame Petit de l’école française de Singapour et Monsieur Ricout de l’école française de Zurich, de nouveaux élèves c’est d’abord des mètres carrés, du béton, des parpaings, du parquet, des radiateurs. C’est une volonté certes, mais adossée à des moyens.

Puisque les moyens de l’Etat ne seront pas disponibles, il faudra bien admettre que l’unique option restante sera de développer l’EFE avec des moyens provenant du secteur privé.

Je ne peux pas, compte tenu du temps qui m’est imparti, développer dans le détail les formes que pourrait prendre une telle approche. En voici un condensé :

1- Le produit "Enseignement Français" est la propriété de l'Etat français (conception et évolution des programmes, formation des enseignants, rédaction du cahier des charges : homologation, contrôle qualité : corps d'Inspection, etc.)

2- L'Etat français souhaite doubler en 10 ans le nombre des acheteurs de son produit dans le monde. Pour y parvenir, il doit accroître rapidement le nombre des établissements distribuant son produit.

3- Dans le but de mobiliser un montant significatif de capitaux, simultanément sur de nombreux projets disséminés géographiquement, l'Etat français recourt à la méthode de la franchise et devient "franchiseur".

Il propose à des entrepreneurs privés de distribuer son produit "Enseignement Français", charge à eux de financer la création et le développement de l'entreprise de distribution du produit : une école.

4- L'Etat Franchiseur :

- définit les règles de franchisation (exclusivités territoriales, conflits d'intérêts, statut des personnels enseignants, profil des postulants, etc.)

- suscite des vocations de "franchisés scolaires"

- dispense une formation aux aspirants franchisés

- s'assure du respect du cahier des charges (règles d'homologation)

- organise l'animation du réseau de ses franchisés.

- perçoit des royalties (pourcentage du chiffre d'affaire)

etc.

Malheureusement, le retour à la réalité montre que le paysage actuel de l'enseignement français à l'étranger est loin de constituer un environnement propice à l'éclosion de nouvelles écoles.

La quasi-totalité des villes capitales et grandes métropoles du monde étant déjà dotées d'un établissement français, la grande majorité des nouvelles créations seront des "petites" écoles (c-a-d sans la clientèle captive des enfants de diplomates et de cadres expatriés). Mon métier consistant précisément à créer ou à sauver des "petites écoles", je suis particulièrement bien placé pour témoigner que la création d'une nouvelle école française à l'étranger relève de la mission impossible.

Au-delà de l'obstacle évident que représente la recherche d'une mise de fond initiale, tout projet va se confronter à certaines incohérences réglementaires.

Entre autres :

- l'école doit se prévaloir d'une année scolaire effectuée en situation d'homologation avant de pouvoir s'inscrire dans une campagne d'homologation. Si l'homologation est accordée, l'information est communiquée à l'école à la fin de la seconde année scolaire.

Donc à minima, deux ans sans homologation, deux années sans possibilité de bourses scolaires pour les élèves français et deux années sans aucune attractivité de l'école vis à vis des familles locales.

- Pour espérer obtenir son homologation l'école doit disposer à minima d'un Directeur "Titulaire". Mais sans homologation l'école n'a pas le droit de recevoir de "Titulaire détaché".

- L’école qui s’est inscrite dans la campagne d’homologation va devoir se mettre en conformité avant la visite d’Inspection des conditions pédagogiques menée par l’IEN.

Question : existe-t-il un document, un BO, une directive, ou quoi que ce soit qui nomme et explique les critères d’homologation afin que l’école puisse les appliquer ?

Réponse : non.

- La Commission Interministérielle d’Homologation fonde ses décisions sur plusieurs rapports (IEN, Poste Diplomatique) qui sont “confidentiels”, les délibérations sont “secrètes” et aucune explication justifiant les rejets n’est communiquée aux écoles concernées.

A l’évidence, l’instauration d’une collaboration de long terme avec le secteur privé ne pourra pas faire l’économie de notables évolutions réglementaires et surtout d’une vision modernisée et empreinte de transparence de la relation Administration/entreprise-école, hors de France.

Enfin, je ne peux que souscrire aux propos de Monsieur le Ministre Lemoyne qui a souligné, dans son allocution d’ouverture, la faiblesse des ressources humaines du Service Appui et Développement de l’AEFE.

La magnitude de l’objectif de doublement des effectifs commande une profonde et vigoureuse adaptation des services de l’Etat. Adaptation qui trouverait du sens dans la création d’une “Agence du Développement International de l’Enseignement Français”.

REMERCIEMENTS

M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l’Éducation nationale
M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d’État auprès du ministre de l’Europe et des Affaires étrangères
M. Roland LESCURE, Député des Français établis hors de France
M. Frédéric PETIT, Député des Français établis hors de France
Mme Florence ROBINE, Rectrice de l’Académie de Nancy-Metz
M. Gilles PECOUT, Recteur de l’Académie de Paris
M. Olivier BROCHET, Directeur de l’AEFE

Par ordre alphabétique :

M. François BARRY DELONGCHAMPS, Président de l’UFE
M. Michel BAUM, Délégué du Comité stratégique, Association des anciens élèves des lycées français du monde, ALFM
Mme Ghania BEN GHARBIA, Proviseur, Lycée français Jean Monnet de Bruxelles
M. Jonathan DERAÏ, Directeur général, Odyssey Education
Mme Alexandra BERBAIN, Co-secrétaire du secteur Hors de France, SNUipp FSU
Mme Pascale CANOVA, Secrétaire nationale, SGEN-CFDT Etranger
M. Dominique DEPRIESTER, Chef de la mission langue française et éducation, MEAE
M. Dominique DUTHEL, Proviseur, Lycée français de Barcelone
M. Moulay Driss EL ALAOUI, Administrateur nationale chargé de l’enseignement français à l’étranger FCPE
M. Pierre-Jean FAVE, Inspecteur académique conseiller technique, académie de Dijon
M. André FERRAND, Sénateur honoraires, Président, Association nationale des écoles françaises de l’étranger ANEFE
M. Jean-Hervé FRASLIN, Conseiller consulaire élu à l’AFE
Mme Virginie GOHIN, Responsable de la Mission Formation, Parcours professionnels et Mobilité internationale du MEN
M. Thierry GRECO, Proviseur, Lycée français de Mexico
M. Rimah HAMMOUD, Vice-président, AFLEC
Mme Marine HAVEL, Présidente, Fédération FLAM-USA
M. Sébastien JAKUBOWSKI, Directeur de l’ESPE de Lille
Mme Yvonne LALONDE, Présidente du board, American School of Paris
Mme Fatima LE COUR GRANDMAISON, Chargée de programmes LabelFrancEducation, FLAM et certifications, AEFE
M. Jean-François LE ROCH, Président, Scolae Mundi
Mme Olivia LEMARCHAND, Directrice générale adjointe, Réseau-Canopé
M. Jamil MALEYRAN, Proviseur, Lycée français de Tananarive
M. Jean-Xavier MOREAU, Directeur général de l’Ecole Internationale Bilingue de Paris
M. Pierre-François MOURIER, Directeur, CIEP
M. François NORMANT, Président de la FAPEE
M. Claude OULHEN, Adjoint au service appui et développement des établissements, AEFE
Mme Corrine PETIT, Vice-présidente, APE gestionnaires de la FAPEE
M. Isidoro PISONERO DEL AMO, Conseiller technique, Office pour l’Éducation de l’Ambassade d’Espagne en France

Mme Séverine PLATEK, EEMCP2

M. Bernard PUJOL, Directeur des ressources humaines, AEFÉ

M. Jean-Paul REBAUD, Conseiller de coopération et d'Action culturelle, Ambassade de France au Mexique

M. Michel REVERCHON-BILLOT, Directeur général, CNED

M. Sébastien RICOUT, Président, Comité de gestion du Lycée français de Zurich

M. Fabrice ROUSSEAU, Chef du service pédagogique de l'AEFE

Mme Virginie ROYER, Vice-présidente, EGD et APE non gestionnaires de la FAPEE

Mme Juliette SALABERT, Responsable du département de la langue française, CIEP

Mme Ana Clara SANTOS, Rédactrice en chef de Synergies Portugal, Co-directrice de Carnets, revue électronique d'études françaises, association de professeurs de FLE

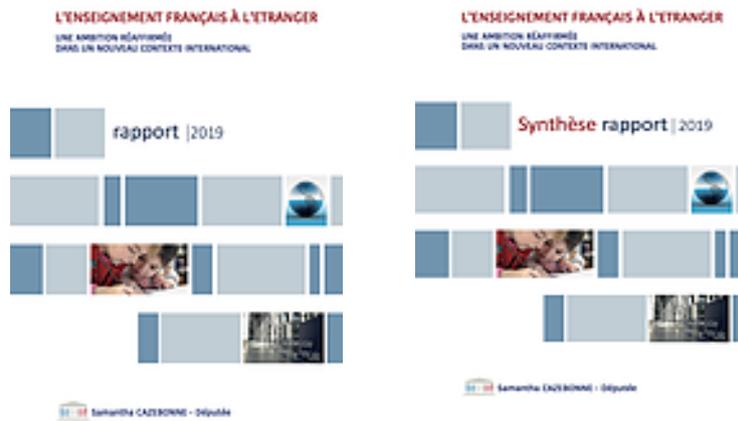
M. Laurent SIGNOLES, Secrétaire général de l'AEFE

M. Patrick SOLDAT, Secrétaire, SNES Hors de France

M. Djamel SOUIAH, Secrétaire académique, SE-UNSA

M. Hervé TILLY, Chef de service, délégué aux relations européennes et internationales et à la coopération, MEN

M. Franck TROUILLOUD, Collaborateur parlementaire de M. Olivier CADIC, Sénateur



<https://www.samantha-cazebonne.com/mission>